EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **03 novembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trois novembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 27 octobre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Cyril CINEUX à Pierre MIQUEL, Marion CANALES à Grégory BERNARD, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT demande la présentation du vœu en première question de l'ordre du jour du Conseil. Monsieur le Maire n'y accède pas.
Monsieur Alain LAFFONT demande une suspension de séance à 18 h 10 à laquelle Monsieur le Maire accède.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 16.
Messieurs Grégory BERNARD et Louis COUSTES arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 (fin du pouvoir donné par Madame Isabelle PADOVANI).
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 8.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 16 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.

Rapport N° 1

RAPPORTS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

De même en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, les communes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale pour lesquelles ce dernier exerce la compétence en matière d'élimination des déchets doivent être destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en vue de sa prise de connaissance par les Conseils Municipaux respectifs.

Ces rapports, adressés en version dématérialisée sur CD-Rom, vous permettront de mieux appréhender l'action quotidienne menée par Clermont Auvergne Métropole, ainsi que le rôle exact de la structure intercommunale. Le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire a été intégré dans le rapport annuel eau et assainissement 2016.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la communication de ces rapports à savoir le rapport d'activité 2016 de Clermont Auvergne Métropole et le Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 NOV. 2017

Le Maire,







21 COMMUNES ENSEMBLE VERS LA MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

clermont auvergne métropole

Édité par Clermont Auvergne Métropole 64/66 avenue de l'Union-Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 98 34 00
Directeur de publication : Olivier Bianchi
Maquette : Direction de la Communication
Photographies : Adeline Girard, Ludovic Combe, Joël Damase, Jodie Way, Ville de Clermont-Ferrand, Logidôme.
Cartographie et illustrations : Direction de la Communication,
Impression : SIC Impression - Tirage : 1 300 exemplaires.

Une ambition partagée

Nous vivons sur un territoire en mouvement. La métropole clermontoise figure dans la plupart des palmarès saluant ces villes où il fait bon vivre en France. Notre territoire va de l'avant et fait parler de lui bien au-delà de ses frontières. Notre institution est un outil qui vient faire fonctionner ses rouages. De Châteaugay, au nord, à Romagnat, au sud ; d'Orcines, à l'ouest, à Pont-du-Château, à l'est ; les 21 communes ont porté une ambition partagée. Celle de donner au territoire les moyens de ses aspirations.



Œuvrer pour une meilleure qualité de vie des citoyens

Ces trois dernières années, les élus et les agents du service public ont su répondre à cet élan, à ce bouillonnement, en travaillant à l'élaboration d'une trajectoire commune et cohérente pour tous. Cette année, nous donnons un nouveau coup d'accélérateur pour devenir l'une des 22 métropoles françaises. Une position qui nous permettra d'accentuer notre rayonnement au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais surtout au niveau du territoire national. Notre objectif est proche.

Ces points d'étape nous ont permis de vivre le quotidien avec intensité. Notre intercommunalité a intégré plusieurs nouvelles compétences (eau, voirie, urbanisme, tourisme…) qui font d'elle une collectivité toujours aussi attachée à la proximité. Proximité quand un égoutier se rend chez vous pour réparer une fuite sur le réseau. Proximité dans le sourire des agents d'accueil des équipements communautaires. Proximité, aussi, quand vous profitez d'une rue entretenue devant chez vous. Proximité, encore, quand nous permettons l'insertion d'un de vos proches dans la vie active. Proximité, toujours, lorsque vous buvez une eau de qualité au robinet.

Au quotidien, nous œuvrons pour une meilleure qualité de vie des citoyens. Pour eux, Clermont Auvergne Métropole se doit d'être dynamique. Mais aussi réactive et à l'écoute du territoire et des usagers du service public. Ce rapport d'activité illustre parfaitement un bilan qui place les besoins et le bien-être des habitants au centre de nos politiques. Derrière chaque chiffre, chaque programme de travaux, chaque projet technique se cachent des hommes et des femmes unis dans la solidarité communautaire.

Notre identité, c'est une évidence, n'est plus à construire. Elle est là, sur les 290 000 visages de la Métropole.

Olivier Bianchi
Président de Clermont Auvergne Métropole
Maire de Clermont-Ferrand

+ SOMMAIRE

2016, L'ANNÉE DE LA TRANSFORMATION 5

ÉQUILIBRE ET SOLIDARITÉ
- SOLIDARITÉ TERRITORIALE 7
- HABITAT 8
- MOBILITÉ DURABLE 10

ART DE VIVRE ET D'ENTREPRENDRE
- L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES 13
- L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES 16
- L'ENTREPRENEURIAT 17
- L'EMPLOI ET L'INSERTION 19

PROXIMITÉ ET QUALITÉ
- LA VOIRIE 21
- LA COLLECTE DES DÉCHETS 22
- L'ASSAINISSEMENT 24
- L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE 26

CRÉATIVITÉ ET ATTRACTIVITÉ
- LE SPORT 28
- LA CULTURE 30
- LE TOURISME 33

DURABILITÉ ET RESPONSABILITÉ
- UNE MÉTROPOLE DURABLE 35

EXEMPLARITÉ ET GOUVERNANCE
- DES SERVICES PERFORMANTS 37



20 juin 2016 : réunion d'informations et d'échanges sur le projet de transformation en Communauté urbaine avec les 1 600 agents concernés.

2016,
L'ANNÉE DE LA TRANSFORMATION

En 2016, Clermont Auvergne Métropole compte parmi les onze nouvelles communautés urbaines créées en France. Elle est également en capacité d'obtenir le statut de Métropole. Cette évolution constitue un marqueur de la place de notre territoire sur les scènes régionale, nationale et internationale.

En devenant Communauté urbaine, Clermont Auvergne Métropole intègre de nouvelles compétences, jusqu'alors exercées par ses communes membres. Ces compétences s'accompagnent du transfert des agents effectuant ces missions ainsi que des moyens matériels nécessaires à leur mise en place. Des services mutualisés ont été créés afin de partager les moyens, le personnel et les ressources entre la Communauté urbaine et les communes membres.

La volonté des Maires est de partager les pratiques et de mettre en place des organisations communes à tout le territoire pour un service plus efficient et innovant, facilitant la vie de ses habitants.

L' expérience témoigne de l'évolution positive engendrée par l'essor intercommunal. Les bibliothèques et médiathèques, dont les services n'ont eu de cesse de s'accroître grâce à l'organisation en réseau, en sont une illustration : création d'une bibliothèque numérique pour tous, possibilité d'emprunter un livre de la bibliothèque depuis son lieu de travail et de le rendre dans celle de son lieu de vie… Autre exemple avec la mise en place de la collecte en porte-à-porte des biodéchets qui a été testée dans un premier temps sur deux communes, puis étendue à toutes les zones pavillonnaires de l'agglomération.

En renforçant l'intercommunalité, l'objectif est bien d'expérimenter de nouvelles pratiques, de faire évoluer les usages et de permettre des réalisations de plus grande ampleur, toujours dans le respect d'un service public de proximité et solidaire.

clermont auvergne métropole

Afin d'accompagner la transformation en Communauté urbaine, le Conseil communautaire a voté ses nouveaux statuts et entériné le nouveau nom de «Clermont Auvergne Métropole» lors de sa séance du 15 septembre 2016. Symbole d'une ambition renouvelée pour le territoire, il s'agit de se doter d'un nom, d'une marque, qui affirme notre statut de grande agglomération et nos atouts métropolitains. Ce nom marque également le rôle de locomotive pour le développement et la solidarité avec toute l'Auvergne.

Pour réussir la transformation en Communauté urbaine et fédérer tous les acteurs, une place majeure a été consacrée à la concertation en 2015 et 2016. Des rencontres entre élus, citoyens et acteurs locaux ont été organisées afin d'échanger sur les enjeux et les stratégies du territoire.

- **Janvier / Mars 2015 :** débats avec les élus municipaux des 21 communes sur le projet de Communauté urbaine et les modalités de sa mise en œuvre.
- **1er juillet 2015 :** création du 1er service mutualisé entre Clermont Communauté et 14 communes membres de l'agglomération : les Autorisations du Droit des Sols.
- **Octobre / Novembre 2015 :** 7 réunions publiques organisées sur l'agglomération afin d'informer et d'échanger avec les citoyens et les acteurs du territoire.
- **Avril / Mai 2016 :** adoption par le Conseil communautaire des délibérations de prise des nouvelles compétences, de la Charte de gouvernance et de proximité ainsi que du Projet de territoire.
- **20 juin 2016 :** réunion d'information et d'échanges sur les modalités de transfert du personnel avec les agents de la future Communauté urbaine.
- **1er septembre 2016 :** création de nouveaux services mutualisés «Directions des usages numériques», «Direction des actions juridiques et des achats».
- **15 septembre 2016 :** adoption par le Conseil communautaire de la délibération de transformation en Communauté urbaine et des statuts de Clermont Auvergne Métropole.



- **26 novembre 2016 :** 1ère Convention des élus municipaux afin de faire le point sur la transformation en Communauté urbaine. Il est prévu qu'une réunion de tous les élus municipaux du territoire soit organisée chaque année.
- **16 décembre 2016 :** publication de l'arrêté préfectoral portant sur la création de Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017.



Résidence Nouveau Monde à Clermont-Ferrand - Logidôme.

équilibre & solidarité

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La réforme de la politique de la ville a rendu obligatoire la définition d'un contrat unique et global, appelé «Contrat de ville». Adossé à un projet de territoire d'échelle intercommunale, ce dernier intègre et articule les dimensions sociales, urbaines et économiques.

Sous le pilotage de Clermont Auvergne Métropole, le Contrat de ville a été élaboré tout au long de l'année 2015 en co-construction avec l'État, les communes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne et les acteurs locaux. Signé le 21 décembre 2015 par les différents partenaires, il s'applique sur la période 2016-2020.

Le contrat de ville de la Communauté urbaine est fondé sur :

- ***QUATRE PILIERS :***

- un pilier méthodologique : gouvernance et participation citoyenne

- 3 piliers thématiques : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

- ***QUATRE PRIORITÉS TRANSVERSALES***

- jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, valeurs de la République et citoyenneté.

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Politique de la Ville

- Mise en œuvre de l'appel à projets politique de la ville, partagé avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville, pour la 3e année consécutive, afin de soutenir les actions bénéficiant aux habitants des quartiers et répondant aux priorités du Contrat de ville. L'année 2016 est marquée par l'avancement du calendrier et la mise en place de démarches territorialisées pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projets.

- Tenue de groupes thématiques pour le suivi des trois piliers du Contrat de ville (ex : le GSE - Groupe Solidarité Emploi - pour le suivi du pilier économique).

- Élaboration du protocole de préfiguration NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) dans le cadre du pilier cadre de vie. La signature a eu lieu le 4 mai 2017 et la phase d'études vient de débuter pour une durée de 18 mois.

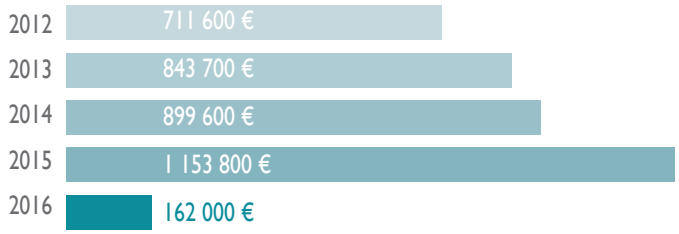
- Refonte des instances participatives au sein des Villes de Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne pour la mise en place, dès septembre 2017, à Clermont-Ferrand, des conseils citoyens définis par la loi Lamy.

- Évolution des outils d'observation, avec le développement de l'observatoire social des quartiers prioritaires confié à l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- ASSURER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET LA COORDINATION DU CONTRAT DE VILLE
- INSÉRER LA DÉMARCHE DANS UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
- S'APPUYER SUR TROIS PILIERS : COHÉSION SOCIALE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/EMPLOI, CADRE DE VIE/RÉNOVATION URBAINE
- ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES
- IMPULSER UN NOUVEL ÉLAN DANS LES QUARTIERS

PROJET DE **RÉNOVATION URBAINE**



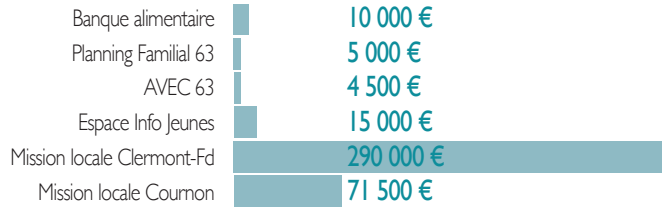
Les subventions sont attribuées en appui aux opérations des bailleurs sociaux *(hors construction de logements) menées en partenariat avec les Villes de Clermont-Ferrand et Gerzat.*
Le soutien de Clermont Auvergne Métropole correspond à 15 M€ pour la période 2006-2018. 2016 correspond aux soldes des dernières opérations.
Un nouveau Projet de Renouvellement Urbain est lancé à compter de 2017.

22 PROJETS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



12 des 22 actions sont accompagnées pour la 1ere fois. Le montant total des subventions attribuées aux porteurs de projet s'élève à 268 650 €

PARTICIPATIONS HORS POLITIQUE DE LA VILLE



HABITAT

Les politiques communautaires d'équilibre social de l'habitat répondent à une dynamique de solidarité territoriale et d'équilibre de développement du territoire communautaire.

Elles visent notamment à promouvoir une offre de logements de qualité, adaptée et accessible aux publics en situation de fragilité et à soutenir les quartiers prioritaires en favorisant la mobilisation des aides publiques.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- DÉCLINER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT SOLIDAIRE
- PROMOUVOIR LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET UN HABITAT ADAPTÉ
- INTÉGRER LES QUARTIERS DANS LA POLITIQUE DE DROIT COMMUN
- ACCOMPAGNER LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN RENOUVELLEMENT URBAIN
- ARTICULER LES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE REQUALIFICATION URBAINE

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Les actions mises en œuvre visent à décliner le Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire.

Dans le cadre des interventions sur le parc public, près de 5M€ ont été mobilisés par Clermont Auvergne Métropole pour le financement de 657 logements sociaux neufs. Près de 1M€ a été mobilisé pour soutenir la rénovation du parc le plus énergivore avec 597 logements réhabilités thermiquement.

Dans le cadre des interventions sur le parc privé, près de 1,1M€ ont été mobilisés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire afin de soutenir des réhabilitations de logements indignes et énergivores (145 dossiers déposés pour des propriétaires occupants et bailleurs). Une étude a été menée afin de créer une Plate-forme Territoriale de la Rénovation Énergétique destinée à accompagner les travaux de rénovation énergétique dans le parc privé avec une mise en œuvre opérationnelle prévue en 2018.

Clermont Auvergne Métropole soutient financièrement différentes associations œuvrant en direction de l'amélioration de l'habitat :

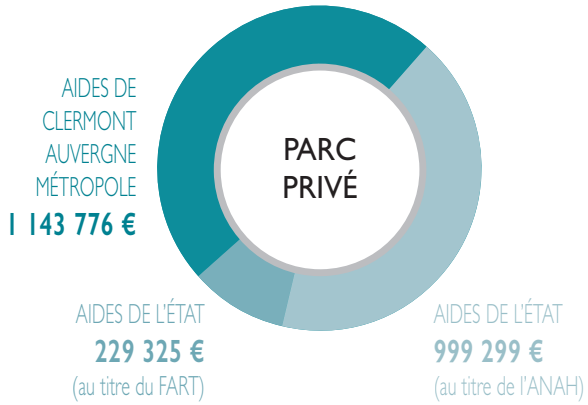
- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)..... 26 520 €
- Service d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.)..... 60 000 €
- Association Logement Social du Puy-de-Dôme..... 18 000 €
- Association de Gestion du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme..... 10 000 €

Délégation des aides à la pierre

Mise en place depuis 2 ans, la délégation «des aides à la pierre» permet la gestion des aides de l'État par Clermont Auvergne Métropole, aussi bien sur le parc locatif social que sur le parc locatif privé. Cette délégation concerne l'attribution pour une durée de 6 ans renouvelable des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement. En 2016, plus de 3,2 M€ ont été mobilisés en soutien de la politique communautaire de l'habitat et en faveur des ménages les plus en difficultés.

2e ANNÉE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE





Conférence Intercommunale du Logement

Lancement des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) visant à définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'équilibre territorial et de peuplement à l'échelle communautaire.

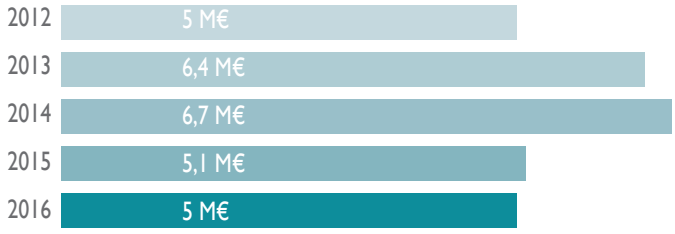
Renforcement de l'ingénierie

Les compétences d'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville étaient mises en œuvre dans le cadre d'une Direction générale de l'habitat, de la solidarité et de la politique de la ville constituée de 4 services dont le service insertion professionnelle.

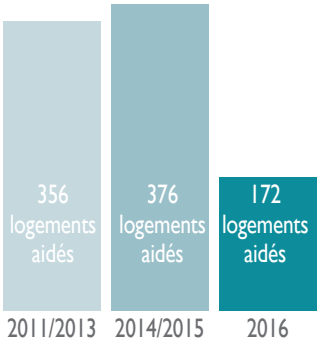
Dans le cadre de la transformation en Communauté urbaine, les politiques de l'habitat et de la politique de la ville sont pilotées par la Direction de l'habitat et de la politique de la ville (DHPV) au sein d'une Direction générale adjointe en charge de l'aménagement.

L'organisation de la DHPV repose sur une structuration resserrée autour de deux services «habitat opérationnel» et «renouvellement urbain et politique de la ville», avec un renforcement de l'ingénierie dédiée.

AIDES AU **LOGEMENT SOCIAL**



LOGEMENTS **PRIVÉS**



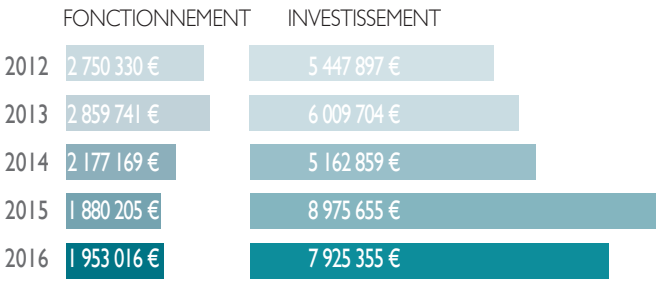
Programme d'Intérêt Général

Subventions 2014 :
- Anah : 1 742 236 €
- Clermont Communauté : 242 068 €

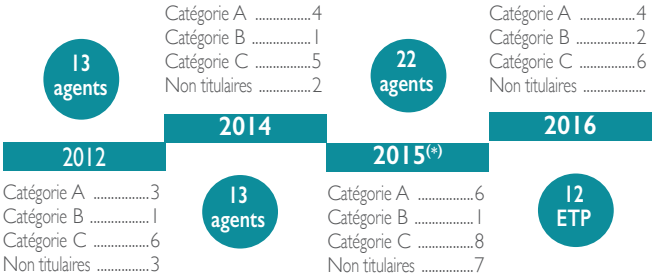
Subventions 2015 :
- Anah : 1 817 759 €
- Fart : 628 156 €
- Clermont Communauté : 877 000 €

Subventions 2016 :
- Anah : 999 299 €
- Fart : 229 325 €
- Clermont Communauté : 1 143 776 €

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)



RESSOURCES **HUMAINES**



(*) En 2015, la Direction habitat, solidarité et politique de la ville comprend également le PLIE constitué de 11 agents au 31/12/2015. Ce n'est plus le cas en 2016.

AIRES **D'ACCUEIL**



Coût restant à charge de Clermont Communauté pour assurer le fonctionnement des 6 aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire.

MOBILITÉ DURABLE

Faire de Clermont Auvergne Métropole le territoire de toutes les mobilités pour tous avec la restructuration du réseau de transports en commun, la refonte du réseau viaire métropolitain, la mise en place d'une stratégie de stationnement communautaire visant à favoriser le report modal, l'amélioration des liaisons extra métropolitaines et repenser l'accès aux informations et aux offres de services mobilité.

Faire de Clermont Auvergne Métropole l'incubateur des mobilités intelligentes en facilitant l'accès à l'offre de transports, en expérimentant des outils au service de la mobilité de demain, en fédérant l'écosystème mobilité et en adaptant les outils de planification aux besoins exprimés.

Faire de Clermont Auvergne Métropole la vitrine des mobilités durables en développant et en favorisant l'usage de modes de déplacements durables auprès des citoyens et entreprises.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- DEVENIR UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS DURABLES ET INTELLIGENTES
- FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS POUR TOUS
- AMÉLIORER L'INTER-MODALITÉ TRAM-BUS / TRAIN
- PROMOUVOIR LA PLACE DU VÉLO ET LES NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT
- AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

2016	460 858 €

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Les Rencontres Citoyennes de la Mobilité

En septembre 2015, la concertation «Libre comme l'R», Rencontres Citoyennes de la Mobilité était lancée. Une démarche pour donner la parole aux habitants, usagers, entreprises, institutions, et faire connaître leurs besoins.

Au total, plus de 5 000 personnes ont participé, sous diverses formes, aux échanges qui ont permis de faire émerger 22 idées pour améliorer nos déplacements : développer un réseau de transport plus efficient et solidaire, créer un centre de distribution des marchandises, aménager des itinéraires prioritaires pour les vélos, créer un bureau des temps pour fluidifier les déplacements et limiter les engorgements des transports en commun, déployer des bornes publiques de recharge en énergie propre... Ces propositions sont facilement accessibles depuis le site de Clermont Auvergne Métropole.

RESSOURCES **HUMAINES**

(Mutualisées avec la Voirie)

Catégorie A	1
Catégorie B	2,25
Catégorie C	2,75
Non titulaires	

2016

6 ETP

AÉROPORT

	PARTICIPATION FINANCIÈRE	NBRE DE PASSAGERS
2012	1,291 M€	385 676
2013	1,337 M€	425 896
2014	1,384 M€	424 652
2015	1,432 M€	400 295
2016	1,453 M€	400 461

Le SMTC

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise est au service de la Communauté urbaine et des communes de Sayat et Saint-Beauzire pour organiser des services de mobilité publics. : tramway, bus, vélos en libre service et en location longue durée, transport pour les personnes à mobilité réduite. Il assure une activité de planification et de conseil.

CONDUITE DE PROJET : En 2016, le SMTC a conduit un projet sur 15 ans, avec ses partenaires, qui a été validé en comité syndical en janvier 2017. Ce projet est organisé en fonction de quatre enjeux :

- La mobilité pour tous
- La mobilité durable
- La mobilité au coeur du développement urbain
- La mobilité éducative

Il contribue au manifeste des mobilités issu des Rencontres Citoyennes de la Mobilité dans le champ des compétences du SMTC.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : Comme toute infrastructure, la voie sur laquelle circule le tramway doit faire l'objet d'un entretien régulier, dans le but notamment de garantir la sécurité des voyageurs.

Le SMTC a donc engagé un plan d'entretien de la plateforme sur plusieurs années. La première phase a été menée en 2016, entre La Pardieu gare et Maison de la culture en intégrant le Viaduc Saint-Jacques.

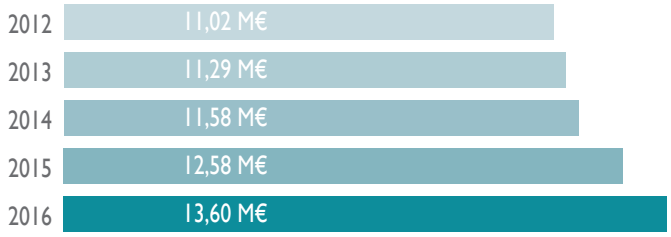
AUVERMOOV : Lancée à l'automne 2016, la plateforme Auvermoov a permis à 31 startups de proposer des projets innovants en matière de mobilité dans l'agglomération clermontoise. 4 projets lauréats ont été retenus par le public et un jury d'experts pour cette première édition d'Auvermoov. Handivalise, Zouzoucar, Ecov et Mybus seront développés dans l'agglomération clermontoise.

ACQUISITION DE BUS : Un marché a été conclu, poursuivant la politique de diversification énergétique du SMTC.

CHIFFRES CLÉS :

- Plus de 40 000 abonnés dont plus de 17 000 abonnés solidaires empruntent le réseau bus et tramway
- La fréquentation totale a progressé de 1,8 % avec 32,2 millions de passagers transportés
- C.vélo continue de progresser fortement. Il atteint 90 000 voyages fin 2016, contre 40 000 fin 2015
- Le service de transport à la demande (TAD) et le service dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR) restent stables avec 65 000 voyages
- Les plans de déplacement d'entreprise couvrent 60 % des salariés du territoire.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU **SMTC**

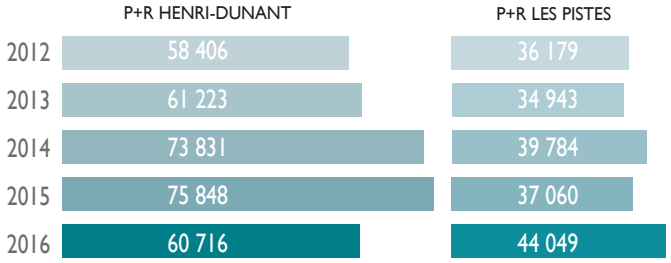


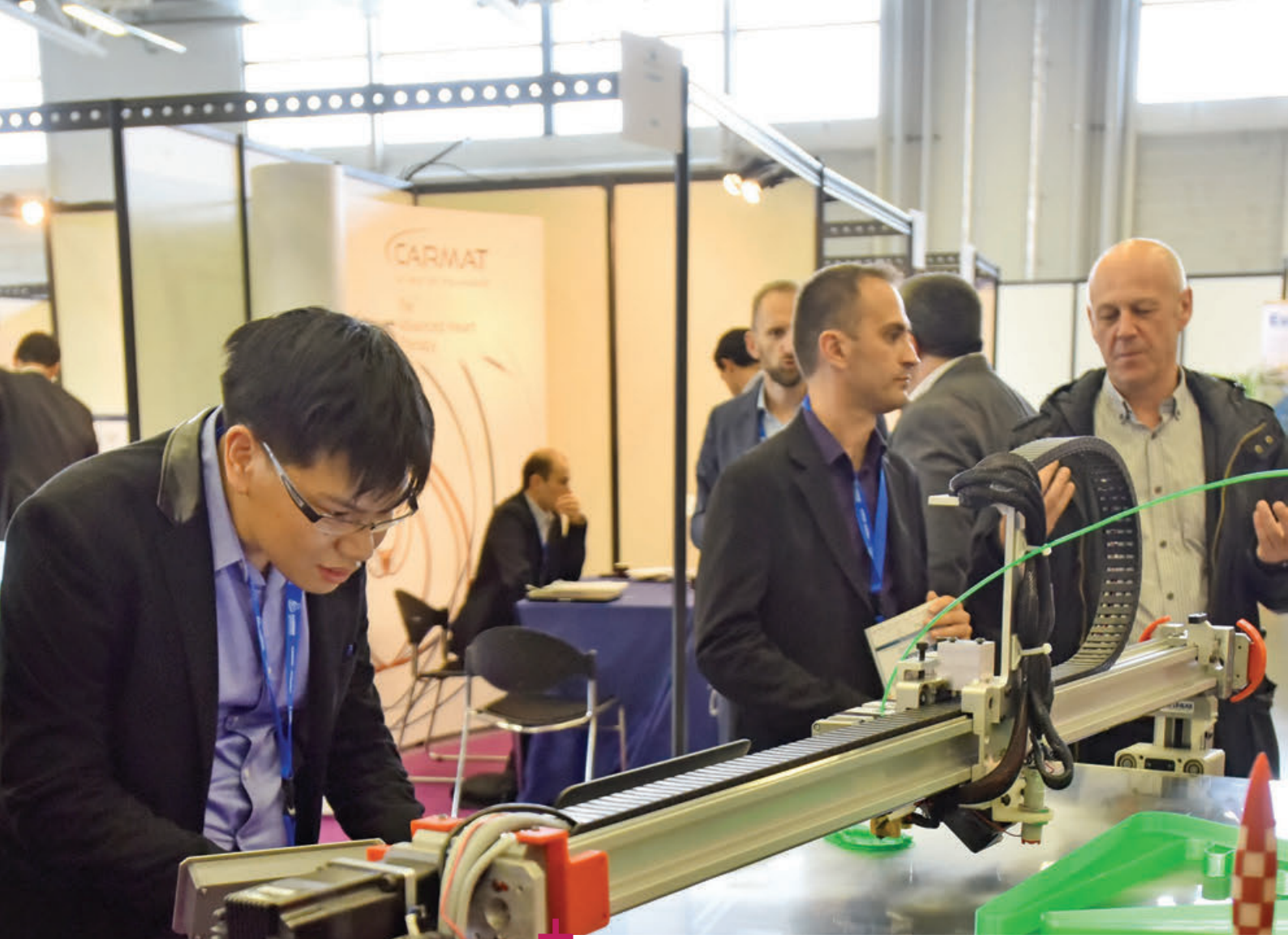
P+R - PTRAM - HALTES FERROVIAIRES

INVESTISSEMENT ET ENTRETIEN



FRÉQUENTATION





Du 31 mai au 2 juin 2016, Clermont-Ferrand accueillait 200 entreprises internationales lors des Advanced Manufacturing Meetings (AMM) pour des échanges entre donneurs d'ordre industriels et sous-traitants avec, en ligne de mire, l'industrie du futur.

art de vivre & d'entreprendre

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Direction de l'accompagnement des entreprises a pour vocation de créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises, proposer une offre claire et simple aux entreprises, aux investisseurs et financeurs :

- Favoriser l'implantation des entreprises : gestion du foncier économique, requalification des ZA, prospection, développement de l'immobilier à vocation économique et de sites d'excellence, schéma d'aménagement commercial.

- Favoriser la création et la croissance des entreprises : accompagnement de l'entrepreneuriat, soutien au développement industriel innovant, développement de l'innovation sociale, de l'économie sociale et solidaire, gestion des grands comptes, animation territoriale de proximité et offre de services aux entreprises.

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Requalification et Aménagement du pôle d'activité secteur Nord

Suite aux études de requalification, un avant-projet a été élaboré et validé par le Conseil communautaire du 14 octobre 2016.

Ce projet recouvre une superficie de 270 ha pour 136 entreprises et 6 000 emplois, dont le site emblématique de la Manufacture Michelin, Urbalad.

Les grands principes d'aménagement sont les suivants :

- La définition d'une trame viaire fonctionnelle, hiérarchisée et structurante avec la création d'un nouvel axe Nord/Sud
- Des entrées valorisées et structurées
- La prise en compte des mobilités douces
- L'aménagement d'une trame bleue fonctionnelle et qualitative
- Des espaces publics affirmant un caractère urbain.

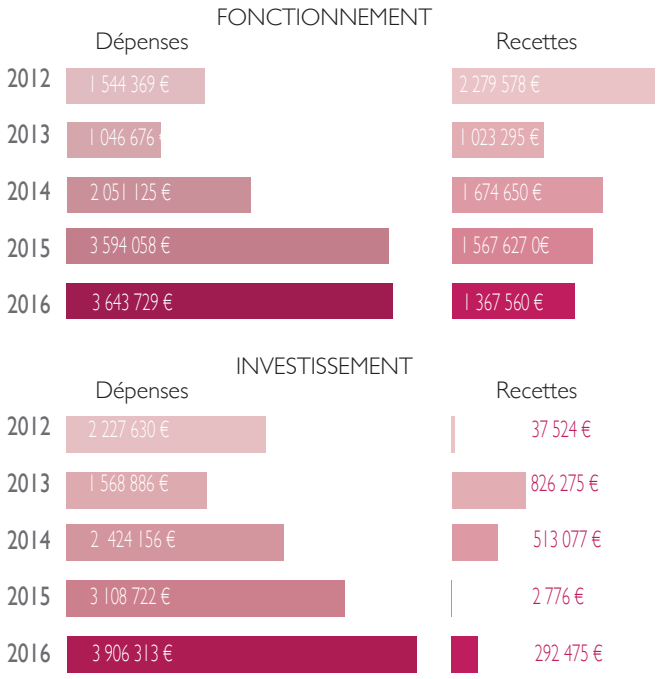
Compte-tenu de l'ampleur de l'opération, différentes phases ont été définies et notamment une phase «A» dite prioritaire en 2017 privilégiant la réalisation de l'accès Sud du Parc Logistique, la requalification des accès Ouest au site d'Urbalad ainsi que la poursuite de la commercialisation.

L'opération devrait s'étaler jusqu'en 2023 avec un coût global de travaux prévisionnel de 32,15 M€.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

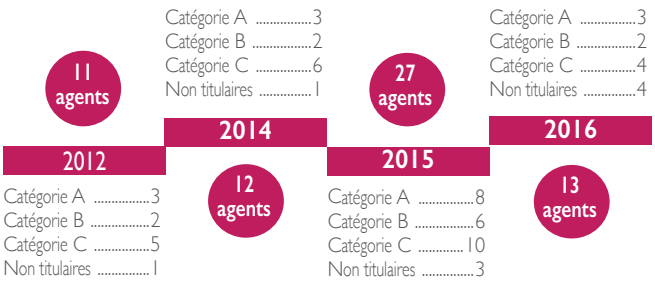
- STRUCTURER UN ESPACE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
- RENFORCER LA COHÉSION DE TOUS LES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS DU TERRITOIRE
- RENFORCER ET AMÉLIORER LA GESTION DE L'OFFRE FONCIÈRE
- VEILLER À UNE MEILLEURE INTÉGRATION URBAINE DES ZONES ÉCONOMIQUES
- DÉVELOPPER DES SITES D'EXCELLENCE DE RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

BUDGETS gérés par la direction, hors personnel



Les recettes sont notamment constituées par les loyers des pépinières et hôtels d'entreprises, les ventes de terrains ou la redevance de concessions très haut débit.

RESSOURCES **HUMAINES**



La Direction Dynamiques économique et de l'emploi a accueilli le service des autorisations du droit des sols (ADS), constitué de 10 agents, en 2015. Ce service a été rattaché à la direction de l'urbanisme en 2016.

Un programme d'actions ambitieux pour la zone d'activités de Cournon / Le Cendre

La Communauté urbaine a lancé une réflexion pour la définition d'un programme de requalification de la zone d'activités historique de Cournon / Le Cendre.

Zone ancienne des années 1960, ce pôle économique couvre un vaste ensemble de 200 hectares, regroupant 500 entreprises et représentant 7 500 emplois.

L'étude a permis d'identifier les enjeux de ce territoire et de définir un plan guide d'aménagement qui sera mis en œuvre sur la période 2017/2030.

Les enjeux portent, d'une part, sur l'identification d'un certain nombre de secteurs qui feront l'objet de renouvellement urbain (sur environ 60 hectares) et, d'autre part, sur la réappropriation de l'espace gare SNCF de Cournon / Sarlève, pour en faire un véritable pôle d'échanges intermodal.

Le programme d'actions ambitionne d'aller au-delà de la seule requalification et restructuration de l'espace public.

En ce sens, une contractualisation avec le club d'entreprises sera établie dans une démarche de co-construction.

La déclinaison de ce programme nécessite la mise en place de modalités de gouvernance et d'animation de la démarche.

Le programme d'actions a été approuvé au Conseil communautaire de décembre 2016 pour un investissement (poste travaux) de 25,8 M€ HT, inscrits dans la programmation pluri-annuelle d'investissements de la collectivité.

Mise en place d'une nouvelle signalétique sur le Parc Technologique de La Pardieu

Pour affirmer l'identité high tech du Parc d'activité économique de La Pardieu, Clermont Auvergne Métropole - avec l'association d'entreprises Technopar - a validé les orientations d'aménagement suivantes :

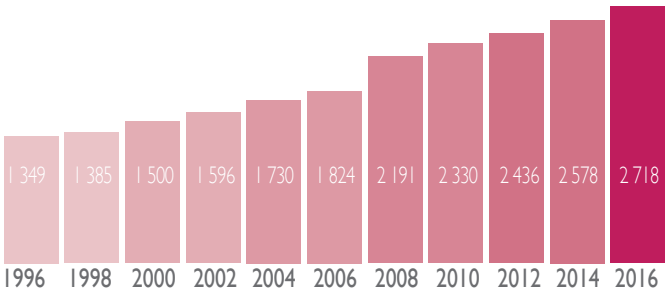
- Panneaux de rue uniformes sur l'ensemble du secteur y compris la ZAC des Sauzes (partie intégrante du Parc Technologique de La Pardieu)
- Totems d'entrée pour identifier le secteur
- Les 5 totems d'entrée ont été installés fin septembre 2016 pour un montant de 20 750 €HT
- Totems interactifs permettant de visualiser la carte du secteur mais également de diffuser diverses informations.

En 2017, 2 totems interactifs seront implantés. L'affichage numérique permettra également de diffuser des informations relatives aux entreprises de la zone.

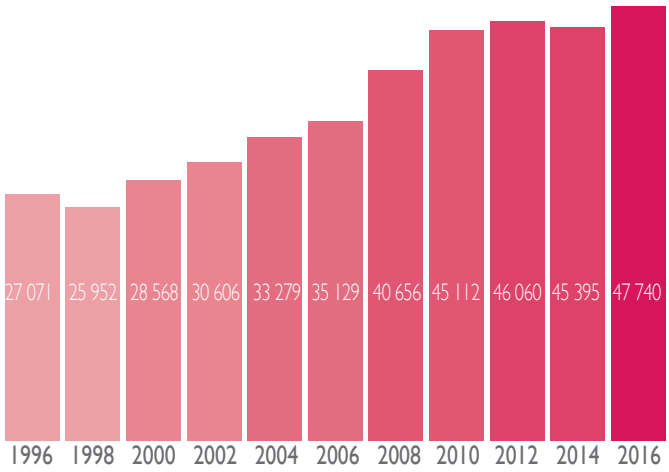
Le réseau très haut débit en 2016

- Nbre km de réseau 215
- Nbre d'opérateurs 37
- Groupements fermés d'utilisateurs 10
- Nbre de sites 359
- Nbre d'hébergements 35

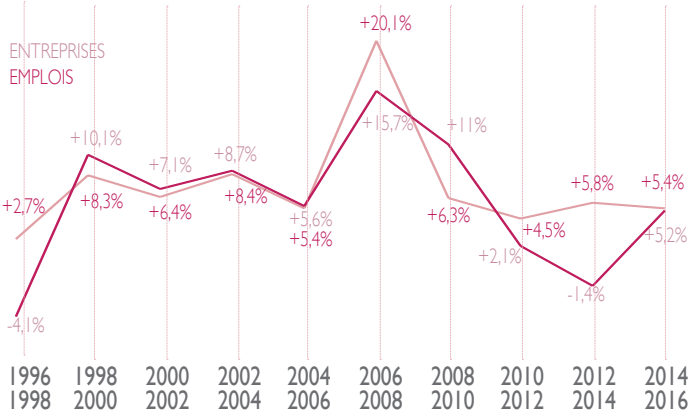
ENTREPRISES EN ZONES D'ACTIVITÉS



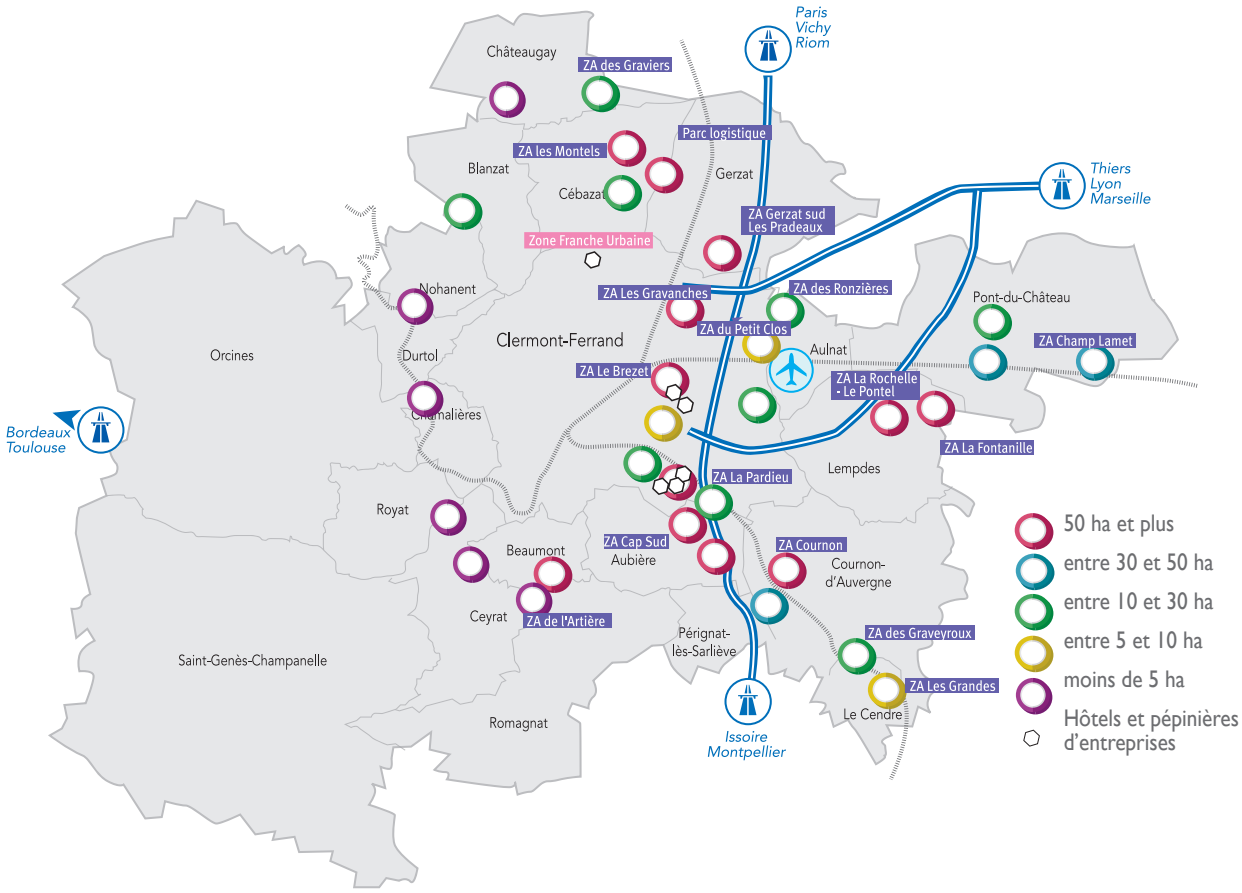
EMPLOIS EN ZONES D'ACTIVITÉS



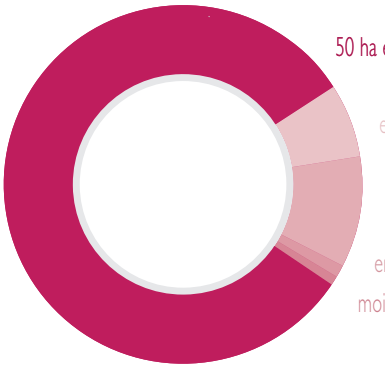
ÉVOLUTIONS EN %



LES ZONES D'ACTIVITÉS : **SITUATION** ET **SUPERFICIE**



SURFACE TOTALE : 1 744 ha DE ZONES D'ACTIVITÉS



50 ha et plus : **1 424 ha - 81,6 %**

entre 30 et 50 ha : **114 ha - 6,5 %**

entre 10 et 30 ha : **174 ha - 10%**

entre 5 et 10 ha : **22 ha - 1,3 %**

moins de 5 ha : **10 ha - 0,6 %**

STOCK FONCIER

PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION FONCIÈRE ANNUELLE MOYENNE **DEPUIS 1994**

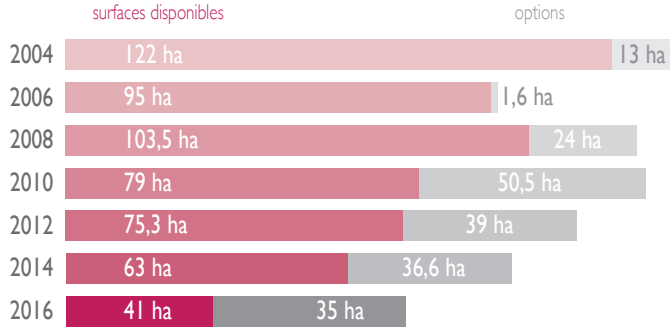
2 ANS SURFACE DISPONIBLE

10,6 ANS POTENTIEL FONCIER

5,1 ANS SURFACE DISPONIBLE + OPTIONS

16,9 ANS POTENTIEL FONCIER + SARLIÈVE SUD

SURFACES **DISPONIBLES + OPTIONS**



La surface disponible a été divisée par 3 entre 2004 et 2016.

L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

150 dossiers d'entreprises

Le suivi et la réponse au cahier des charges pour plus de 150 dossiers d'entreprises à des stades divers :

- De la demande de localisation ou d'informations à un accompagnement personnalisé jusqu'à la phase d'implantation en interaction avec les chargés d'aménagement, les autres directions ou services
- La mise en réseau avec les financeurs des projets, les investisseurs, les services de l'État.
- Dans le cadre du Comité de Prospection d'acteurs à l'échelle régionale

Diagnostic d'attractivité et stratégie d'implantation

Il a été réalisé sur sa tranche ferme avec notamment :

- L'animation d'ateliers thématiques et des entretiens personnalisés avec les acteurs externes (entreprises, universités, clusters, pôle de compétitivité, consulaires, institutionnels...)
- L'organisation de comités techniques internes et transversaux (tourisme, sport, culture, communication...)
- La réalisation d'enquêtes auprès des entreprises de notre territoire mais aussi du territoire national
- La production partagée d'un document d'analyse stratégique

Refonte du site Internet dédié à l'économie

En attendant l'élaboration du schéma de développement économique et un nouveau site en 2017, une remise à niveau du site Internet a été réalisée avec la Direction de la communication.

Phasage du ScoT

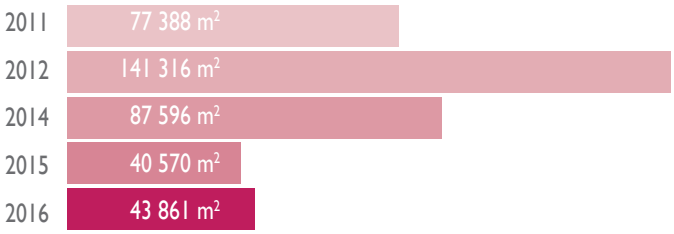
Une réflexion a été engagée, le stock de foncier disponible s'élevant seulement à environ 2 ans. Le potentiel foncier doit s'aménager en tenant compte de la complexité des procédures d'urbanisme et les délais inhérents. L'offre doit répondre à la diversité des cahiers des charges des entreprises en rapport avec la stratégie de la collectivité.

En matière d'immobilier existant, l'offre est vieillissante et peut générer l'existence de friches industrielles. Des réflexions seront donc engagées en 2017 sur l'urbanisation des zones d'activités classées en phase 2 du SCOT ainsi que sur la réhabilitation des friches industrielles et la réappropriation du foncier.

Mise à jour de données

Plus de 2 700 entreprises des zones d'activités de Clermont Auvergne Métropole ont été visitées pour remettre à jour les données les concernant dans une base que l'on retrouve de manière interactive sur notre site Internet.

VENTE DE **TERRAINS**



VENTE DE TERRAINS : **DÉTAILS** ET **PROJETS**

Zone d'activités	Vocation	Surfaces vendues	Nbre de projets
La Fontanille Lempdes	Mixte	17 188 m²	1
Les Graviers 2 Châteaugay	Artisanat - Btp	1 787 m²	2
Les Cheix Romagnat	Tertiaire	1 148 m²	1
Claveloux Clermont-Ferrand	Service - Tertiaire - Artisanat	6 251 m²	3
Le Petit Clos Clermont-Ferrand	Artisanat - Btp - Industrie	3 742 m²	1
Les Rivassols Nohanent	Artisanat	1 500 m²	1
Parc logistique Clermont-Auvergne	Logistique	3 429 m²	1
Gerzat sud	Artisanat - Industrie	14 681 m²	1
La Pardieu	Tertiaire - Technologique	923 m²	1
Parc des Montels Cébazat	Artisanat - Industrie - Tertiaire	7 000 m²	1
Les Grandes Le Cendre	Artisanat - Industrie	1 250 m²	2

ESPACES D'ACTIVITÉS



L'ENTREPRENEURIAT

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

L'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'ESS, regroupant les associations, les coopératives, les mutuelles, recouvrent l'ensemble du champ économique (commerces, services, recherche, industrie...) sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Leur spécificité est, au-delà de la création de richesses et de bénéfices, d'être des acteurs du développement local en innovant dans leur objet et leur mode de gouvernance.

La politique de développement économique en matière d'ESS et d'innovation sociale vise par exemple à :

- Soutenir les filières économiques fragiles comme la culture
- Favoriser la transmission de commerces de centre-ville
- Soutenir les entreprises de recyclage des déchets
- Développer l'incubation des entreprises sociales
- Soutenir l'innovation sociale liée au numérique
- Imaginer d'autres formes de relations que la subvention ou la prestation pour aller vers des modèles de coopération, de co-gestion de partenariat public/privé

Le financement de l'École Supérieure de Commerce sur un travail de recherche pour avoir une photographie de l'activité culturelle sur le territoire, le soutien au fonctionnement du cluster d'entreprises culturelles «Le Damier», la prise de participation dans la SCIC «Epicentre Factory» pour porter le projet de «rue créative» sur une rue en déshérence commerciale, sont emblématiques de la façon dont Clermont Auvergne Métropole peut soutenir une filière économique spécifique.

Pour la mise en œuvre de cette politique, un partenariat important existe avec la dizaine de structures d'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, Auvergne Active, URSCOP, ADIE... etc.) qui interviennent à la fois sur un soutien technique mais aussi financier.

Au regard de l'ensemble de ces actions, il est nécessaire de donner une lisibilité à cette politique de développement de l'ESS et de renforcer sa cohérence. C'est l'objet même du projet stratégique et opérationnel qui a été adopté le 14 octobre 2016 en Conseil communautaire, et qui constitue désormais la feuille de route du service.

L'accompagnement à la création d'entreprises

En 2016, la contribution de Clermont Auvergne Métropole a été de 348 000 € au bénéfice de 11 structures qui interviennent sur la base de conventions triennales, dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création.

Le positionnement complémentaire de ces structures (aide au montage de projet, micro crédit, garantie d'emprunt, portage salarial...) permet de répondre de façon adaptée aux différents besoins des entrepreneurs.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN **3 CHIFFRES**

1 295
ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS,
soit 13 % de l'ensemble des établissements présents sur le territoire de l'agglomération

14 500
SALARIÉS,
soit 15% de l'ensemble des salariés travaillant sur l'agglomération

+ de 400 M€
de masse salariale

LES STRUCTURES **SUBVENTIONNÉES**

- **ADIE** (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) développe le micro crédit pour les personnes exclues du système bancaire.
- **APPUY CRÉATEURS** s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé.
- **AUVERGNE ACTIVE** propose des garanties sur emprunt bancaire, sous forme d'une caution égale à 65 % du montant du prêt.
- **AUVERGNE ENTREPRENDRE**, accorde des prêts aux créateurs ou repreneurs d'entreprises. Les chefs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement sont accompagnés par des parrains.
- **BGE AUVERGNE** accompagne les entrepreneurs pas à pas, tout au long de la création d'entreprise.
- **INITIATIVE CLERMONT AGGLO** accompagne et finance la création de micro entreprises.
- **COAGIR** accompagne les personnes qui s'interrogent sur la faisabilité d'un projet de création.
- **PEEA PEPITE** soutient la création d'entreprises auprès des étudiants.
- **BUSI** intervient pour les projets de création d'entreprises innovantes qui s'inscrivent dans les Sciences de la Vie, les Sciences pour l'Ingénieur, les Technologies de l'Information et de la Communication et les Sciences Humaines.
- **LE DAMIER** a vocation à développer, promouvoir et fédérer les acteurs des filières Musique et Image en Auvergne.
- **LES SCOP D'AUVERGNE** assurent l'appui et l'accompagnement de projets collectifs par la création, le développement et la transmission / reprise d'entreprise et d'association sous forme de coopérative (Scop, Scic).

ZONE FRANCHE URBAINE

	NBRE D'**ENTREPRISES**	NBRE D'**EMPLOIS**
2012	604	1 400
2013	580	1 384
2014	557	1 315
2015	572	1 278
2016	574	1 297

Les équipements à vocation économique

Clermont Auvergne Métropole gère 5 structures immobilières d'accueil des entreprises, soit sous la forme de pépinières, réservées aux très jeunes entreprises, soit sous la forme d'hôtels d'entreprises, pour une durée limitée à 36 mois.
Au total, ce sont 57 entreprises qui sont hébergées, représentant 215 salariés dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), dans l'industrie, les services aux entreprises et les biotechnologies.

L'accompagnement à la croissance des entreprises

Bivouac : Les enjeux du numérique comme levier d'innovation et de productivité pour les entreprises et comme moteur de croissance et d'emploi pour les territoires auvergnats mobilisent un grand nombre d'acteurs en Auvergne. Cette mobilisation, fondée sur un partenariat public/privé, s'incarne tant sur le volet du déploiement des infrastructures Très Haut Débit que sur le volet du développement économique. Forts de cette dynamique, les acteurs publics, chefs de file du développement économique, les grands groupes, ainsi que les acteurs de la filière digitale, ceux de la formation et de la recherche fédérés sous la bannière du Cluster Auvergne TIC, ont souhaité œuvrer ensemble à l'émergence d'un pôle digital innovant sur l'agglomération clermontoise fondé sur la dynamique « réseau » au plan régional et national et adossé à un « bâtiment totem ».

Le projet de « Quartier Numérique » est structuré autour d'un espace dédié à l'entreprenariat à forte composante numérique, d'un espace collaboratif ouvert au public et disposant de services communs et d'un lieu d'incubation et d'accélération de projets. L'objectif est de développer des startup et créer de nouveaux emploi grâce à une offre de service d'excellence (le Bivouac) déclinée :

- en programmes d'accompagnement auprès de startup sélectionnées selon un processus d'appel à candidatures,
- en modules d'accompagnement à la carte et en animations accessibles à l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial à forte composante numérique.

Au 1er décembre 2016, 20 startup bénéficiaient de ce programme d'accompagnement avec un objectif de montée en puissance en 2017 à plus de 30 startup. .

Université : La sélection et la validation du projet CAP 2025 (I-Site) permettra de financer, au cours des 10 prochaines années, des projets structurants qui répondent à l'ambition scientifique et pédagogique de l'Université et du site clermontois. Elle positionne surtout l'Université Clermont Auvergne parmi les Universités françaises qui rayonneront à l'échelle nationale et internationale.

Le développement des filières et l'innovation

French Tech : Dès février 2016, ce sont plus de 50 startup, les grands groupes, le monde de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation et les acteurs institutionnels, structurant une dynamique entrepreneuriale forte, qui se sont réunis autour de Clermont Communauté pour porter la candidature FrenchTech aux réseaux thématiques sur un sujet fédérateur : La Mobilité.

Le 25 juillet 2016, l'annonce est faite à Laval par Emmanuel Macron, Ministre de l'économie : Clermont Communauté obtient le label et intègre le réseau #Cleantech/Mobility qui permet à l'écosystème de figurer sur la carte mondiale de l'innovation numérique aux cotés des grandes métropoles.

Depuis, Le Bivouac, booster de startup, et principal acteur de la FrenchTech sur le territoire a lancé un appel à projet Boostcamp national dédié à la Mobilité. Ce sont 7 startup qui ont été sélectionnées et qui sont venues s'installer à Clermont-Ferrand pour suivre un accompagnement personnalisé pendant 18 mois, bénéficier d'opportunités liées à un écosystème local ultra mobilisé et d'une possibilité d'ouverture à l'international, pour devenir les acteurs de la mobilité de demain.

Dans la même dynamique, le SMTC initiait à l'automne le concours AUVERMOOV. Pendant plusieurs mois, habitants du grand territoire clermontois et usagers des transports en commun ont pu découvrir et voter pour les 33 projets autour de la mobilité innovante. 4 projets lauréats ont été retenus par le public et un jury d'experts pour cette première édition. Ils seront développés dans l'agglomération clermontoise durant l'année 2017.

L'année 2017 se prépare…..

L'ensemble de l'écosystème et des partenaires de la FrenchTech travaillent et s'engagent sur un programme d'actions destinées à faciliter l'accès des startup aux ressources dont elles ont besoin pour garantir leur croissance. Un programme de déplacements à l'international, à la rencontre d'accélérateurs dédiés à la thématique, des actions de valorisation et de promotion des startup sur le plan national et local, de nouveaux appels à projets sont en cours d'élaboration, dans l'objectif commun de faire du territoire un territoire d'innovation et d'expérimentation sur la mobilité.

Création de la fédération santé-mobilité : Les acteurs de la santé du territoire auvergnat se sont fédérés autour d'une vision *«Faire du territoire Auvergne le leader européen de la mobilité individualisée tout au long de la vie en agissant prioritairement sur la prévention et la prise en charge personnalisées»*.
La création de la fédération santé-mobilité (sous forme d'association loi 1901) a permis de mettre en place une gouvernance légitime pour piloter le développement économique de cette filière d'excellence. Clermont Auvergne Métropole est devenue partenaire associé par décision du Conseil communautaire et a donné son accord pour une subvention en fonctionnement sur 2017 de 40 000 €.

L'accompagnement à l'international

Centre Jacques-Cartier : Opérateur de premier plan de la coopération franco-canadienne, le Centre Jacques-Cartier (CJC) anime les relations entre la province du Québec et la région Rhône-Alpes dans le cadre de la fusion des Régions, son action s'étend désormais à tout le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.
Comptant une cinquantaine de membres, il rassemble des acteurs universitaires, économiques et institutionnels des 2 territoires. Via son réseau, il favorise les interactions entre monde académique et monde socio-économique autour de l'innovation.
Le Conseil communautaire a décidé de soutenir la Fondation Centre Jacques-Cartier France afin d'animer et de catalyser la relation avec le Québec/Montréal et de mettre en synergie leurs écosystèmes respectifs (entreprises, monde universitaire, autres acteurs socio-économiques....).

L'EMPLOI ET L'INSERTION

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

L'accompagnement personnalisé à l'emploi

Les publics sont orientés vers le PLIE par un réseau de plus de 50 prescripteurs : CCAS, Pôle Emploi, travailleurs sociaux, associations...

Le réseau des structures réalisant l'accompagnement PLIE était constitué de : Adef de Facto, CCAS Aulnat, Chom'actif, CIDFF63, INFA Auvergne, Inserfac Jobs Missions, La courte Échelle et la régie de territoire «des deux rives».

Trois chantiers d'insertion

Deux chantiers d'insertion sont confiés à l'association Études et Chantiers, tous deux financés à hauteur de 39 000 € par Clermont Auvergne Métropole :

- L'entretien des rivières avec 8 postes en insertion
- Les sentiers de randonnée avec 8 postes en insertion

Un chantier d'insertion confié à l'association INSERFAC, financé à hauteur de 39 000 € par Clermont Auvergne Métropole :

- Autour du livre avec 8 postes en insertion

Par ailleurs, la filière textile avec les Mains Ouvertes et Emmaüs 63 permet à plus de 10 personnes en insertion de travailler. 595 tonnes ont été collectées en 2016, dont 409 tonnes en déchetterie et 186 tonnes en direct par les Mains Ouvertes. Ce dossier est géré avec la Direction des déchets ménagers. Il est subventionné à hauteur de 50 000 € par Clermont Auvergne Métropole.

Clauses sociales

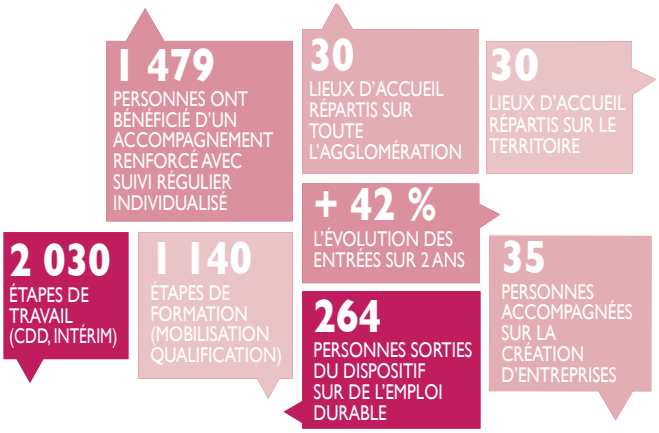
Lors des commandes de travaux, les établissements publics et collectivités demandent aux entreprises, titulaires des marchés, de réserver des heures de travail à l'insertion des jeunes sans qualification, des bénéficiaires des minimas sociaux et des travailleurs handicapés. Le PLIE coordonne le dispositif et met en relation ces demandeurs d'emploi avec les employeurs.

- 136 730 heures de travail générées
- 251 participants aux chantiers
- 114 entreprises
- 2 forums de recrutement organisés en 2016
- Formation des acheteurs aux nouvelles dispositions de la clause sociale (30 acheteurs des différents Maîtres d'ouvrages publics)
- Participation au réseau régional des facilitateurs de clauses sociales Auvergne-Rhône-Alpes

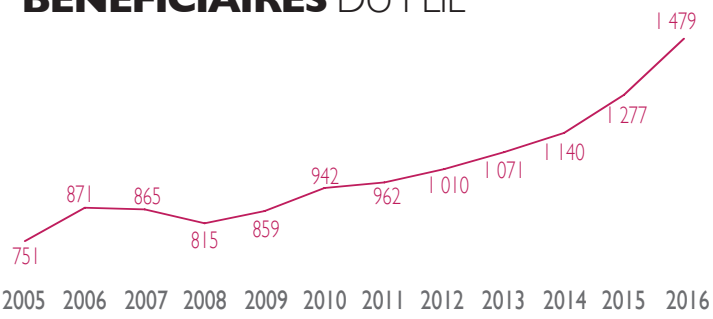
Prix Ouvre-boîte

Après une première édition très prometteuse, Clermont Auvergne Métropole a relancé l'opération Ouvre-Boîte. Cette initiative vient valoriser la démarche de néo-entrepreneurs issus des quartiers prioritaires ou oeuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cette seconde édition a présenté une vingtaine de projets devant les jurys constitués d'élus et de représentants du monde économique. 8 d'entre eux ont été primés et ont reçu une bourse de 1 500 € co-dotée par l'État.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



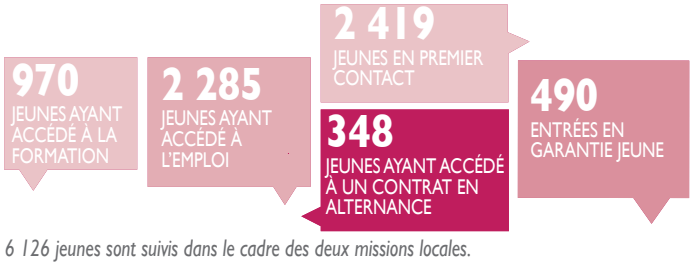
BÉNÉFICIAIRES DU PLIE



SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES D'INSERTION

Entreprises	Lieu	postes en insertion	Subventions
Envie Mains Ouvertes	Gerzat	14	12 740 €
MO Entreprise	Gerzat	3	2 730 €
Blanc Plus	Clermont-Ferrand	5	4 550 €
Biau Jardin	Gerzat	10	9 100 €
Six Trois	Clermont-Ferrand	4	3 640 €
Entreprise Job Agglo	Clermont-Ferrand	34	30 940 €
EHRSE	Romagnat	5	4 550 €
Idées Travaux	Beaumont	7	6 370 €
Le Bivouac Gourmand	Clermont-Ferrand	2	1 820 €
Régie de territoire	Cournon-d'Auvergne	2	1 820 €
Total		86	78 260 €

SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES



6 126 jeunes sont suivis dans le cadre des deux missions locales.
Clermont Auvergne Métropole soutient les deux missions locales à hauteur de 576 695 €.



proximité & qualité

LA VOIRIE

En 2016, la compétence voirie s'exerce sur 120 km de voiries et d'espaces publics, principalement situés en zone d'activités économiques. Le Service transport et déplacements assure la gestion, la création, l'aménagement et l'entretien (nettoyage, entretien des chaussées, trottoirs et espaces verts, gestion et entretien des réseaux d'assainissement pluvial, gestion et maintenance des équipements d'éclairage public...) de ces espaces.
La compétence signalisation directionnelle, également assurée par le Service transport et déplacements comprend la création et la maintenance de 2 200 ensembles de signalisation répartis sur l'intégralité du territoire communautaire.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- RÉALISER UN DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT DES VOIRIES
- DÉFINIR UN PLAN D'ACTIONS PLURI-ANNUEL
- GARANTIR UN ACCÈS DE PROXIMITÉ ET UN HAUT NIVEAU DE RÉACTIVITÉ À TOUS LES USAGERS
- RECHERCHER LE MEILLEUR RAPPORT COÛT / SERVICE RENDU

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

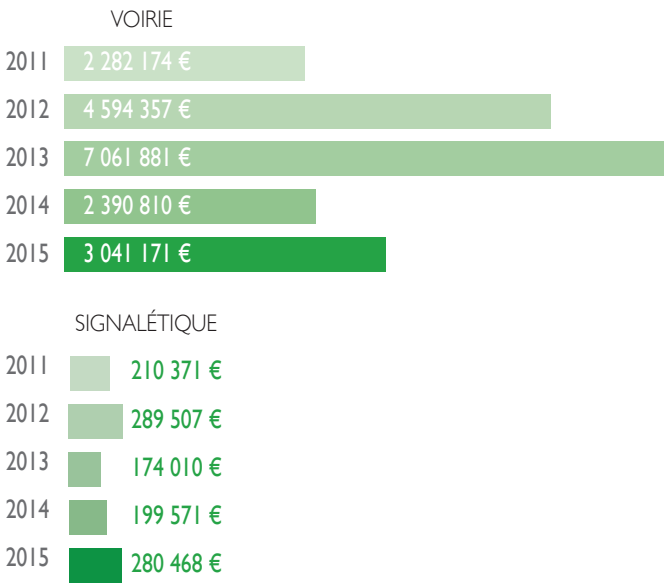
Voirie

- Réaménagement du carrefour à feux des avenues du Roussillon à Cournon-d'Auvergne et Jean-Moulin à Clermont-Ferrand et Aubière : mise en accessibilité des cheminements piétons, remise aux normes des espaces publics et rénovation des matériels de signalisation lumineuse (615 000 € TTC)
- Travaux de grosses réparations sur la rue des Sauzettes et rue des Gravins à Aubière, avenue du Midi, route du Cendre et rue de Sarlière à Cournon-d'Auvergne, rue Clément-Ader à Gerzat, rue Didier-Daurat, rue Jules-Verne, avenue de l'Union-Soviétique et avenue Léonard-de-Vinci à Clermont-Ferrand (970 000 € TTC)
- Travaux d'assainissement sur le secteur La Rochelle à Lempdes
- Travaux d'assainissement rue de la Chaux-Blanche à Cournon-d'Auvergne
- Étude de trafic sur la zone d'activités Clermont Sud Aubière La Pardieu

Signalétique

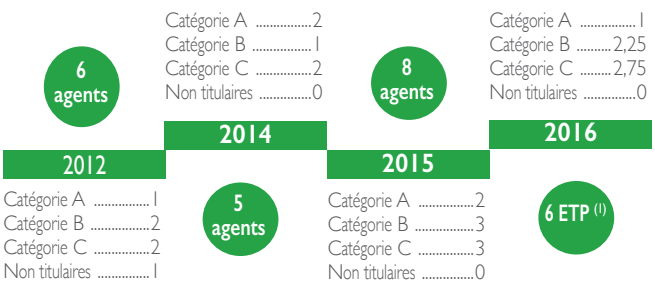
- Inventaire des matériels de jalonnement sur la commune de Pont-du-Château
- Refonte du schéma directeur de signalisation directionnelle de la zone d'activités Clermont Sud Aubière La Pardieu
- Diagnostic du jalonnement directionnel de la zone d'activités à Cournon-d'Auvergne

INVESTISSEMENTS ET ENTRETIENS



RESSOURCES HUMAINES

(Mutualisées avec la Mobilité Durable)



(1) Équivalent temps plein

LA COLLECTE DES DÉCHETS

+ CONTEXTE

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, soit en la confiant à des entreprises dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes :
- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte
- la collecte sélective en porte-à-porte
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte
- la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte
- la collecte sélective en points d'apport volontaire
- la collecte en déchetterie (7 déchetteries)
- la collecte des encombrants à domicile.

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Collecte en habitat vertical

La collecte par grutage de colonnes aériennes pour les ordures ménagères et la collecte sélective. 65 adresses ont été équipées de ce nouveau dispositif qui a permis, sur celles-ci, d'augmenter les performances de tri, faciliter la collecte, améliorer les conditions de stockage des déchets, maîtriser les coûts de collecte.

Densification des colonnes à verre sur le territoire

55 colonnes supplémentaires ont été installées augmentant ainsi l'offre proposée aux habitants.

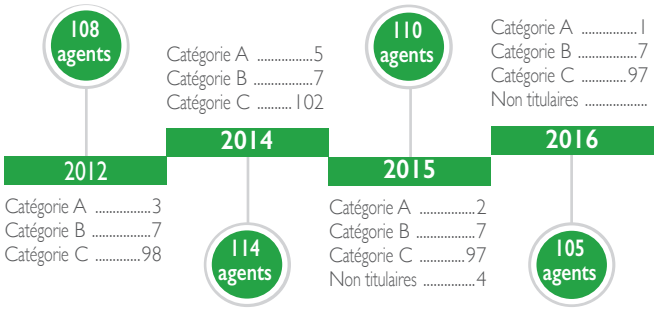
Marquage des camions de collecte

Mise en place du marquage des camions de collecte en cohérence avec la nouvelle campagne de communication.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- VALORISER LES MATIÈRES RECYCLABLES
- OPTIMISER LA COLLECTE
- MODERNISER LES DÉCHETTERIES
- MAÎTRISER LES COÛTS
- MAÎTRISER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS

RESSOURCES HUMAINES



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



ZONES EN RÉGIE : 53 743 HABITANTS

ZONE EN PRESTATION DÉLÉGUÉE : 229 937 HABITANTS

COLLECTE EN POINTS D'APPORT



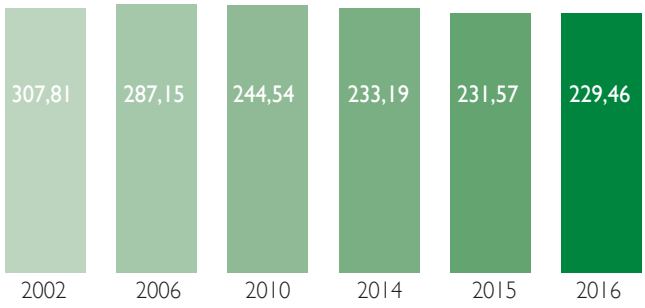
ZONES EN RÉGIE : 71 976 HABITANTS

ZONE EN PRESTATION DÉLÉGUÉE : 211 704 HABITANTS

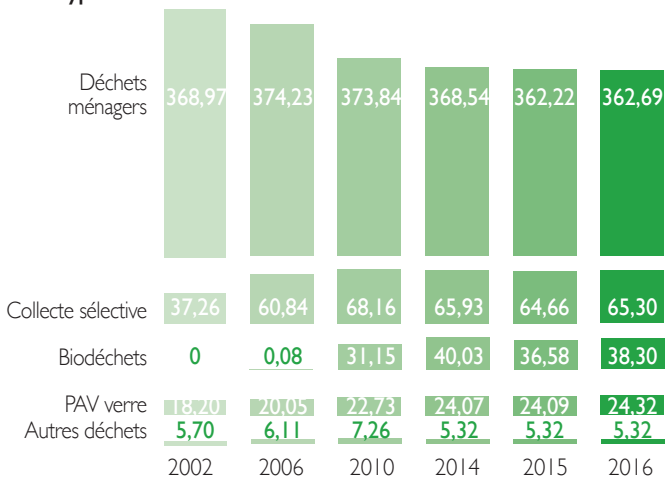
QUANTITÉS COLLECTÉES

COLLECTES À DOMICILE, EN KG / HABITANT

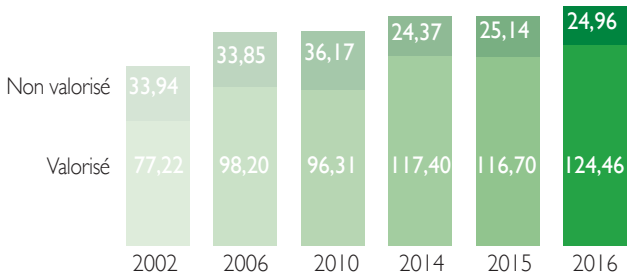
Tous déchets confondus



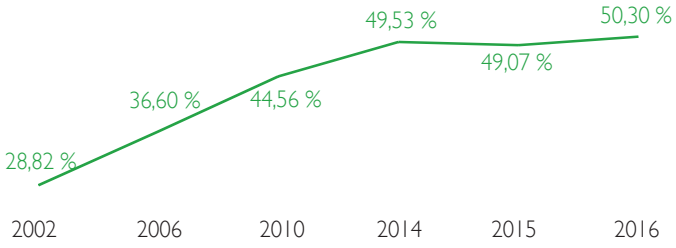
Par type de déchets



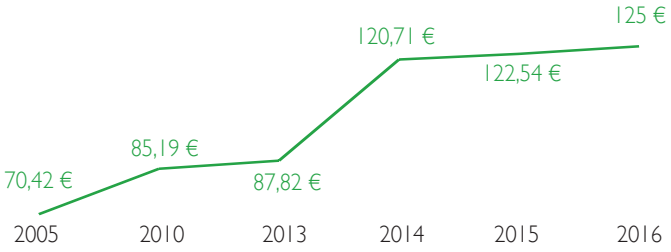
COLLECTES EN DÉCHETTERIE, EN KG / HABITANT



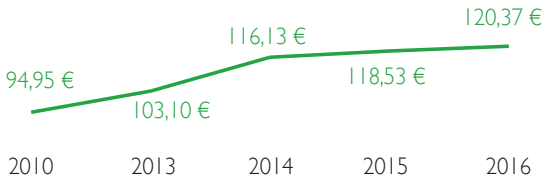
TAUX DE **VALORISATION** DES MATIÈRES COLLECTÉES



COÛT MOYEN DU SERVICE / HABITANT



CONTRIBUTION MOYENNE/HABITANT



LE COÛT DU SERVICE



L'ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement, Clermont Auvergne Métropole assure le transport et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration «Les 3 rivières», exploitée depuis février 2016 dans le cadre d'une régie autonome.
Le service est assuré dans le cadre d'une mutualisation par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand.
L'année 2016 est également une année de préparation à la transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine, avec l'intégration de l'ensemble des compétences du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations…).

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- RECHERCHER LE MEILLEUR RAPPORT COÛT / SERVICE RENDU
- GARANTIR L'ÉGALITÉ À TOUS LES CITOYENS POUR LA FOURNITURE ET LE TRAITEMENT DE L'EAU
- RECHERCHER UN HAUT NIVEAU DE SERVICE EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES LES PLUS ÉLEVÉES
- INTÉGRER L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES DU CYCLE DE L'EAU

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Une station d'épuration performante, gérée en régie

La station «Les 3 Rivières» garantit une bonne épuration des eaux usées issues d'une grande partie de l'agglomération. Elle traite près de 20 millions de m^3 d'eau par an, tous les bilans sont conformes à la réglementation. À noter que les boues sont en totalité valorisées soit en agriculture soit en compost. De plus, un programme de surveillance des micropolluants dans les eaux traitées est mis en place.

Mode de gestion : Jusqu'en janvier 2016, l'entretien et l'exploitation étaient réalisés, comme pour le réseau communautaire, par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service assurée par Véolia Eau.

Le Conseil communautaire a décidé qu'à compter de la fin du contrat en cours au 31 janvier 2016, l'exploitation de la station d'épuration «Les 3 Rivières» se ferait en régie. Un Conseil d'exploitation a été créé qui doit obligatoirement être consulté avant toute délibération du Conseil communautaire. Ce Conseil est composé de 17 élus communautaires, 9 élus municipaux et 3 associations représentant les usagers. Au 1er février 2016, les 10 agents de la station d'épuration ont été intégrés à l'effectif de Clermont Auvergne Métropole.

Plan d'investissement : L'audit technique et énergétique mené en 2014 a conduit à adopter un plan d'investissement qui porte sur 3 axes :

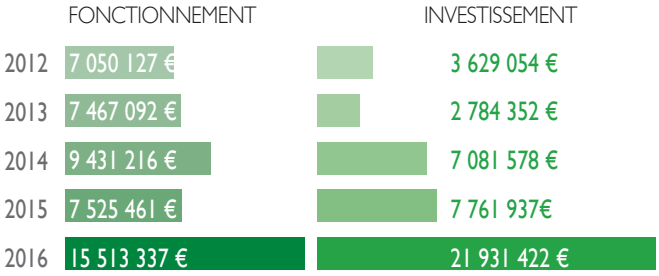
- Le renouvellement des équipements
- L'amélioration et l'optimisation des process existants permettant d'accepter les charges supplémentaires collectées sur le réseau unitaire par l'intermédiaire des bassins de stockage-restitution
- La création d'ouvrages complémentaires : décanteur primaire et méthaniseur

La station «Les 3 Rivières» a fait l'objet en 2015 et 2016 de :

- L'aménagement de fosses de rétention pour les incidents lors des livraisons de réactifs
- La réalisation de la plateforme sécurisée pour la dépose des pompes

Par ailleurs, en vue du plan d'investissement sur la station d'épuration, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en 2016.

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)



LA STATION **«LES 3 RIVIÈRES»**

20,5
MILLIONS DE M^3 D'EAUX TRAITÉES

24 602
TONNES DE BOUES D'ÉPURATION PRODUITES DONT 100 % VALORISÉES EN AGRICULTURE

30 M€ HT
LE PLAN D'INVESTISSEMENT 2015/2024 DESTINÉ À MODERNISER LA STATION «LES 3 RIVIÈRES»

Le Schéma directeur d'assainissement

Les différents travaux prévus dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement seront réalisés à l'horizon 2021 pour une enveloppe de 70 M€. Ce programme bénéficiera d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La réalisation de bassins de stockage-restitution (BSR) entre dans le cadre de ce schéma directeur d'assainissement. Ces ouvrages, creusés en sous-sol, capables de recueillir 80 000 m³ d'eaux usées, ont pour vocation de stocker temporairement, par temps de petites pluies, les eaux des réseaux afin d'éviter leur déversement dans le milieu naturel et de les restituer ultérieurement vers le réseau pour un traitement différé par la station d'épuration «Les 3 Rivières».

Travaux sur différents collecteurs intercommunaux

Le renforcement de collecteurs doit permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage-restitution.

Suivi de la qualité du milieu récepteur

Dans le cadre du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau communautaires, une surveillance trimestrielle de la qualité amont et aval de tous les cours d'eau de l'agglomération est menée depuis 2006 (24 points). D'autres contrôles sont menés dans le cadre du suivi du schéma directeur d'assainissement : bilans complets 24h, suivi des stations d'alerte, et depuis 2013, point de suivi phytosanitaire.

LES BASSINS DE STOCKAGE/RESTITUTION

BSR DES VERGNES : LE CHANTIER EST LANCÉ

BSR DE BELLE-OMBRE : ÉTUDES DE PROJET TERMINÉES. LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES SONT LANCÉS

BSR DES SAUZES : ÉTUDES D'AVANT-PROJET EN COURS. MAÎTRE D'OEUVRE RETENU.

BSR D'HERBET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

70 M€ HT
LE COÛT PRÉVISIONNEL DE LA RÉALISATION DES BSR

80 000 m³
LEUR CAPACITÉ TOTALE DE STOCKAGE

LES COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX

COLLECTEUR NORD :
ÉTUDES EN COURS POUR LA PHASE 1 CÉBAZAT (CARREFOUR DES FOURCHES/ CENTRE CÉBAZAT). RÉALISATION D'UN PREMIER TRONÇON ET DU TRONÇON PRINCIPAL EN 2017

COLLECTEUR SUD :
PHASE «CASTORAMA». ÉTUDES TERMINÉES, TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2017.

PHASE 2 (CENTRE AUBIÈRE) : TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2017

PHASE 3 (BEAUMONT) : ÉTUDES EN COURS

COLLECTEUR HERBET :
ÉTUDES EN COURS POUR LE PASSAGE DU RÉSEAU SOUS LA LIGNE SNCF CLERMONT-FERRAND /THIERS.

Rivières

Station "Les 3 Rivières"

Zone raccordée à la station "Les 3 Rivières"

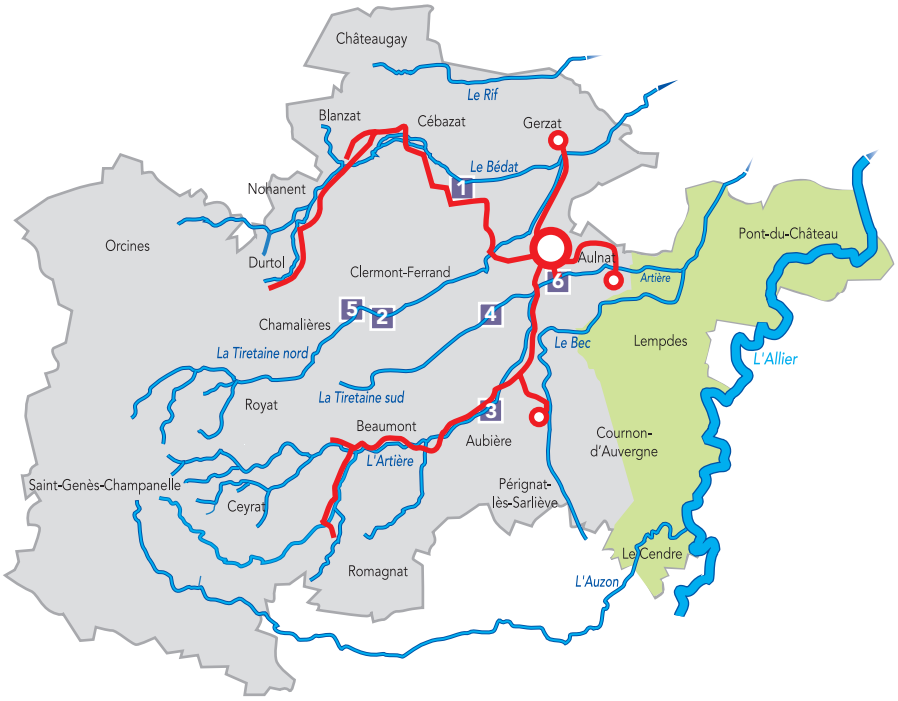
Zone raccordée à un autre système d'assainissement

Collecteurs eaux usées

Stations de relèvement des eaux

Bassins de stockage/restitution des eaux usées en projet

1. Bassin des Vergnes (2 200 m³)
2. Bassin de Belle Ombre (10 000 m³)
3. Bassin Zac des Sauzes (4 500 m³)
4. Bassin d'Herbet (36 000 m³)
5. Bassin de Saint Alyre (3 500 m³)
6. Bassin de la station d'épuration (21 000 m³)



L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le patrimoine de Clermont Auvergne Métropole représente 80 établissements et équipements pour une surface totale de 120 000 m². Le Service Patrimoine bâti communautaire a accueilli un nouveau technicien en 2016 et développe de nouvelles missions, notamment sur le suivi énergétique des bâtiments.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- METTRE EN OEUVRE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ À TOUS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
- PROGRAMMER LA RÉHABILITATION GLOBALE DES BÂTIMENTS EN LIEN AVEC LA PPI
- ENTRETENIR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET LE METTRE EN CONFORMITÉ
- ASSURER LA MISE À NIVEAU DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SYSTÈMES

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

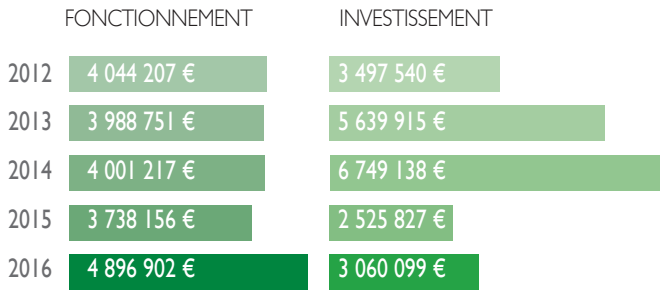
Pôle Maîtrise d'Oeuvre

- Amélioration du système de chauffage, ventilation et climatisation à l'hôtel du Brezet. 18 231 € TTC
- Réfection des vestiaires annexes + locaux coach au Stade Gabriel-Montpied. 42 801 € TTC
- Réhabilitation globale de la bibliothèque à Orcines : Remplacement des menuiseries extérieures, mise à niveau de l'électricité, embellissement. 35 946 € TTC
- Marchés d'entretien du chauffage, de la ventilation et de la climation (CVC) à Arténium, Médiathèque Aimé-Césaire et IMAGO. 20 037 € TTC/an
- Aménagement des locaux de bureaux pour la Direction de la gestion des déchets à la régie de Cournon-d'Auvergne. 109 509 € HT

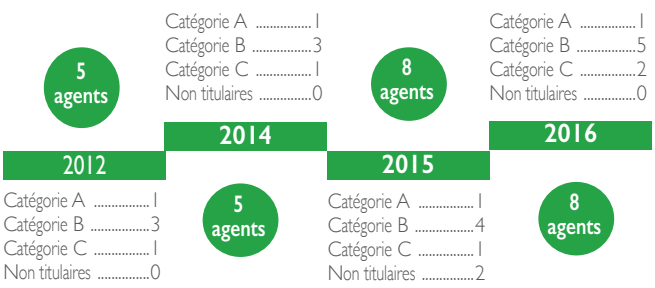
Pôle Maîtrise d'Ouvrage

- Création d'une passerelle extérieure tout le long de la façade nord à Arténium afin de faciliter l'accès à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR). 109 000 € HT
- Création d'un sas thermique au Stadium et remise à niveau du système de sécurité incendie. 70 000 € HT
- Création d'un sas thermique à Pascalis. 150 000 € HT
- Agrandissement et création de locaux pour les gardiens à la déchetterie de Romagnat (+ 75 m²). 104 514 € HT
- Agrandissement et création de locaux pour les gardiens à la déchetterie des Gravanches (+ 120 m²). 178 617 € HT

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)



RESSOURCES HUMAINES





Le pôle de création musicale Imago, à Cébazat, a été inauguré le 15 octobre 2016.

créativité & attractivité

LE SPORT

L'activité de la Direction des sports s'articule autour de projets structurants, de partenariats et d'accompagnements de projets sportifs. Elle cherche à développer les fréquentations tout en répondant aux attentes du milieu scolaire et associatif, la politique événementielle permettant de faire rayonner le territoire à l'international.
La politique sportive évolue également en faveur du développement du sport adapté, du sport féminin, de la pratique libre et récréative et du sport santé.

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Projet d'extension des tribunes du stade Montpied
Le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre pour affiner le plan de financement de ce projet est autorisé.

Projet Art et Rugby
Il s'agit d'un projet de type «parc à thème» ludique sur le rugby et l'ASM. Cet équipement est le premier musée du rugby en France. Une convention a été signée entre Clermont Auvergne Métropole et l'ASM Clermont Auvergne, précisant les modalités financières de versement d'une contribution à hauteur de 250 000 €.

Convention de partenariat avec l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand - UFR STAPS
Ce partenariat, établi pour une durée de 4 années, permet à Clermont Auvergne Métropole de bénéficier d'une expertise complémentaire pour renforcer la dynamique et l'efficience des outils de planification territoriale dans le domaine sportif.

Centre d'activités sportives et de loisirs verts à Saint-Genès-Champanelle
Le programme de réhabilitation du site du «château» a été validé. Ce site vise à faciliter l'accès du public à la pratique des activités de pleine nature. Le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'oeuvre a été autorisé.

Stade Nautique Pierre-de-Coubertin
L'avant-projet définitif pour la rénovation du bassin de 25 m a été approuvé par le Conseil communautaire pour un montant de 8,5 M€.

Grand Trail de Clermont 2016

1 037 personnes ont participé à la 2e édition du Grand Trail de Clermont, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'édition précédente. Clermont Auvergne Métropole a été partenaire à hauteur de 25 000 €.

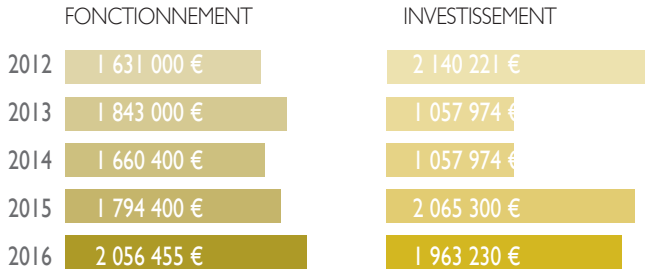
Partenariat avec Auvergne Clermont Danse sur Glace
L'association Auvergne Clermont Danse sur Glace compte parmi ses licenciés Gabriella Papadakis et Guillaume Cizeron, deux champions qui ont débuté leur carrière à la patinoire de Clermont Auvergne Métropole. Un partenariat d'image a été signé pour un montant qui s'élève à 40 000 €. Le couple de patineurs endosse le rôle d'ambassadeurs de Clermont Auvergne Métropole.

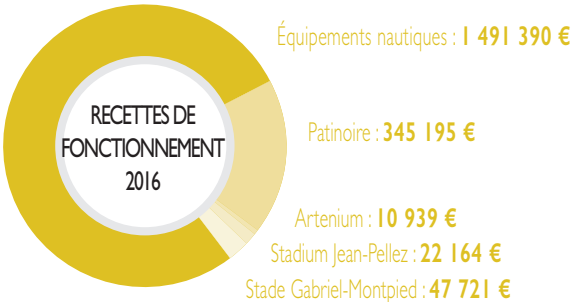
Augmentation du budget fonctionnement
Cette augmentation est liée aux résultats sportifs de certains clubs et à leur accession en division supérieure.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

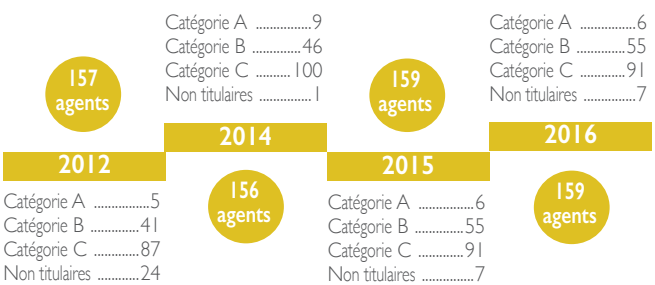
- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTRETENIR ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- CONTRIBUER À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SUR LE TERRITOIRE
- FAVORISER L'ACCÈS À TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUE SPORTIVE
- SOUTENIR LES SPORTIFS ET LES ÉQUIPES DE RANG NATIONAL ET INTERNATIONAL
- DÉVELOPPER L'IMAGE « SPORT/LOISIRS DE NATURE » ET « BIEN-ÊTRE/SANTÉ »

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)





RESSOURCES HUMAINES



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Tarification des équipements sportifs communautaires

Une actualisation de la tarification à Arténium, du Stadium Jean-Pellez et du Stade Gabriel-Montpied apparaissait nécessaire pour prendre en compte l'évolution de leur coût d'utilisation.
Les tarifs de la patinoire et des cinq équipements nautiques ont aussi été modifiés en vue de la mise en place, en mars 2017, du système de la carte unique à points qui permettra aux usagers de disposer d'un seul support pour accéder à ces 6 équipements sportifs.

Stade des Gravanches

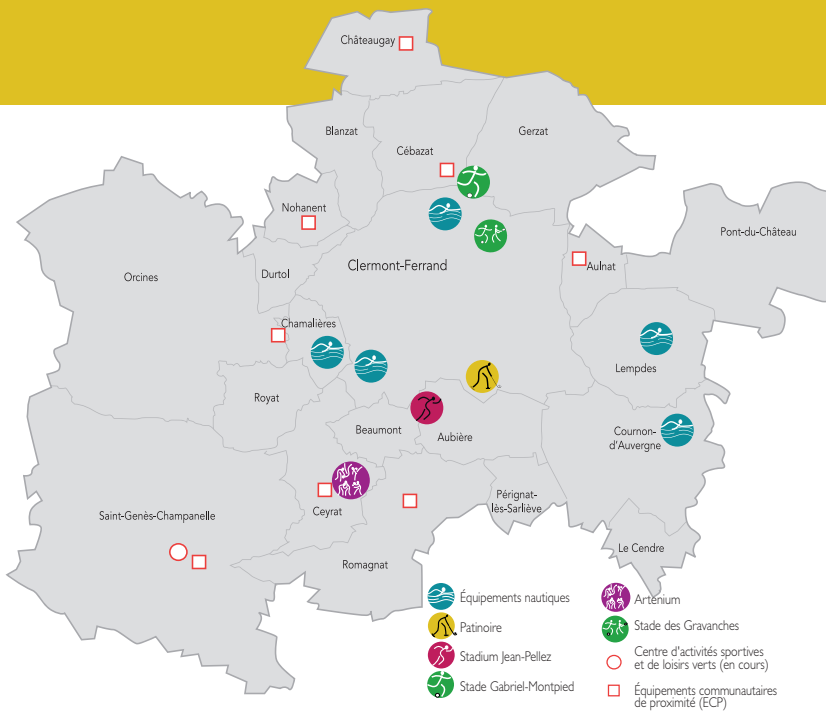
Le site d'entraînement sportif à usage associatif, situé dans la Zone d'Activité Concertée des Gravanches, a été déclaré d'intérêt communautaire. L'ASM omnisports et le Clermont Foot 63 association ont mutualisé leur énergie pour créer le bâtiment d'accueil du centre de formation.

Piscine Androsace

Des jeux d'eau extérieurs ont été réalisés pour un montant de 266 543 € TTC.

Subvention aux clubs sportifs

Type de club	Discipline / club	Subvention
Clubs communautaires évoluant dans un équipement communautaire	Athlétisme : Clermont Athlétisme Auvergne	194 000 €
	Danse sur glace : Auvergne Clermont Danse sur Glace	67 000 €
	Football : Clermont Foot 63 - section féminine	15 000€
	Hockey : Hockey Clermont Communauté Auvergne	96 000 €
	Patinage artistique : Auvergne patinage artistique	4 000 €
Clubs communautaires	Basket-ball : Alliance Beaumont-Cournon 63	12 000 €
	Hand-ball : Clermont Co Handball	50 000 €
	Canoë kayak : Cournon Canoë Kayak Club	20 000 €
Clubs uniques dans leur discipline	Base ball : Base ball softball les Arvernes	25 000 €
	Football américain : Les Servals	23 000 €
	Rugby : ASM Romagnat Rugby	15 000 €
	Sport universitaire : Clermont université club	35 000 €
Clubs de niveau national	Badminton : Volant des Dômes	5 000 €
	Cyclisme : Lempdes BMX Auvergne	15 000 €
	Vélo Club Cournon-d'Auvergne	12 000 €
	Handball : Handball club Cournon-d'Auvergne	3 000 €
	Tennis de table : Espérance ceyratoise tennis de table	3 000 €
	Volley ball : AL FJEP de Cébazat	4 000 €
	Volley ball club Chamalières	150 000 €
Sections handisport	- La Rapière de Chamalières	10 000 €
	- Arverne Handi Sport	2 000 €
Mise à disposition des ETAPS	- Centre de Loisirs de Cournon	5 333 €
	- ASM Chamalières Natation	67 769 €
	- Stade Clermontois Natation	95 193 €
Autres clubs (subvention pour une manifestation)	- Comité Organisation course de Côte Durtol/Orcines	1 000 €
	- Comité Organisation basket ball Puy-de-Dôme	4 000 €
	- ASM boxe	5 000 €
	- Comité régional cycliste	4 000 €
	- Gerzat Arverne BMX	6 000 €
	- Squash des Volcans	3 000 €
	- Ligue Auvergne Tennis	3 000 €
	- Association Grand Trail Clermont	25 000 €



Les équipements nautiques

En septembre 2016, 613 classes des écoles primaires sont concernées par l'apprentissage de la natation, à raison d'une séance par semaine, sur un cycle de 8 semaines.
Parmi les manifestations accueillies par les équipements nautiques, citons le 34e meeting du Chamalières Montferrand Natation, un stage de l'équipe de France Hockey Sub ou le Ciné piscine.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	134 353	131 969	141 761	139 939
Athlètes & Associations	151 662	155 254	149 439	155 355
Autres publics	440 238	425 794	492 733	475 321

Stadium Jean-Pellez

Le Stadium Jean-Pellez a accueilli 56 manifestations dont le 9e championnat de France Élite, le 1er championnat de France Handisport et le 1er challenge national de poids.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	33 865	33 774	35 731	32 760
Athlètes & Associations	36 612	42 251	39 502	53 581
Autres publics	24 980	26 028	30 475	2 811

Le stade Gabriel-Montpied

Le stade Gabriel-Montpied a accueilli 26 manifestations sur le stade d'honneur et 150 sur les terrains annexes.

FRÉQUENTATION	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	3 500	22 400	23 500
Athlètes & Associations	37 210	76 200	79 600
Autres publics	70 850	68 180	95 442

La patinoire

La patinoire a accueilli 11 manifestations parmi lesquelles une tournée de l'équipe de France de patinage, deux galas et 4 tournois de hockey sur glace.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	22 884	31 050	30 753	30 420
Athlètes & Associations	67 820	74 407	77 337	76 498
Autres publics	64 116	72 866	75 402	73 824

Artenium

Pas moins de 80 manifestations se sont déroulées à Artenium.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	6 232	10 820	6 002	5 151
Athlètes & Associations	26 931	33 729	37 032	42 315
Autres publics	16 760	23 370	10 700	11 848

LA CULTURE

La culture tient une place centrale dans le projet métropolitain adopté le 27 mai 2016. Elle est considérée comme un facteur de bien-être, de cohésion sociale, d'éducation et de citoyenneté, mais aussi d'attractivité et d'innovation. Elle est à la fois le ciment et la marque de fabrique d'un territoire qui sait conjuguer ses racines et la diversité de ses cultures.

Co-construit avec les communes, le projet culturel communautaire confirme une volonté conjointe de faire de la culture un levier de l'attractivité et du rayonnement métropolitains.

Les orientations du projet culturel communautaire 2017-2026 sont définies à travers 3 dimensions complémentaires.

Les 2 premières privilégient une entrée par le développement et l'aménagement du territoire, sans poser en préalable les questions du périmètre, des compétences culturelles communautaires ou du chef de file entre collectivités territoriales. La Communauté urbaine affirme une approche transversale pour impulser et articuler des dynamiques culturelles à l'échelle de son territoire et au-delà :

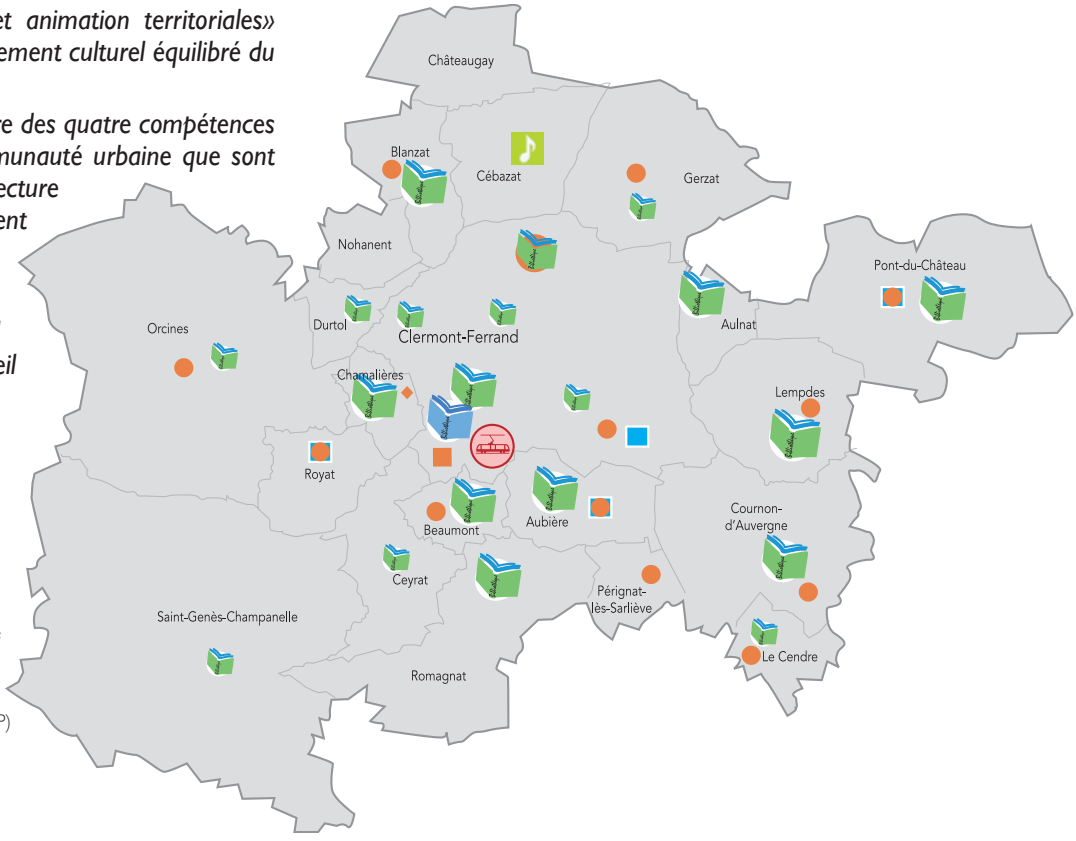
- *La dimension «Attractivité du territoire et coopération régionale» vise à conforter la métropole comme le pôle d'équilibre culturel de l'ouest régional avec des projets moteurs à forte visibilité*
- *La dimension «Coordination et animation territoriales» vise à œuvrer pour un aménagement culturel équilibré du territoire*
- *La 3e dimension précise le cadre des quatre compétences culturelles dévolues à la Communauté urbaine que sont la musique et l'image, la lecture et l'écriture, l'enseignement artistique, les musées et les patrimoines*

Un premier plan d'actions triennal sera soumis au vote du Conseil communautaire début 2017.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTRETENIR ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- DÉVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE
- PROMOUVOIR LA MUSIQUE ET L'IMAGE
- VALORISER LES ACTEURS ET LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE
- ENCOURAGER L'ACCUEIL ET L'EXPRESSION DES ARTISTES ET DES CRÉATEURS

ÉQUIPEMENTS CULTURELS



- Médiathèques ou bibliothèques
- Bibliothèque métropolitaine (en projet)
- Antennes ou points-lecture
- École Supérieure d'Art de Clermont Métropole
- Musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation
- Équipements communautaire de proximité (ECP)
- ECP (en cours ou en projet)
- Imago
- Projet d'ateliers d'artistes à la Diode
- Pôle lecture-musique (en projet)

+ LECTURE PUBLIQUE EN 2016

Travaux de réhabilitation de la bibliothèque Amélie-Murat à Chamalières

Les travaux de réhabilitation intérieure de la bibliothèque nécessitent une fermeture d'une année. Ils permettront l'amélioration de l'accueil et des services, notamment par une redistribution des espaces et le développement des usages numériques.

Durant toute la durée du chantier, un point-relais accueille le public à proximité de la bibliothèque.

Le coût des travaux est de 1 150 000 € TTC, entièrement supporté par Clermont Auvergne Métropole.

Nouvelle carte de bibliothèque

De nouvelles cartes de bibliothèque ont été réalisées avec le collectif d'artistes «les éditions de l'intercalaire». Objet symbolique de la relation entre l'usager et le service public, véhicule d'un geste artistique, cette nouvelle carte reproduit un ensemble de cartes issues des portefeuilles personnels des membres du collectif, réunies ensuite à la manière d'un «mille-feuilles».

Subventions aux différents acteurs culturels

Festival Puy de Mômes	12 500 €
Société des Amis d'Henri-Pourrat	5 000 €
Festival Traces de vies	10 000 €

ÉVOLUTIONS DU **NIVEAU DE SERVICE**

2011
- Mise en place du portage à domicile en lien avec les communes de Saint-Genès-Champanelle, Clermont-Ferrand, Beaumont, Romagnat, Lempdes et Aulnat (2011-2015)
- Mise en place du WIFI gratuit dans l'ensemble des bibliothèques
- Numérisation des collections patrimoniales (2011-2015)

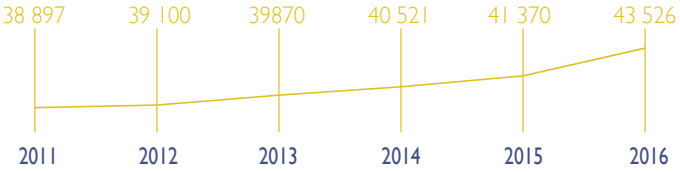
2012
- Automatisation des prêts/retours à la médiathèque de Jaude
- Développement de l'offre numérique avec la vidéo à la demande, l'apprentissage des langues et la musique en streaming
- Création de la bibliothèque numérique régionale Overnia
- Réhabilitation de la médiathèque de Jaude (depuis 2011)

2013
- Mise en place du retour universel
- Création d'un service de prêt de liseuses
- Création d'un agenda des bibliothèques
- Ouverture de la médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat

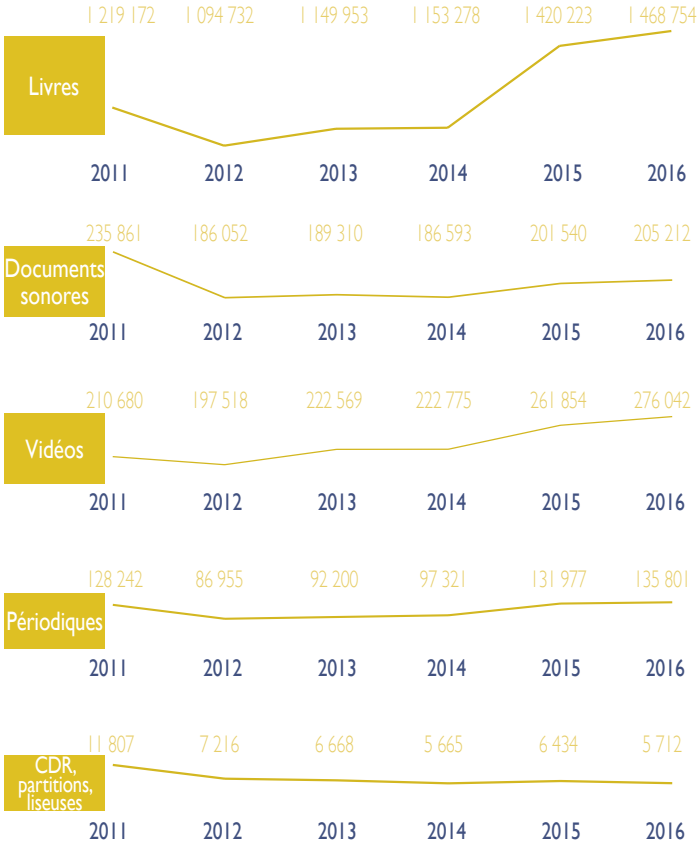
2014
- Poursuite de la mise en place du portage à domicile en lien avec les communes de Saint-Genès-Champanelle, Clermont-Ferrand, Beaumont, Romagnat, Lempdes et Aulnat (2011-2015)

2015
- Harmonisation et élargissement des horaires d'ouverture au public
- Automatisation des prêts/retours dans les médiathèques de Croix-de-Neyrat et Hugo-Pratt
- Réhabilitation de l'accueil à la médiathèque Hugo-Pratt

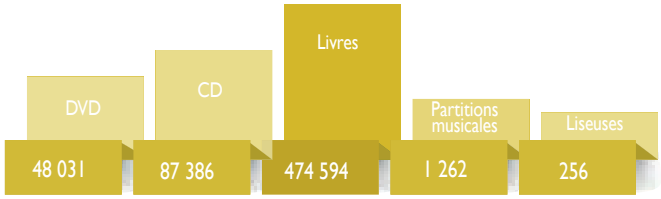
ABONNÉS AUX BIBLIOTHÈQUES



ÉVOLUTION DES **PRÊTS**



L'OFFRE **DOCUMENTAIRE**



L'OFFRE **CULTURELLE**



BNA



+ ACTION CULTURELLE EN 2016

Imago

Ouverture du pôle de création musique-image Imago basé à Cébazat : 2,6 M€ HT

Diagnostic sur l'enseignement artistique

Lancement d'un diagnostic prospectif sur l'enseignement artistique en septembre 2016 qui permettra aux élus de se positionner fin 2017 : 59 100 € TTC

Fresque

Réalisation d'une fresque de 1 300 m² par 23 graffeurs issus de trois collectifs sur la ligne de tramway, en partenariat avec le SMTC : 19 000 € sur un budget de 38 000 € TTC

Fabrique artistique

Choix du bâtiment de la Diode pour la réalisation d'une fabrique artistique dédiée à l'art contemporain.

Subventions aux différents acteurs culturels

16 structures ont bénéficié d'une convention pluriannuelle de partenariat pour un montant total de 613 500 € :

AGORA – Orchestre de Clermont Auvergne
Association Mouvement d'Art Contemporain
APIRE - Baie des Singes
Centre lyrique - Clermont Auvergne
In Extenso
ITSRA – Traces de vies
La Comédie – Scène nationale
Le Creux de l'Enfer
Les Amis du Petit Vélo
M A C – Musiques démesurées
Pop'art – La Coopérative de mai
Prémudanse – Les Trans'urbaines
Sauve qui peut le court métrage
Vidéoformes
Ville de Cébazat – Le Sémaphore
Ville de Cournon-d'Auvergne – Puy de Mômes

L'appel à projets «Développement culturel Métropole» se décline en 4 thématiques. Sur 38 projets déposés, 30 ont été retenus pour un montant attribué de 501 000 €.

	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Montant attribué
Territoire d'accueil	15	12	234 000 €
Territoire de co-productions	7	6	135 400 €
Territoire de talents	12	8	103 000 €
Territoire d'innovation	4	4	28 000 €

Politique Image

La politique image communautaire regroupe deux thématiques que sont l'art contemporain et l'image animée. Elle se décline en quatre volets : aides à la création artistique, soutien aux acteurs, mise en réseau et maillage territorial.

L'École supérieure d'art de Clermont Métropole est financée à près de 80% par Clermont Communauté. La qualité de l'école a été mise en avant dans le cadre des évaluations par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) pour le renouvellement du grade master pour le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) et la reconnaissance du Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) au grade de licence. La préparation à l'insertion professionnelle et le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique, socio-économique et culturel, mais aussi la recherche et le travail mené avec la manufacture Michelin ont été soulignés.

Les ateliers. Financement à hauteur de 40 000 € d'une quinzaine d'ateliers d'artistes gérée par le collectif «Les Ateliers», rue Jean-Mermoz à Clermont-Ferrand. Les plasticiens sont pour la plupart issus de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole.

Artistes en résidences et bourses. Soutien à l'association «Artistes en résidence» (32 000 €) pour consolider une expérience d'accueil d'artistes plasticiens nationaux et internationaux au sein de l'Hôtel d'entreprises économique du Brézet à Clermont-Ferrand. Dans ce cadre, Clermont Communauté a attribué cinq bourses aux plasticiens Sara Bichão (Portugal), Ananda Serné (Pays-Bas), Moné Visagie (Afrique du sud), Mark Yashaev (Israël) pour un montant total de 14 000 €.

La Tôlerie. Clermont Communauté a labellisé «La Tôlerie», espace d'art contemporain de la Ville de Clermont-Ferrand (10 000 €). La collectivité est associée au choix d'un commissaire invité pour organiser une exposition par an. Pour 2016, le partenariat concernait l'exposition «L'inconnue de la Seine - un songe» qui a eu lieu du 29 avril au 30 juillet 2016 et dont le commissariat était assuré par Marie Cantos.

Art au Parvis. Acquisition de dix œuvres choisies par un comité d'experts pour un montant de 10 000 €.
Le fonds Art au Parvis réunit 62 œuvres installées dans les bureaux et salles de réunion de l'Hôtel d'agglomération.

Politique Musicale

La politique musicale communautaire a été déclinée en quatre volets : soutien aux acteurs, mise en réseau, concertation pédagogique et maillage territorial.

Imago. Baptisé «Imago», le projet de pépinière musicale est entré dans sa phase opérationnelle en 2016. Plusieurs rendez-vous importants ont marqué l'année, au regard des objectifs affichés :

- La contribution au renforcement des parcours d'artistes, en collaboration avec les acteurs du territoire. Autre dispositif important du projet Imago, l'appel à projets musiques actuelles, contemporaines et expérimentales. 7 groupes et artistes sont soutenus pour un montant total de 25 000 €. Ces groupes font l'objet d'un accompagnement concerté avec Le Sémaphore, La Coopérative de Mai et Le Tremplin.
- Le soutien au développement économique de la filière musique/image grâce à son ouverture aux start-ups et entreprises du territoire qui produisent du contenu musique/image et expérimentent des systèmes de captation et de diffusion innovants : 360°, spatialisation du son, live stream…
- La structuration de l'écosystème musical et le développement des coopérations entre acteurs.

Le projet pédagogique «L'aventure symphonique, tableaux d'une agglomération». Une commande a été passée au compositeur Thierry Deleruyelle pour écrire une fresque musicale. La partition a été livrée début septembre 2016. Cette œuvre contemporaine permet aux écoles de musique de travailler et de s'approprier des parties pour les diffuser dans leur commune. Ce projet se concluera par un grand concert avec tous les enfants ayant participé à sa création en juin 2018.

Assistance à maîtrise d'ouvrage de diagnostic prospectif autour de l'enseignement artistique. L'agence ABCD a été missionnée pour réaliser un diagnostic prospectif en faveur de l'enseignement artistique public et para-public avec une restitution finale prévue en octobre 2017.

Maillage territorial avec le financement de lieux de diffusion et de répétition musiques actuelles :

- Gerzat : studios de répétition musiques actuelles en 2014.
- Orcines : espaces de pratiques en amateur, studio de répétition musicale en 2016.
- Pont-du-château : salle de spectacles, espace de pratiques en amateur et studio de répétition musicale en 2016.

LE TOURISME

Le tourisme est une activité majeure du dynamisme et du rayonnement du territoire. C'est un secteur économique générant près de 3 000 emplois avec un fort potentiel de croissance.

Le schéma de développement touristique pour accompagner les filières d'activités permet de distinguer 5 types d'actions:

- *améliorer la mobilité physique : augmenter la performance des moyens de transports entre les pôles d'accès (gare, aéroport, sites touristiques…) au sein de Clermont-Ferrand et avec ses pôles touristiques forts en périphérie (autobus, autocars, tramways, trains, vélo...)*
- *déployer le Wifi territorial : offrir et garantir une bonne couverture Wifi dans et hors les murs, pour les locaux, les visiteurs et les touristes*
- *accompagner la formation et le développement linguistique : confirmer l'orientation internationale de la destination en garantissant des services en langue étrangère et notamment en anglais dans les lieux d'accueil des touristes (commerces, hébergements, équipements culturels et sportifs, transports...)*
- *mettre en place des actions de communication touristique : transformer l'intérêt des clientèles potentielles de la destination, en adhésion*
- *transformer les jeunes étudiants en futurs ambassadeurs de la destination*

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- AFFIRMER UNE ORIGINALITÉ ET UN POSITIONNEMENT
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME URBAIN ET CULTUREL
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME D'AFFAIRES
- VALORISER UNE DESTINATION DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ
- VALORISER UNE DESTINATION SPORT ET NATURE

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Prise de compétence

Prise de la compétence tourisme «promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme» et adoption du Schéma de Développement Touristique par délibération du 17 juin 2016.

Taxe de séjour communautaire

Instauration de la taxe de séjour communautaire au 1er janvier 2017 par délibération du 19 septembre 2016.

Constitution de l'Office de Tourisme Communautaire

Constitution et immatriculation de l'Office de Tourisme Communautaire Clermont Auvergne Tourisme sous le statut de Société Publique Locale (SPL) dont l'actionnariat est le suivant : Clermont Communauté, les Villes de Clermont-Ferrand, Royat et Chamalières et le Département du Puy-de-Dôme.

BUDGET (hors personnel)

411 800 € ont été consacrés en 2016 à la prise de compétence «Tourisme».





Véritable réservoir de biodiversité, la zone humide à Saint-Genès-Champanelle.

durabilité & responsabilité

UNE MÉTROPOLE DURABLE

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Une année 2016 sous le signe de la biodiversité. Depuis plusieurs années, Clermont Auvergne Métropole souhaite répondre à travers ses politiques publiques aux urgences environnementales de notre époque à savoir, le dérèglement climatique et la crise de la biodiversité.

Toutes les études scientifiques convergent pour nous alerter sur l'importante érosion de la biodiversité au niveau planétaire.

Nous serions ainsi entrés dans une sixième phase d'extinction massive des espèces marquée par son extrême rapidité (jusqu'à 300 fois plus rapide que la normale) qui menace à terme la survie de l'humanité.

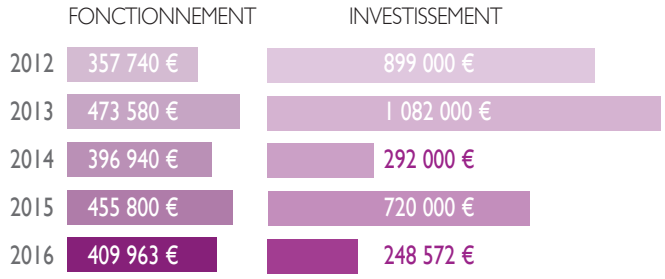
À travers l'accueil des assises nationales de la biodiversité mais aussi pour la première fois, du Congrès national de l'apiculture, l'agglomération a souhaité mettre en avant la préservation de la biodiversité tout au long de l'année 2016.

Parallèlement, les travaux réalisés dans le cadre du contrat territorial rivières, la réduction de l'usage des pesticides à travers la signature par les communes membres et l'Agglomération de la Charte d'entretien des espaces publics mais aussi la création d'un Observatoire Communautaire de la Biodiversité regroupant les principaux acteurs naturalistes du territoire témoignent de la volonté de Clermont Auvergne Métropole de traduire les bonnes intentions en actions concrètes.

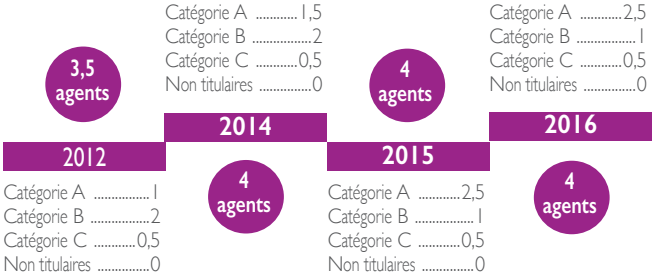
PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
- ÊTRE ENGAGÉE SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ASSURER DES SERVICES PUBLICS URBAINS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)



RESSOURCES **HUMAINES**



+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Inventaires naturalistes

L'Observatoire communautaire de la biodiversité rassemble désormais 6 structures naturalistes : Le Muséum Lecoq, le service Univege de l'UBP (ex-herbiers universitaires), la LPO, le CEN, la SHNAO et Catiche. En 2016, des campagnes d'inventaire ont été menées sur un projet de bassin d'orage sur l'Auzon, entre Orcet et Le Cendre, ainsi que dans le bocage romagnatois et les bassins d'orage de Crouël et de Pourliat (Beaumont). Une étude a également été menée sur les habitats et la flore des forêts de pins de la région clermontoise.

6e Assises nationales de la biodiversité

Au-delà d'un soutien financier classique, Clermont Communauté a été l'une des chevilles ouvrières dans l'organisation des Assises nationales de la biodiversité. L'Agglomération a également animé un stand à Polydôme pour présenter ses actions en faveur de la biodiversité. Parallèlement, les bibliothèques de Clermont Communauté ont pris les couleurs de la biodiversité tout au long du mois de septembre en proposant au public des présentations de documents variés sur cette thématique, des minis expositions et un flip book sur la bibliothèque numérique d'agglomération.

Soutien à l'édition d'un ouvrage sur les orchidées

Dans le cadre de son Plan Biodiversité, Clermont Communauté a fait le choix de soutenir l'édition d'ouvrages de diffusion scientifique ou de vulgarisation de la biodiversité. Pour l'année 2016, une contribution financière a été allouée à la publication d'un ouvrage collectif (Muséum Lecoq, CEN, SFOA et Presses universitaires) sur les orchidées des Côtes de Clermont-Ferrand.

Soutien au Congrès national de l'apiculture

Pour la première fois, Clermont a accueilli la manifestation phare des apiculteurs français dans un contexte marqué par de fortes interrogations sur les raisons de la surmortalité qui touche les abeilles. Outre un soutien financier, Clermont Communauté disposait d'un stand dans l'espace exposants.

Signature de la Charte d'entretien des espaces publics et labellisation de 7 nouvelles communes

La charte d'entretien des espaces publics est un outil d'accompagnement et de valorisation des communes qui s'engagent à améliorer et réduire leur usage de produits phytosanitaires (en particulier les désherbants chimiques). 7 nouvelles communes ont été labellisées, ce qui porte à 9 le nombre de communes labellisées dans l'agglomération.

La Communauté d'agglomération a encouragé ses communes membres à signer la Charte d'Entretien des Espaces Publics, financée à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Auvergne, dans le cadre des Contrats Territoriaux Rivières. Au-delà d'une coordination globale en lien avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), Clermont Communauté apporte les 20 % de subventions complémentaires aux communes signataires. Aujourd'hui, l'ensemble des communes de l'agglomération est engagé dans la Charte (en niveau 2 ou 3).

Club Air Energie Climat spécial mobilité

Le Club Climat a participé à la concertation «Libre comme l'R» à travers l'organisation, courant mai, d'un Club Air-Energie-Climat spécial mobilité, animé conjointement par le SMTC et l'Agence d'urbanisme. Il a permis de faire émerger des pistes d'actions pour faire de Clermont Auvergne Métropole le territoire de toutes les mobilités pour tous ; devenir l'incubateur des mobilités intelligentes, mais aussi la vitrine des mobilités durables.

Défi Familles à Énergie Positive

Le défi «Familles à Énergie Positive» est un dispositif national coordonné par l'association Prioriterre. Le principe est simple. Des équipes composées de plusieurs foyers font le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie sur leurs consommations à la maison (chauffage, eau chaude, équipement domestique). Le but est de démontrer que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous.

Relance du PDE

Le Plan de déplacement d'établissement (PDE) de Clermont Communauté vise à réduire la part de la voiture dans les déplacements des agents, encourager les modes de transports alternatifs et limiter les trajets. Cette démarche répond à des enjeux à la fois économiques, environnementaux mais également organisationnels de la collectivité qui doit faire preuve d'exemplarité. Un premier PDE avait été élaboré en 2011, donnant lieu à un conventionnement avec le SMTC, la T2C, Moovicité et Covoiturage Auvergne. Ces conventions étant arrivées à échéance, un nouveau programme d'actions a été construit avec les agents en 2016.

Achèvement du réseau d'itinéraire de randonnées

Clermont Communauté dispose de la compétence «élaboration et mise en œuvre de schémas d'itinéraires de promenades et de découvertes». Un premier schéma de randonnées a été réalisé en 2007 sur le site des Côtes (42 kilomètres de sentiers aménagés et balisés). En 2014, il a été complété par un second schéma sur les 13 communes du sud de l'agglomération portant sur un linéaire de 175 kilomètres dont le balisage a été achevé début 2015.
Un troisième et dernier schéma, sur le secteur Nord de l'agglomération, est venu compléter les deux premiers et a parachevé le dispositif sur l'ensemble des 21 communes de Clermont Communauté. La réalisation des cheminements s'est achevée au printemps 2016. Au final, 300 kilomètres sont proposés aux promeneurs. Ces derniers peuvent préparer leur sortie en s'appuyant sur les 21 fiches de circuits téléchargeables sur Internet ainsi que sur la cartographie dynamique de l'agglomération mise en ligne sur le site de Clermont Communauté.

Organisation de Balad'agglo

Le 26 juin 2016 s'est tenue la 1ère édition de Balad'Agglo dédiée à la mise en valeur du réseau communautaire de randonnées qui a atteint son plein développement en ce début d'année.
Organisée en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), la manifestation sera reconduite en juin 2017.



8 avril 2016, le Conseil communautaire a voté le budget à une large majorité.

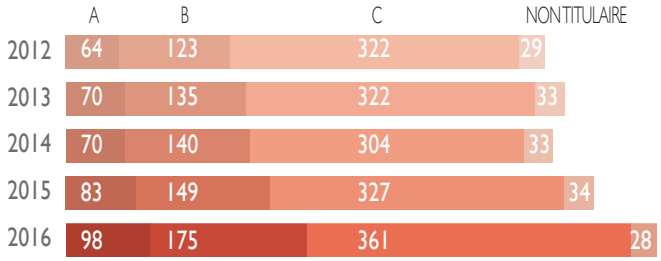
exemplarité & gouvernance

DES SERVICES PERFORMANTS

FAITS MARQUANTS EN 2016

Ressources humaines

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE
(au 30/12/2016)



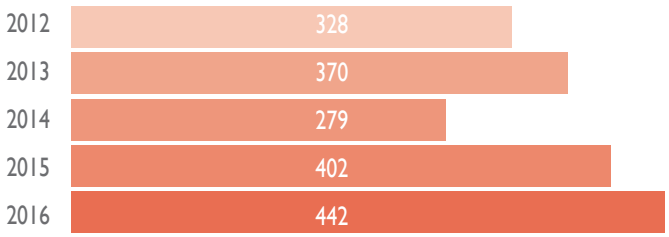
L'évolution des effectifs est étroitement liée aux différents transferts de compétences et à la mutualisation de services :

- 1er janv. 2002 : transfert de la compétence collecte, traitement et tri des déchets
- 1er janv. 2002 : transfert des équipements nautiques
- 1er janv. 2005 : transfert de la compétence lecture publique et de l'ESA
- 1er juil. 2015 : autorisation du droit des sols, référents du PLIE
- 11 fév. 2016 : station «Les 3 Rivières», tourisme, commande publique, informatique

	Nbre réunions	Nbre d'élu(e)s convoqué(e)s
Conseils Communautaires	8	89
Commissions thématiques	63	219 CC (1) + 202 CM (2)
Finances	9	20 CC (1) + 23 CM (2)
Développement économique	6	22 CC (1) + 17 CM (2)
Urbanisme - Tourisme	7	24 CC (1) + 26 CM (2)
Aménagement - Transport	6	22 CC (1) + 19 CM (2)
Habitat	7	25 CC (1) + 21 CM (2)
Conseil Exploitation Assainissement	6	17 CC (1) + 9 CM (2) + 4 MA (3)
Déchets ménagers	3	21 CC (1) +15 CM (2)
Sports	5	21 CC (1) + 18 CM (2)
Environnement	7	21 CC (1) + 24 CM (2)
Culture - Communication	7	22 CC (1) + 23 CM (2)
Bureaux communautaires	27	

(1) Conseillers Communautaires
(2) Conseillers Municipaux
(3) Membres Associatifs

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES



Assemblées

- Augmentation de la cadence des réunions inhérentes au passage en Communauté urbaine
- Intégration des nouveaux agents des services communs (Affaires juridiques, Commande publique, DUN)
- Préparation à la nouvelle organisation de la CU : circuit de courrier, information des agents d'accueil, formation des nouveaux agents aux logiciels métiers (WebDélib, EasyReco)…
- Mise en place d'un outil temporaire d'enregistrement du courrier pour le 1er janvier 2017 en vue du développement d'une solution de gestion du courrier de la collectivité fin 2017 / début 2018.
- Réorganisation des tournées de courrier interne afin d'intégrer les nouveaux sites de la Communauté urbaine
- Dissolution du service Fourrière de la police nationale, coordination avec les 16 polices municipales

Principales évolutions en 2016 :

- Intégration du service des Assemblées au sein de la Direction des actions juridiqueS et des achats (arrivée des services communs commande publique et affaires juridiques en septembre)
- Plateforme de partage de fichiers permettant de rendre accessibles les dossiers des Instances aux élus
- Destruction des véhicules mis en fourrière dans la semaine où ils ne sont pas récupérés pour une meilleure réactivité, une réduction du temps (et donc du coût) de gardiennage

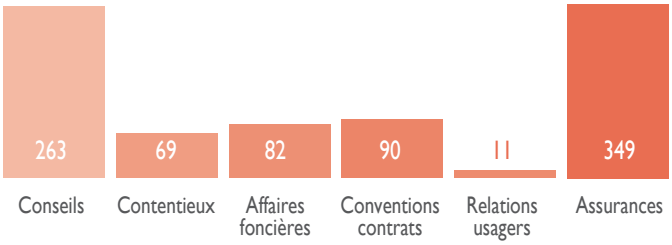
Affaires juridiques

Le service des affaires juridiques a fait l'objet d'une mutualisation au 1er septembre 2016 avec les communes de l'agglomération. Les services juridiques de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Communauté d'agglomération ont été regroupés donnant ainsi naissance à un service unique composé de 15 agents.

Le service juridique s'attache à sécuriser les actes, les actions, les procédures de la Communauté d'agglomération et des communes adhérentes ; il apporte son conseil à l'ensemble des directions et services et défend les intérêts de Clermont Communauté et de la Ville de Clermont-Ferrand devant les tribunaux (administratifs et judiciaires).

Pour l'année 2016, plus de 800 saisines du service ont été effectuées.

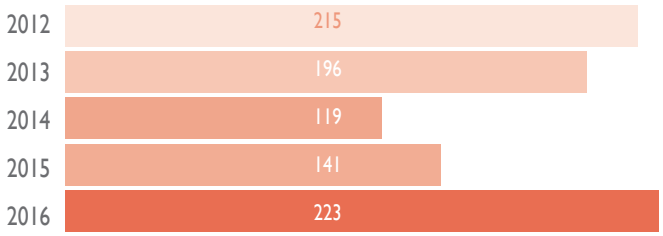
NOMBRE DE SAISINES EN 2016



Commande publique

Le service de la commande publique a fait l'objet d'une mutualisation au 1er septembre 2016 avec les communes de l'agglomération. Les services de la commande publique de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Communauté ont été regroupés donnant ainsi naissance à un service unique composé de 26 agents.

MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS



Le service de la commande publique.

- coordonne, prépare, assure l'attribution de procédures de marchés publics en lien avec l'ensemble des services qui doivent acheter un bien, une prestation ou une construction.
- assure les tâches administratives permettant l'entrée en vigueur des contrats, suit les opérations de reconduction et les évolutions des contrats (avenants).
- travaille en transversalité avec l'ensemble des services qui ont des lignes budgétaires (achats supérieurs à 25 000 €/an) ; il analyse les achats à l'échelle de la collectivité, conseille les services sur leurs modes d'achats et établit une stratégie d'achat.

Il a participé activement à la transformation en Communauté urbaine, en particulier par le transfert des marchés publics liés aux compétences.

Systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information (DSI) assure le maintien du système d'information, l'accompagnement des directions métiers dans leurs démarches de transformations numériques et la modernisation de la collectivité de manière globale. La DSI a été mutualisée avec les communes de l'agglomération et plus particulièrement avec la Direction des systèmes d'information et des Télécommunications (DSIT) de la Ville de Clermont-Ferrand. Dans ce contexte, la DSI et la DSIT ont créé la Direction des usages numériques (DUN).

Principales évolutions en 2016 :

- Création de la Direction des Usages Numériques (DUN), née de la fusion des directions informatiques de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'Agglomération. Elle compte 47 agents.
- Démarche de transformation des datacenters pour accompagner la transformation en Métropole et la mise en place d'un «cloud» communautaire pour l'ensemble des communes membres.
- Interconnexion des réseaux de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Communauté

Indicateurs :

- Nombre de postes de travail informatiques en 2016 : 3 100 PC
- Utilisateurs : 3 700
- Applications : plus de 200
- Nombre de datacenters : 5 datacenters dont 1 site miroir et 2 pour de la réplication de données

Politiques contractuelles

La Cellule Politiques contractuelles a poursuivi sa mission transversale d'appui aux projets de la Communauté d'agglomération par la recherche et la contractualisation de financements auprès des différents partenaires à l'échelon européen, national, régional, départemental et local.

Programmes européens 2014/2020 :

La Région est devenue Autorité de gestion et devient ainsi le principal interlocuteur en terme de demandes de financement. Les politiques sont financées par plusieurs fonds, identifiés sous l'appellation Fonds structurels et d'investissement (FSI) :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le Bivouac a fait l'objet d'un conventionnement à hauteur de 44 000 €
- Le Fonds social européen (FSE)
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Projet de développement urbain intégré (PDUI) :

L'objectif poursuivi est la réduction des émissions de CO^2 par le développement de la mobilité durable et l'amélioration de l'environnement urbain, Clermont Communauté a organisé 2 comités de sélection en 2016. Un avis favorable pour présentation au Comité de programmation régional a été donné en faveur de 11 projets. Montant prévisionnel de subvention : 4,175 M€.

Partenariat avec le Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne

L'objectif est de réaffirmer les grands enjeux propres au territoire que sont le développement durable et l'attractivité.
Pour l'année 2016, les axes de travail ont porté sur :

- La gestion de la fréquentation *in-situ* et conciliation d'usages
- Les échanges pédagogiques ville-campagne, qui consistent à mettre en relation les enfants de 18 classes d'écoles primaires et collèges situés en milieu urbain et au coeur de la Chaîne des Puys
- Un partenariat culturel par le biais du soutien à la programmation 2016 «Les explosives du Parc»

Contrat territorial de développement durable (CTDD)

Le CTDD 2015-2017 affiche une enveloppe de 6,27 M€ autour de 4 axes stratégiques

- Habitat : réhabilitation thermique
- Économie : parcs d'activités économiques
- Équipements communautaires : grands équipements communautaires et équipements communautaires de proximité
- Équipements à rayonnement métropolitain

En 2016, plusieurs dossiers de demandes ont été déposés représentant 820 K€ de subventions, les versements effectifs s'élevant à 318 K€.

Écocité - ville de demain

Dans la continuité de la tranche 1 de l'Écocité – Ville de Demain, un appel à projets a permis d'identifier des projets innovants qui ont fait l'objet d'une convention réunissant la Caisse des Dépôts et Consignations, le PETR du Grand Clermont, la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, Michelin et le Valtom.
Plusieurs opérations ont été sélectionnées, avec pour Clermont Communauté, le projet de Déchetterie nouvelle génération représentant un investissement de 1,371 M € HT sur lequel un montant de subvention de 275 000 € a été retenu.

Urbact III

URBACT III est un programme de coopération territoriale européen qui permet aux villes européennes d'échanger sur leurs expériences et bonnes pratiques en matière d'innovation technologique, sociale et, d'aider localement les partenaires à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies pour un développement urbain durable.
Clermont Communauté a répondu à l'appel à projets «Réseau de mise en oeuvre» et a vu sa candidature retenue pour intégrer le réseau dédié à la problématique de la regénération des friches urbaines par l'implication multigénérationnelle.

Compte administratif 2016

Composée de 16 agents, la Direction stratégie financière a été fortement impactée par les transferts de compétences liés à la transformation de la collectivité en Communauté urbaine :

Conduite des travaux relatifs aux transferts financiers en lien avec les 21 communes du territoire :

- Préparation des différentes commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Recensement et analyse des données financières des communes
- Mesure des impacts budgétaires et comptables des transferts
- Recherche de nouveaux équilibres financiers
- Transferts de dette
- Transferts de taxes
- Transferts de régies

Travaux de structuration de l'ensemble de la chaîne financière

- Refonte de la structure budgétaire et des circuits financiers dématérialisés en lien avec la mise en place du nouvel organigramme
- Formation des nouveaux utilisateurs CIRIL
- Réorganisation de la direction

La transformation en Communauté urbaine implique d'appréhender les projets à l'échelle du territoire, grâce notamment à de nouveaux outils. En 2016, la Direction stratégie financière a travaillé à :

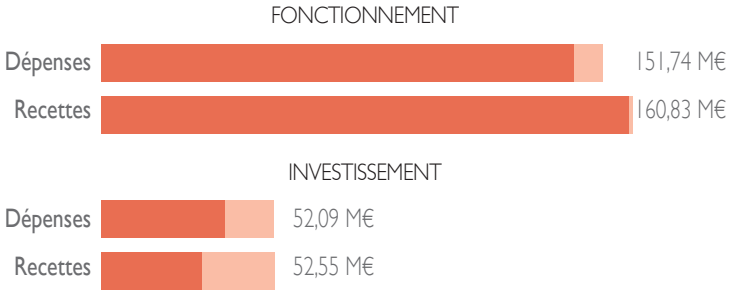
- L'ébauche d'une première version de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). Instrument de pilotage qui permet d'appréhender, de manière exhaustive et sur 10 ans, l'ensemble des projets de la Collectivité et leur découpage dans le temps, il est couplé à une prospective financière ce qui permet de s'assurer de l'adéquation entre les investissements projetés et les équilibres financiers
- La réalisation d'un diagnostic financier et fiscal du territoire
- L'adoption d'un pacte financier et fiscal

Enfin, au-delà de la transformation en Communauté urbaine, la direction a poursuivi ses travaux visant à améliorer le fonctionnement courant et la qualité de gestion :

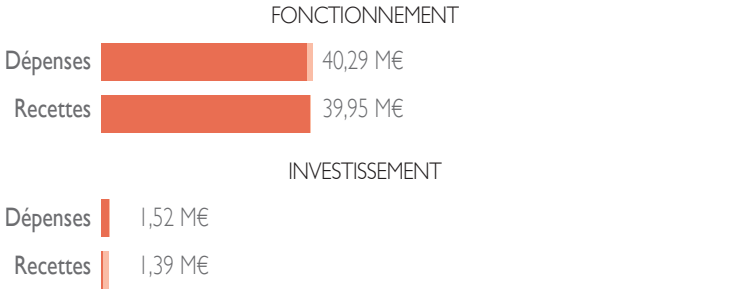
- Après la chaîne comptable en 2015 (pièces justificatives et signature électronique), l'année 2016 a été marquée par la dématérialisation du budget et de l'exécution financière des marchés publics
- Prise en compte des observations formulées par la Chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle.



BUDGET **PRINCIPAL**



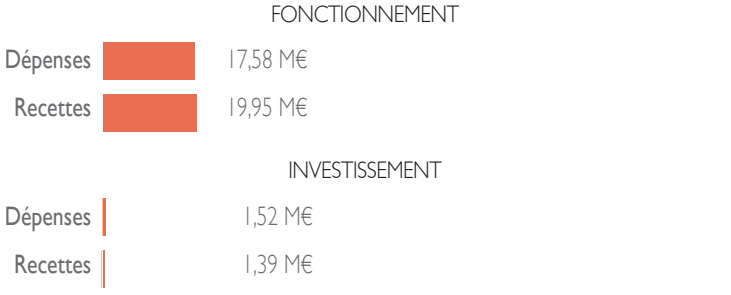
BUDGET **DÉCHETS MÉNAGERS**



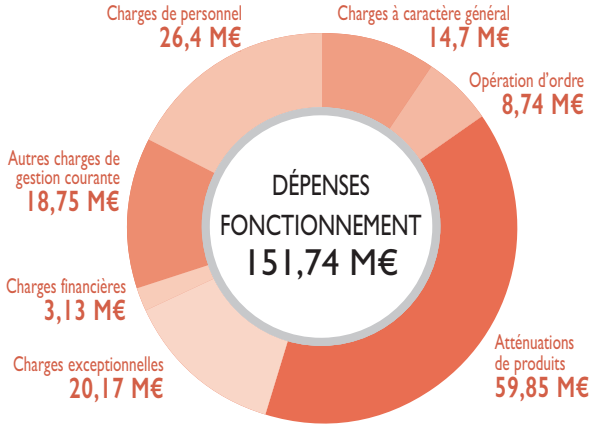
BUDGET **RÉGIE ASSAINISSEMENT**

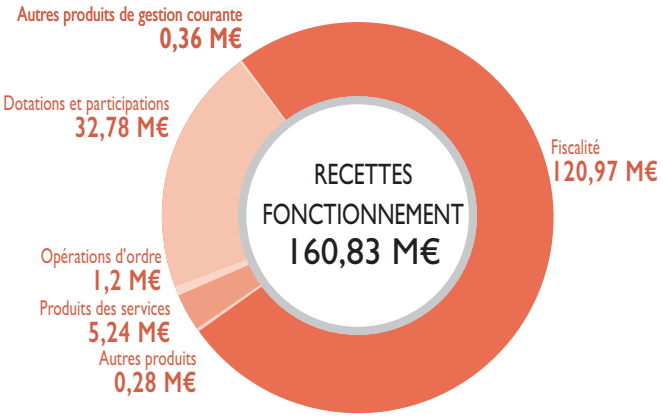


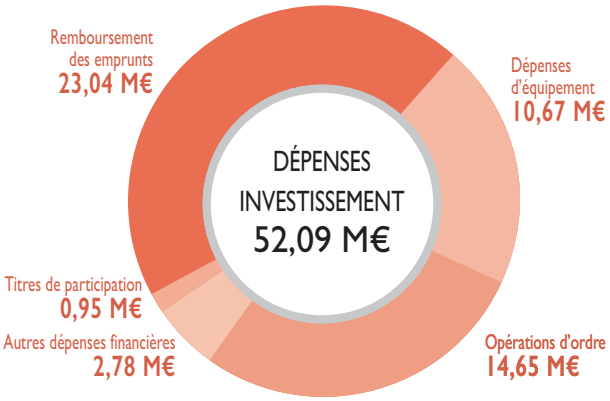
BUDGET **TRANSPORT**

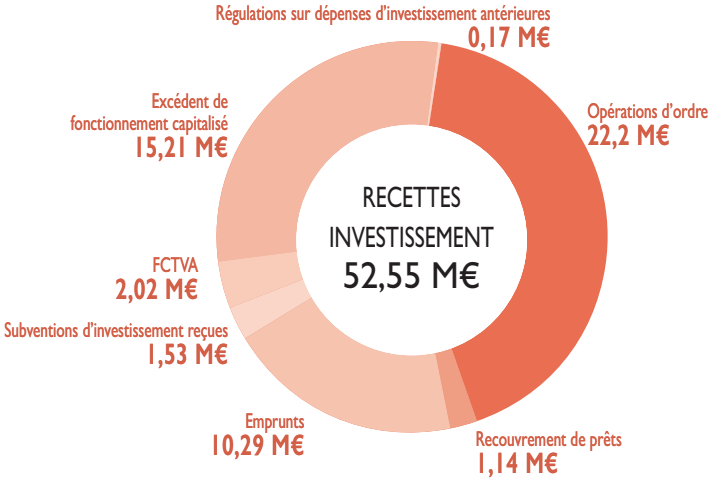


BUDGET **PRINCIPAL**

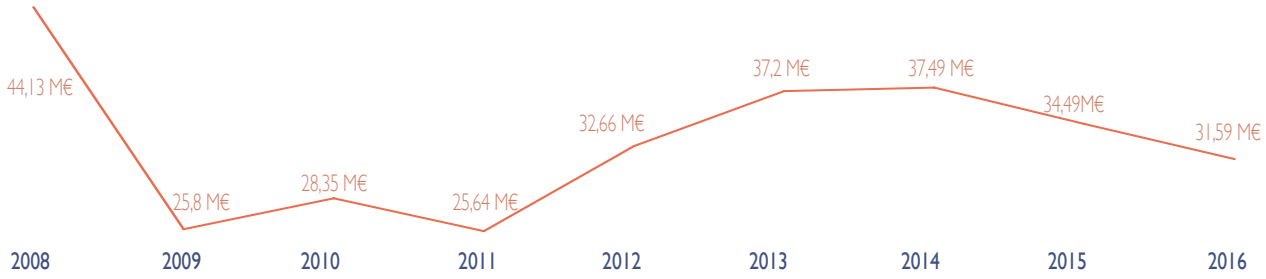








DÉPENSES RÉELLES D'**INVESTISSEMENT** TOUS BUDGETS CONFONDUS



QUELQUES **CHIFFRES**

16 484,
le nombre de mandats émis, dont :
- 15 219 mandats ordinaires
- 83 mandats annulatifs
- 648 mandats de rattachements
- 534 mandats d'annulation de rattachements

4 083,
le nombre de titres émis, dont :
- 3 960 titres ordinaires
- 86 titres annulatifs
- 21 titres de rattachements
- 16 titres d'annulation de rattachements

34,
le nombre de régies suivies auxquelles s'ajoutent 25 sous-régies.

17,
le nombre de budgets gérés, dont 8 budgets de ZAE

271,
le nombre de virements de crédits saisis

75,
le nombre de contrats de prêts gérés

54,
le nombre de garanties d'emprunt octroyées en 2016

NOTES



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231
63007 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 98 34 00 / Internet : clermontmetropole.eu

CLERMONT COMMUNAUTÉ

Service Assainissement de Compétence Communautaire (A.C.C.)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire

2016

Sommaire

Les caractéristiques techniques 3
- Le territoire desservi 3
- Le nombre d'habitants desservis 4
- Les usagers non domestiques 4
- L'évaluation des charges 5
- Les réseaux de collecte 6
- Les ouvrages d'épuration 7
- Quantités traitées en 2015 9
- Consommations d'énergie et de réactifs 11
- Les sous produits issus des ouvrages d'épuration 11

Coûts du service 13

La tarification et recettes du service 14

Les indicateurs de performance 15
- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte 15
- La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration 15
- Le taux de boues évacuées de façon conforme 16
- Le taux de débordement des effluents chez les usagers 16
- Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes 17
- Le taux moyen de renouvellement des réseaux 17
- La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau 17
- L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux 17
- La durée d'extinction de la dette 18

Le financement des investissements 18
- Les travaux engagés pendant l'exercice 2015 - Les projets et travaux 2016 19
- La dette 21

Glossaire 21

En 2016, en matière d'assainissement, Clermont Communauté a pour compétences **le transport intercommunal et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration communautaire.**

Le service Assainissement de Compétence Communautaire (A.C.C.) est assuré dans le cadre d'une mutualisation par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les caractéristiques techniques

Le territoire desservi

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération, pour la plupart unitaires, peuvent être divisés en trois branches principales :

- **Branche Nord** : elle collecte notamment les communes de Durtol (pour partie), Nohanent, Sayat, Blanzat, Châteaugay, et Cébazat avant de rejoindre les réseaux du Nord de Clermont (raccordement au carrefour des Fourches). Les exutoires naturels de cette branche Nord sont le Bedat (+ affluents) et le Rif.
- **Branche Centre** : elle collecte notamment les communes de St-Genès-Champanelle (villages de Manson et Thèdes + circuit de Charade), Royat, Orcines, Chamalières, une partie de Beaumont et de Durtol et la majeure partie de Clermont-Ferrand. Les exutoires naturels de cette branche Centre sont les Tiretaine Nord et Sud.
- **Branche Sud** : elle collecte notamment les communes de Ceyrat, Beaumont (pour partie), Romagnat, Aubière, Perignat-les-sarlièves, Cournon (pointe) et une petite partie de Clermont-Ferrand (secteur de la Pardieu) avant de rejoindre les réseaux de Clermont au niveau du secteur du Brézet. Le réseau intercommunal appartient à Clermont Communauté. Les exutoires naturels de cette branche Sud sont l'Artière et la rase de Sarlièvе.

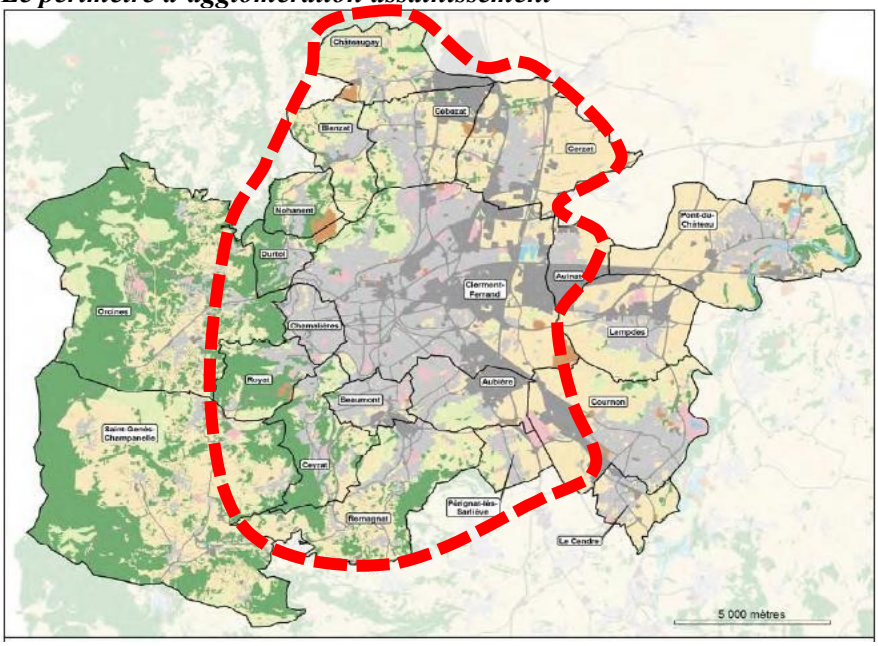
Actuellement la plus grande partie des réseaux d'assainissement sont entretenus et exploités par les communes qui se sont engagées par convention à les mettre aux normes au regard des exigences de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines). **Seul un linéaire de réseaux et un nombre d'ouvrages réduit sont gérés par Clermont Communauté** à savoir :

- La Station d'Epuration (STEP) des Trois Rivières traitant l'ensemble des eaux collectées sur les 3 branches décrites précédemment.
- Un collecteur d'eaux usées dit « collecteur nord » qui représente le réseau structurant de la branche nord. Une partie de ce réseau est actuellement exploité par le SIVOM de la vallée du Bédat.
- Un collecteur d'eaux usées dit « collecteur sud » qui représente le réseau structurant de la branche sud.
- Un collecteur d'eaux usées dit « collecteur ouest » situé sur la commune de Chamalières.
- Trois postes de refoulement importants : Aulnat, Aubière et Gerzat.
- Des exutoires pluviaux (bassin et rivières couvertes ou non).
- Un important système de réseau de mesures.

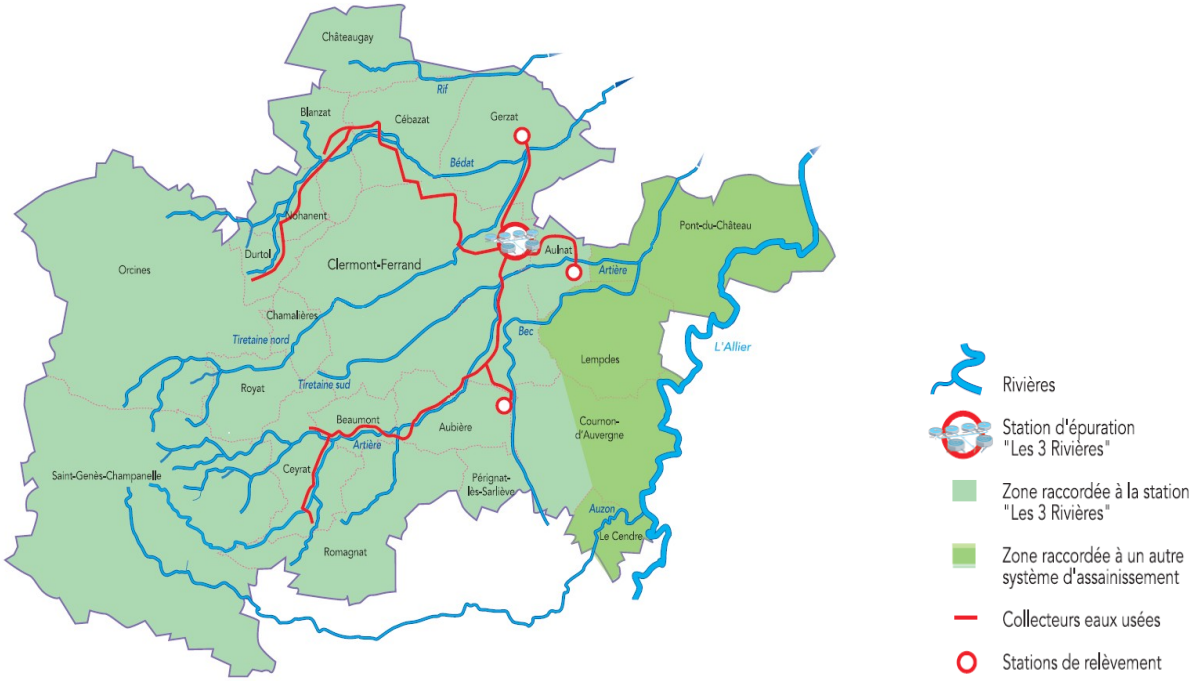
D'autres communes de la communauté d'agglomération font partie d'un autre système d'assainissement ou y sont raccordées partiellement :

- Cournon d'Auvergne et Le Cendre, membres du syndicat du Val d'Auzon qui possède une station d'épuration à Cournon ;
- Lempdes et Pont-du-Château, membres du SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand) et raccordées à la station d'épuration située à Pont-du-Château ;
- Village d'Opme (commune de Romagnat) et villages de Theix, Beaune, Pardon et Saint-Genès (commune de Saint-Genès-Champanelle) raccordés au syndicat du Val d'Auzon ;
- Plusieurs hameaux des communes d'Orcines et Saint-Genès-Champanelle possèdent des installations de traitement autonomes ou individuelles.

Le périmètre d'agglomération assainissement



Les principaux collecteurs



Le nombre d'habitants desservis

- Nombre théorique d'habitants desservis : 243 766

Les usagers non domestiques

- Liste des principaux industriels

Les arrêtés de déversement des eaux usées autres que domestiques sont pris par les communes concernées. La liste ci-dessous, non exhaustive, reprend les principales conventions connues sur l'agglomération.

Dénomination établissement	Commune
ELIS	Aubière
REC	Aubière
Auvergne Aéronautique	Aulnat
Blanchisserie Initial BTBSA	Beaumont
CMF	Cébazat
APM	Cébazat
Blanchisserie CHU	Cébazat
SA Valfond Mécanique	Cébazat
Banque de France	Chamalières
ZI Ladoux	Châteaugay
Valtom Puy-Long	Clermont-Ferrand
Centre Jaude	Clermont-Ferrand
Michelin Cataroux	Clermont-Ferrand
Michelin les Carmes	Clermont-Ferrand
SODG	Clermont-Ferrand
Michelin Combaude	Clermont-Ferrand
CHU	Clermont-Ferrand
Echalier	Clermont-Ferrand
BS MA	Clermont-Ferrand
BEURALIA	Clermont-Ferrand
La Montagne	Clermont-Ferrand
OST Développement	Clermont-Ferrand
EDF République	Clermont-Ferrand
Casino	Clermont-Ferrand
Ets Cruzilles	Clermont-Ferrand
ADIV	Clermont-Ferrand
RTE postes transfo	Clermont-Ferrand
IBM France Chantemerle	Clermont-Ferrand
Auchan Nord	Clermont-Ferrand
Michelin Chantemerle	Clermont-Ferrand
Sucrerie Bourdon	Clermont-Ferrand
Effiage TP	Clermont-Ferrand
Novotel	Clermont-Ferrand
Vernea (chaudières incinérateur)	Clermont-Ferrand
Michelin SODG	Clermont-Ferrand
Savac	Cournon
Ferlux	Cournon
Luxfer	Gerzat
ENVIEMO	Gerzat
Veolia	Gerzat
Garage SOVECA	Gerzat
Fenwick	Gerzat
Exploitant Royat Tonic	Royat
Biopole	Saint-Beauzire
CETEK	Sayat

L'évaluation des charges

La **CBPO** (Charge Brute de Pollution Organique) se définit comme la pollution produite par le système d'assainissement au sens de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines).

La CBPO théorique estimée pour l'agglomération d'assainissement est de **290 000 EH** (Equivalents Habitants), selon le tableau ci-dessous issu du diagnostic assainissement.

Commune	Nombre d'habitants total (1)	Nombre d'abonnés total (2)	Nombre d'abonnés raccordés à la STEP communautaire (3)		Nombre d'habitants raccordés estimé (4)	Nombre d'équivalent-habitant industriels estimé
Aubière	10 278	3 854	3 391		9 043	4 310
Aulnat	4 378	1 242	1 224		4 315	
Beaumont	11 510	3 096	3 057		11 365	2 235
Cébazat	7 914	2 944	2 715		7 298	3 471
Ceyrat	5 653	2 415	2 405		5 630	
Chamalières	18 300	2 961	2 783		17 200	248
Clermont-Ferrand	142 449	23 936	23 460		139 616	44 857
Cournon (la pointe)**						3 850
Durtol	2 015	760	756		2 004	
Gerzat	10 064	3 054	2 950		9 721	2 625
Orcines	3 363	1 591	1 247		2 636	
Romagnat	8 545	3 089	2 698		7 463	
Royat	4 802	1 522	1 347		4 250	
St Genès Champanelle*	3 143				400	
Blanzat	3 983	1 775	1 745		3 916	
Châteaugay	3 165	1 200	1 155		3 046	
Nohanent	1 905	820	794		1 845	
Sayat	2 299	1 001	924		2 122	500
TOTAL	**243 766**	**55 260**	**52 651**		**231 870**	**62 096**

A noter que la Commune de Pérignat-lès-Sarlième a été raccordée à la Station des Trois Rivières en 2009 (charge évaluée en 2006 à 2 630 EH et à l'horizon 2026 à 3 657 EH)

Pour 2016, la CBPO mesurée est de 273 133 EH soit une charge inférieure de 5,8% à la CBPO théorique de 290 000 EH.

Afin d 'affiner les mesures effectuées et améliorer leur représentativité, un travail est engagé au niveau des préleveurs en entrée de station d'épuration.

Les réseaux de collecte

- **Caractéristiques du réseau**

En 2016, Clermont Communauté assure le suivi et l'entretien d'une **trentaine de kilomètres de collecteurs** et de 12 déversoirs d'orage sur le réseau de compétence communautaire. L'exploitation est assurée par Clermont Communauté, sous contrôle du service d'Assainissement de Compétence Communautaire.

Les réseaux communaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale. Des conventions ont été signées entre Clermont Communauté et les communes faisant partie du territoire de l'agglomération d'assainissement pour préciser les relations entre les collectivités concernées et pour contractualiser les engagements permettant de respecter la conformité du système d'assainissement dans sa globalité.

La totalité des communes concernées ont réalisé leur étude diagnostique. Toutes les communes maintiennent leurs efforts afin de respecter leurs engagements de mise en conformité. Par ailleurs, la réglementation impose la rédaction d'un bilan annuel des "contrôles de fonctionnement du système d'assainissement", pour lequel les communes sont également sollicitées.

Le linéaire total de l'ensemble des réseaux de l'agglomération est supérieur à 1 250 km, répartis comme suit :

- réseaux unitaires/eaux usées strictes : > 900 km
- réseaux d'eaux pluviales : > 350 km

Les diamètres des réseaux unitaires et eaux usées s'étalent entre 200 et 2 000 mm.

Les matériaux sont divers, principalement PVC et béton armé.

- **Inventaire des ouvrages annexes**

L'ensemble des réseaux communaux comporte :

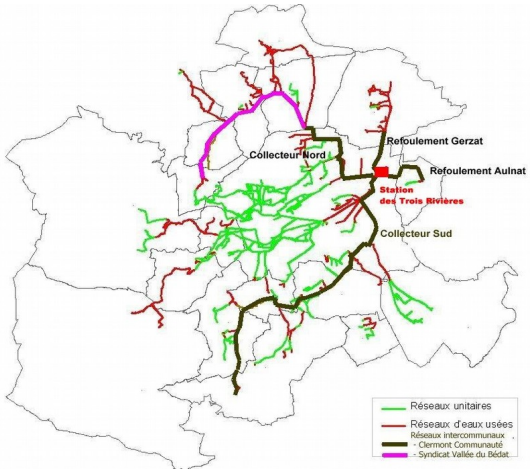
o Au moins 351 déversoirs d'orage (dont 158 sur la commune de Clermont-Ferrand): l'étude diagnostique menée en 2008/2009 faisait état de 333 déversoirs d'orage, mais tous les réseaux secondaires n'avaient pas été pris en compte ; le complément apporté par les diagnostics communaux permettent d'affiner ce résultat initial.

o 35 postes de refoulement (25 identifiés dans l'étude initiale)

o 2 ouvrages de rétention d'eau de surverse :

- le bassin de la Pointe de Cournon (1500 m^3,appartenant à la commune de Cournon) ;
- le bassin de Saint-Jacques (15 000 m^3 - Clermont Communauté).

Plan de l'ossature principale des réseaux sur le réseau communautaire



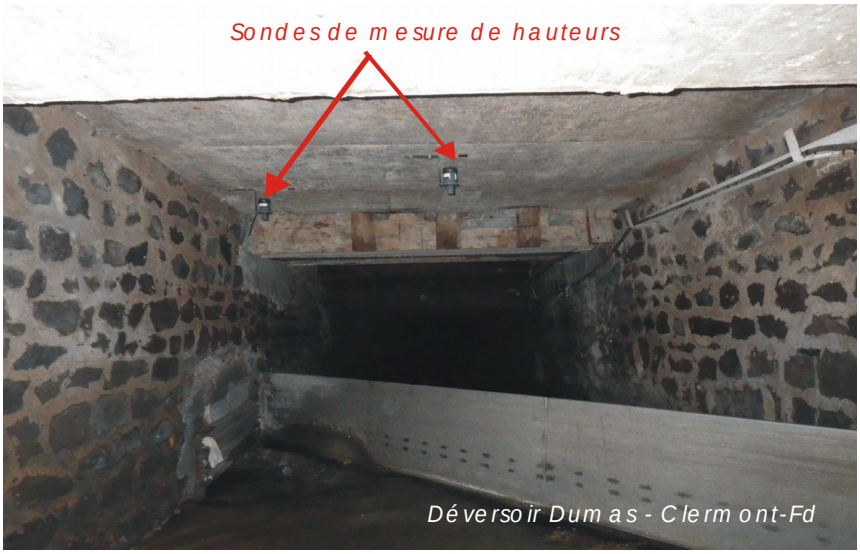
- **Déversements par temps de pluie**

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux vis à vis de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines), la mise en place d'un réseau de mesure communautaire performant au niveau des déversoirs d'orage s'est poursuivie. L'objectif est de connaître la quantité et la qualité des rejets urbains véhiculés par le réseau d'assainissement, afin de maîtriser les rejets vers le milieu naturel, et ainsi de préserver et restaurer la qualité des milieux récepteurs.

L'agglomération compte environ 350 déversoirs d'orage, qui déversent par temps de pluie d'importantes quantités de pollution. 57 de ces déversoirs d'orage, les plus importants, sont équipés, soit de détecteurs de déversement, soit d'appareils de mesure directe.

Un partenariat innovant avec l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), a permis de modéliser en 3D chaque site, et ainsi avoir une mesure correcte à partir de mesures de hauteur par ultrasons, sans recourir à de coûteuses modifications des ouvrages existants.

L'installation et le réglage de ces appareils sont effectués en régie par le service Assainissement de Compétence Communautaire. Fin 2015, 97% des ouvrages sont instrumentés (90 % fin 2014) . Deux déversoir ont été supprimés, aussi **l'ensemble des déversoirs d'orages sont opérationnels en 2016 .**



Les ouvrages d'épuration

La « **station des Trois Rivières** » a été mise en service en 2004.

L'entretien et l'exploitation sont réalisés en régie direct par Clermont Communauté depuis le 1er Février 2016 dans le cadre d'une régie autonome d'assainissement.

Les capacités de traitement garanties par le constructeur sont les suivantes :

- **Charges hydrauliques**
 - Débit de pointe par temps sec (pointe hebdomadaire maximale) = 5 600 m^3/h
 - Débit de pointe par temps de pluie = 7 300 m^3/h
 - Débit journalier en moyenne annuelle = 78 800 m^3/j
 - Débit journalier pour la pointe hebdomadaire maximale = 100 300 m^3/j
 - Débit journalier en pointe temps de pluie = 176 000 m^3/j

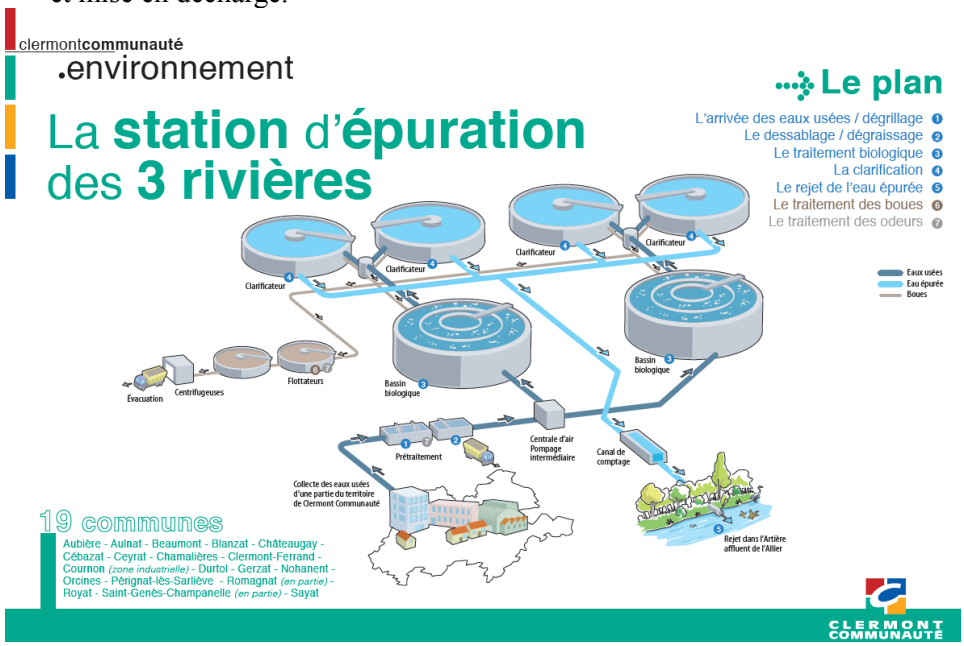
- **Charges polluantes**

	Valeurs moyennes annuelles	**Pointe hebdomadaire de temps sec**	**Pointe de temps de pluie**
DCO en kg/j	52 400	67 000	94 900
DBO_5 en kg/j	21 000	25 500	34 700
MES en kg/j	23 900	32 500	49 300
NTK en kg/j	4 100	5 200	6 900
Pt en kg/j	896	1 113	1 584

Les garanties sur les performances de l'installation données par le constructeur sont les suivantes :

Paramètre	Règle de conformité de l'échantillon	Concentration maximale	Rendement épuratoire minimum	Concentration rédhibitoire sur échantillon journalier
DBO_5	Moyenne journalière	25 mg/l ou 91%		50 mg/l
DCO	Moyenne journalière	80 mg/l ou 88%		250 mg/l
MES	Moyenne journalière	30 mg/l ou 90%		85 mg/l
NGL	Moyenne annuelle	10 mg/l ou 80%		20 mg/l
NH4	Moyenne annuelle	4 mg/l ou 85%		
Pt	Moyenne annuelle	2 mg/l ou 80%		

- **Principales caractéristiques**
 - File eau : boues activées faible charge, aération par fines bulles, nitrification et dénitrification par séquençage de l'aération, déphosphatation biologique et physico-chimique.
 - File boues : flottation des boues en excès, déshydratation des boues flottées sur centrifugeuses, chaulage et mise en décharge.



Pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, l'arrêté autorisant le système d'assainissement de l'agglomération a été modifié par un nouvel **arrêté préfectoral daté du 26 octobre 2011**. Il impose les conditions de rejet suivantes :

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Taux de dépollution minimum en % *en conditions normales d'exploitation*	Taux de dépollution minimum en % *« tant que les valeurs d'entrée de la station restent en moyenne annuelle inférieures ou égales aux valeurs moyennes annuelles de temps sec »*
DBO_5	25	91 % (moy. journalière)	> 95%
DCO	80	88 % (moy. journalière)	> 90%
MES	30	90 % (moy. journalière)	> 95%
NGL	10	80 % (moy. annuelle)	
NH4	4	85 % (moy. annuelle)	
Pt	1	80 % (moy. annuelle)	

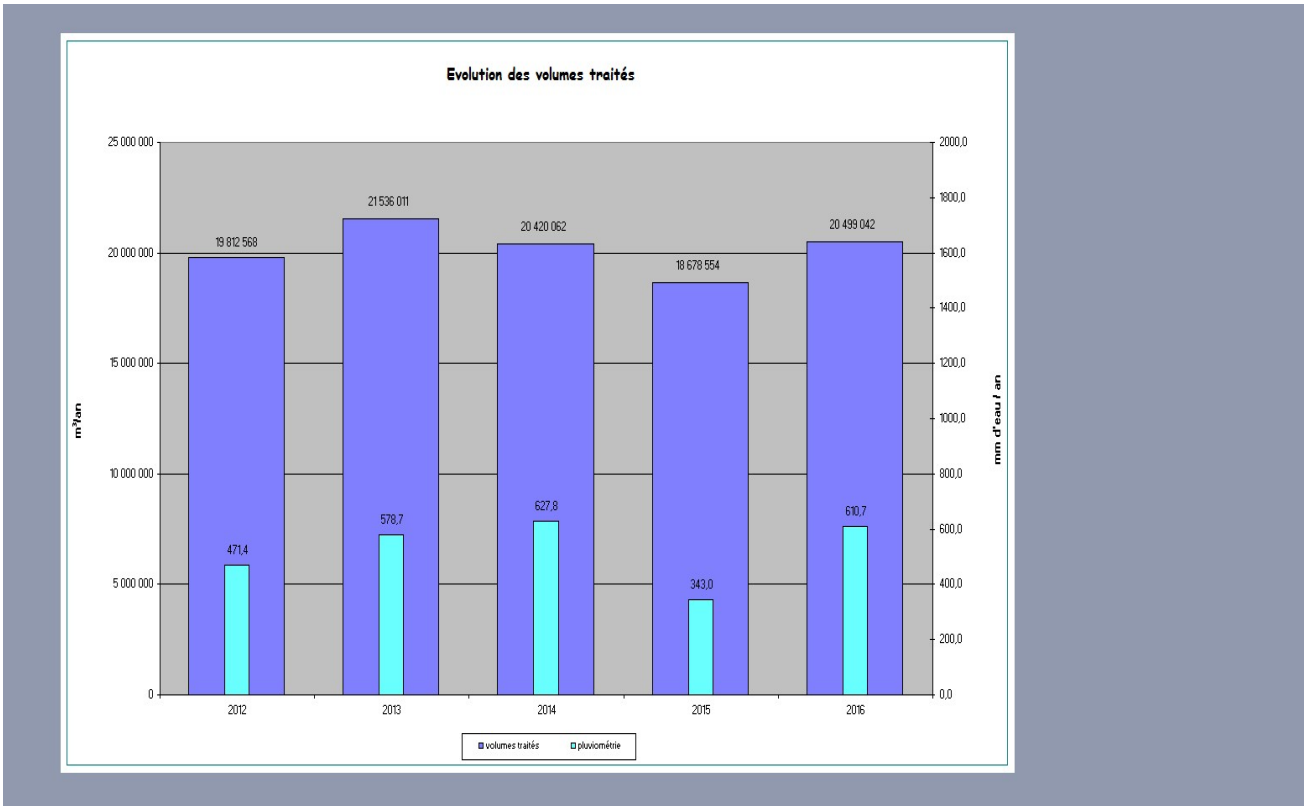
Quantités traitées en 2016

La station des Trois Rivières a de nouveau très bien fonctionné en 2016.

- **Volume traité en 2016**

Le volume total annuel des effluents comptabilisés en entrée de station a été, en 2016, de **20,5 millions de m^3**, en hausse de 9,75 % par rapport à 2015.

L'année 2016 a été marquée par une pluviométrie annuelle au-dessus de la moyenne des 5 dernières années et présente un gain hydrique estimé en moyenne à 693,7 mm sur l'ensemble de l'agglomération.



- **Pollution traitée en 2016**

On constate en 2016 une légère hausse sur la plupart des paramètres (de 2,31 % à 3,84 %) de charges en entrée, à l'exception de la DBO5 qui est en légère baisse (- 4,5%) .Ces évolutions sont relativement faibles, mais confirme l'évolution et l'analyse de l'année dernière.

Les taux de dépollution minimum prescrits par arrêté préfectoral ont de nouveau été respectés en 2016. Les objectifs de performance épuratoire sont donc atteints, voire même largement dépassés comme le montre le tableau ci-après. (voir aussi paragraphe « La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau »).

Paramètres	**Pollution mesurée à l'entrée de station (en tonnes)**	**Rendement d'épuration moyen en 2016**	**Taux de dépollution minimum en %** *en conditions normales d'exploitation*	**Taux de dépollution minimum en %** *« tant que les valeurs d'entrée de la station restent en moyenne annuelle inférieures ou égales aux valeurs moyennes annuelles de temps sec »*
DBO_5	4 371	98,5 %	91 % (moy. journalière)	> 95%
DCO	10 179	94,9 %	88 % (moy. journalière)	> 90%
MES	4 230	98,4%	90 % (moy. journalière)	> 95%
NGL	1 037	89,1 %	80 % (moy. annuelle)	
NH4	640	99,1%	85 % (moy. annuelle)	
Pt	104	83,8 %	80 % (moy. annuelle)	

La pollution traitée provient essentiellement des réseaux de l'agglomération, mais également des **déversements directs** dans les ouvrages prévus à cet effet par les entreprises de vidange-curage qui sont autorisées par conventions :

en tonnes	**2015**	**2016**	**Évolution 2015/ 2016**
matières de vidange (global)	2 582,84	2 883,99	+ 11,66 %
dont fosses sceptiques	1 104,41	760,12	- 31,17 %
graisses	2 949,56	2 422,76	- 17,86 %
produits de curage	6 516,35	6 078,59	- 6,72 %
produits mélangés déversés en tête de station	184,12	308,08	+ 67,32 %
feuilles	55,94	133,86	+ 139,29 %

- **Surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux traitées et rejetées au milieu naturel**

Dans le cadre du plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants, une surveillance de ces substances dans les eaux traitées, rejetées au milieu naturel est mise en œuvre.

Après une campagne initiale de recherche portant sur plus d'une centaine de substances effectuée en 2011 et 2012, 8 substances, dont 5 métaux et 1 pesticide , ont été considérées comme significativement présentes et ont ainsi fait l'objet en 2013, 2014 et 2015 d'une surveillance régulière (dix campagnes d'analyses par an), en lien avec la Police de l'eau et l'Agence de l'Eau.

Pour l'année 2016 et 2017 il n'y aura pas de campagne de mesure car celle-ci est suspendue et va reprendre en 2018 en suivant les nouvelles directives de la note technique du 12 Août 2016.

Consommations d'énergie et de réactifs

		2015	2016	Évolution 2016/2015
Traitement eau	Chlorosulfate ferrique	598,22 tonnes	605,88 tonnes	+10,38 %
Traitement boues	Polymère	74,0 tonnes	63,5 tonnes	- 14,19 %
	Chaux vive	2 088tonnes	2 423 tonnes	+ 16,04 %
Désodorisation	Javel	33 153 kg	33 972 kg	+ 1,02%
	Soude	8 896 kg	5 738 kg	- 35,50 %
	Acide sulfurique	270 kg	222 kg	- 17,78 %
Énergie	Électricité (EDF + groupes électrogènes)	10 593 546 kWh	10 411 813 kWh	-1,72 %
	Fuel GE	93 033 litres	16 520 litres	- 82,24 %

Au niveau de la désodorisation, on peut noter que le fonctionnement est stable.

Au niveau du traitement des boues on peut voir que les tests d'optimisation de la consommation de polymère et le nouveau polymère mis en œuvre ont permis de diminuer la consommation. Par contre il y a eu une dérive de la consommation de chaux qui s'explique en partie par une siccité des boues évacuées légèrement supérieure à l'année précédente (30,9 % contre 30,1 %).

Au niveau de la file de traitement des eaux, les consommations de sel ferrique ont été plus importantes que l'année dernière et ceci pour 2 facteurs :

- la pluviométrie
- le test de fonctionnement dans les bassins d'aération à une concentration 2,5 g/L au lieu de 3 g/L qui a légèrement favorisé la consommation d'énergie mais diminué le rendement de la déphosphatation biologique. Pour rappel la consommation de Chlorure Ferrique en 2006 était de 1 206 T.

Les sous produits issus des ouvrages d'épuration

- **Boues**

Les boues d'épuration sont issues des processus de dégradation biologique mis en œuvre lors de l'épuration de l'eau, processus qui reproduisent en les amplifiant, les phénomènes de biodégradation qui se déroulent naturellement dans les rivières. Ces boues sont composées en majeure partie de matière organique, d'azote, de phosphore et d'oligo-éléments. Pour devenir un amendement organique, elles sont stabilisées, déshydratées jusqu'à devenir solides (30% de matière sèche) et hygiénisées à la chaux.

Jusqu'en 2010, les boues produites (environ 25 000 tonnes par an) étaient intégralement évacuées à l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Puy-Long. De 2011 à 2013, une partie de ces boues a été valorisée en agriculture (par épandage direct ou après compostage). En 2014, la totalité des boues produites a été est valorisée en agriculture.

Clermont Communauté a confié à une société spécialisée et expérimentée, SEDE Environnement, la responsabilité de la valorisation de ces boues dans le cadre d'un marché de prestation de service.

La valorisation agricole des boues d'épuration est une pratique réglementée et encadrée. L'évaluation des premières années a démontré que les boues produites sont de grande qualité et permettent l'amendement des

terres agricoles avec un produit naturel aux caractéristiques environnementales bien supérieures aux produits chimiques habituellement utilisés. Au vu de ce bilan très positif, Clermont Communauté a souhaité valoriser en filière agricole la totalité des boues produites par la station d'épuration. Ainsi, après les études pour préserver l'eau et l'environnement imposées par la loi et après enquête publique, **un nouveau plan d'épandage** étendu a été validé fin 2014. Il autorise l'épandage de 15 000 tonnes de boues dès 2015, permettant ainsi à l'assainissement communautaire de s'inscrire dans une véritable démarche environnementale vertueuse et durable.

La quantité totale de boues humides produites par la STEP en 2016 s'élève à **24 601,57 tonnes,** en légère baisse (25 981 tonnes en 2015). Cela représente une production de **7 578 tonnes de matières sèches, y compris réactifs,** et 4 299 tonnes de matières sèches hors réactifs.

Pour 2016, conformément au nouveau plan d'épandage, les boues ont été valorisées à 63 % en épandage et 37 % en compostage.

- **Analyse des boues**

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 7/12/2000 (et modifié le 26 octobre 2011), les boues évacuées sont analysées trimestriellement par l'exploitant.

Parallèlement, le prestataire chargé de la valorisation des boues effectue de nombreuses analyses définies réglementairement, dont la synthèse est présentée ci-dessous.

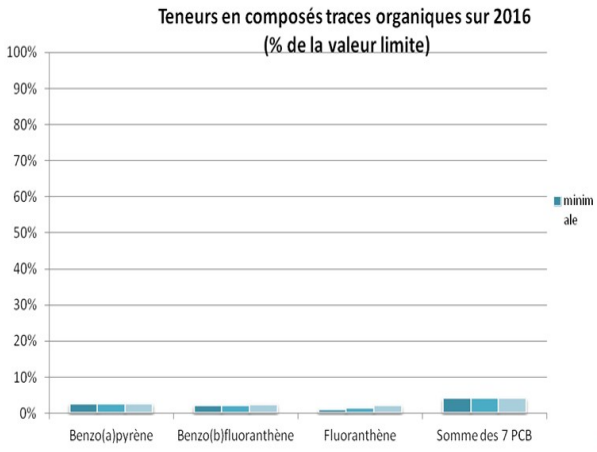
On peut noter que les boues présentent un réel intérêt agronomique. De plus elles comportent peu d'éléments – traces métalliques et très peu de composés traces organiques.

Valeur agronomique des boues

Synthèse valeur agronomique moyenne des boues

	Teneur en kg/t de produit brut	Teneur en kg/t de MS
Matière sèche	30,9 %	
pH	1,277	
C/N	4,45	
NTK - Azote Total Kjeldhal	11,9	38,6
P2O5 - Phosphore	9,2	29,8
K2O - Potasse	1,6	5,1
CaO – Chaux	100,6	324,7
MgO - Magnésie	2,2	7,0
MO – Matières organiques	105,92	342,8

Éléments Traces Métalliques (ETM)

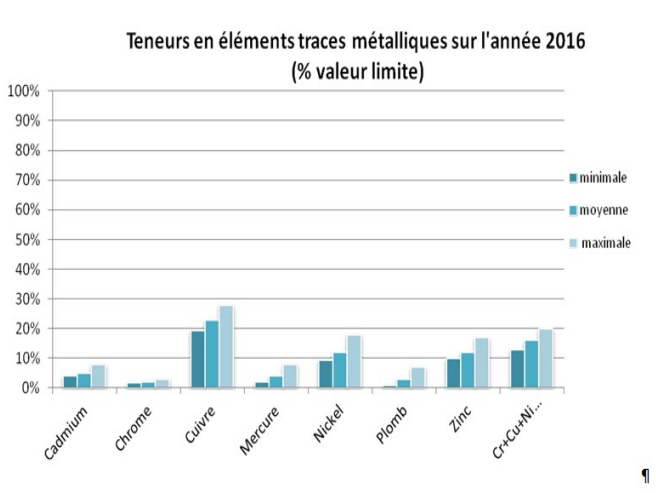


¶

¶

Teneurs en éléments traces métalliques sur l'année 2016

Composés Traces Organiques (CTO)



¶

- **Autres sous-produits :**

En sus des boues, **784 tonnes de refus de dégrillage** ont été évacués en décharge (+ 23,46 % par rapport à 2015), et **617 tonnes de sable ont été recyclés** en travaux publics (- 7,91 % par rapport à 2015).

Coûts du service

Les coûts d'exploitation du service d'assainissement communautaire (transport et traitement) se répartissent comme suit :

► des charges à caractère général pour 3 315 245 €, se répartissant entre :

- les dépenses de fonctionnement du service de Maintenance des Systèmes Industriels pour 38 511 € pour l'exploitation du réseau de transport intercommunal ;
- les dépenses de fonctionnement liées au traitement des eaux usées sur la station d'épuration :
 - 380 956 € correspondant au solde de l'ancien marché d'exploitation de la station d'épuration ;
 - le traitement externalisé des boues produites par la station (valorisation agricole pour l'essentiel) à hauteur de 1 052 894 € dans le cadre d'un marché avec la société SEDE Environnement / Véolia Eau ;
 - les dépenses énergétiques à hauteur de 926 959 € ;
- les frais divers d'exploitation de la station (fourniture des divers réactifs nécessaires au fonctionnement de la station, frais d'analyses, entretien des espaces verts, frais de télécommunication, taxes foncières …) pour 787 676 €.

Au final, le coût global d'exploitation de la station d'épuration s'élève à 3 276 734 € pour l'exercice 2016, contre 3 313 710 € en 2015, soit une diminution de 36 976 €. Cette diminution est atténuée du fait de l'imputation sur l'exercice 2016 du solde d'exécution de l'ancien marché d'exploitation représentant plus de 11 % de la somme globale.

► **des charges de personnel** qui évoluent du fait de la reprise en régie de l'activité et donc de l'intégration des agents auparavant payés par l'exploitant. Ces charges s'élèvent ainsi à 1 277 473 €, et se répartissent comme suit :

– 625 981 € payés à la Ville de Clermont-Ferrand au titre des services mis à disposition,
– 183 991 € refacturés par le budget général au titre des charges d'administration générale,
– 467 500 € pour les agents de la station d'épuration.

La tarification et recettes du service

COMMUNES	Redevance HT 2016
AUBIERE	310 876,57 €
AULNAT	128 569,26 €
BEAUMONT	357 402,75 €
BLANZAT	122 091,33 €

Remarque TVA 2015 : 10 %

L'équilibre du budget annexe assainissement de Clermont Communauté est obtenu par le **versement par les communes de contributions calculées annuellement** en répartissant chaque année le montant de la recette nécessaire pour équilibrer les dépenses de fonctionnement inscrites au budget annexe assainissement de Clermont Communauté, **au prorata de la population totale des communes raccordées**.

Les dépenses de fonctionnement comportent notamment les frais d'administration générale, le coût d'exploitation et les annuités d'emprunt de la station d'épuration des Trois Rivières, le coût d'exploitation et les annuités d'emprunt des réseaux, bassins de rétention d'eaux usées et autres installations d'assainissement, le coût de l'instrumentation du réseau d'assainissement, l'amortissement des installations, etc.

Le tableau est actualisé selon les chiffres en vigueur du recensement de l'INSEE et suivant les modifications éventuelles des territoires desservis.

Les contributions de **Cournon d'Auvergne**, pour la ZI de la Pointe, et de la **Communauté de Communes du Canton d'Ennezat, pour le Biopôle Clermont-Limagne**, sont calculées en fonction du volume rejeté au réseau de Clermont Communauté selon les termes de conventions spécifiques : pour 2016, le montant facturé à Cournon s'élève à 238 568 € HT (219 621 € HT en 2015) et le montant facturé à la Communauté de Commune d'Ennezat s'élève à 45 334,43 € HT en 2015.

Pour le SIVOM Vallée du Bédat, la redevance a été calculée par commune à partir du 01/01/2012 (délibération du 6 juin 2011 du SIVOM).

- **Bilan financier des apports extérieurs de l'année 2016**

TOTAL FACTURES					
Curage	Matières Vidange	Graisses	Tête de station	Feuilles	Total
68 884,14 €	67 462,92 €	135 000,44 €	19 150,73 €	2 563,94 €	**293 062,17 €**

Les apports extérieurs sont facturés sur la base d'une convention de déversement. Celle-ci prévoit notamment une facturation de chaque produit à la tonne, les camions étant pesés à l'entrée et à la sortie de l'usine sur le pont bascule.

Les tarifs appliqués à l'aide de la nouvelle convention de déversement sont les suivants :

	unité	20		
Matières de curage	€/T	11		
Matières de vidange	€/T	22		
Graisses	€/T	55		
Feuilles	€/T	19		
Tête de station	€/T	78		
Provenance hors CU		+2		

Les indicateurs de performance

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

Cet indicateur permet d'évaluer la connaissance du réseau d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution.

Un barème précis attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Un nouveau mode de calcul a été mis en place à partir de 2013.

Concernant le **réseau intercommunal**, on peut chiffrer cet indicateur à **25 point sur 110 possibles** : il existe un plan des collecteurs et ouvrages intercommunaux mis à jour régulièrement suite aux travaux effectués, cet inventaire mentionne des précisions concernant les diamètres, matériaux... pour au moins la moitié du réseau. Cependant certaines informations comme la date de pose sont incomplètes.

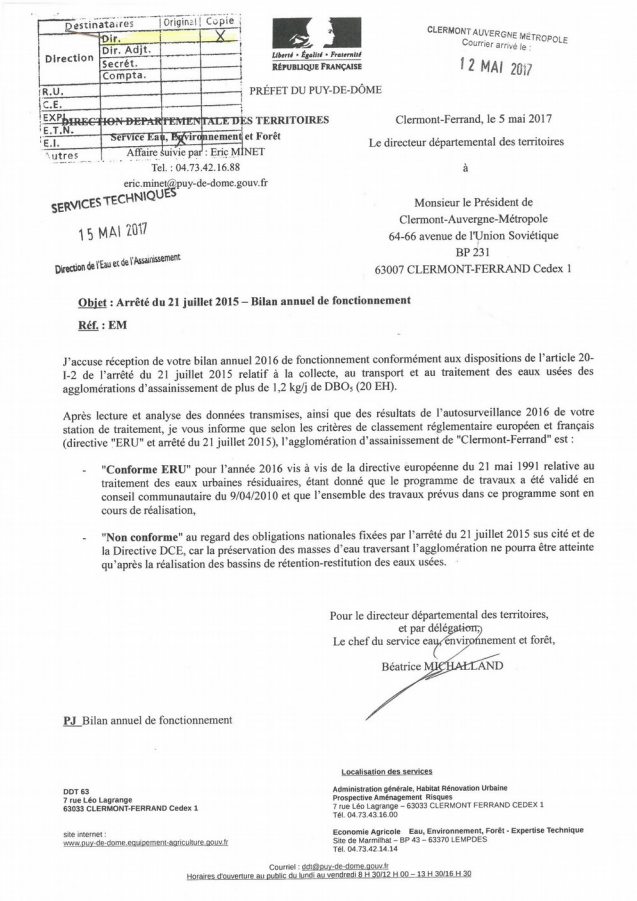
Un plan pluriannuel de travaux a été engagé pour renouveler ces collecteurs (voir paragraphe « Le financement des investissements »).

Par ailleurs, les informations concernant les réseaux communaux ne sont pas homogènes sur l'ensemble de l'agglomération d'assainissement. Toutes les communes ont réalisé ou engagé un diagnostic de leur réseau, ce qui devrait permettre à terme d'avoir un plan de l'ensemble des réseaux.

La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Le bilan annuel de fonctionnement fourni par la police de l'eau (ci-dessous), présente la situation 2015 pour l'agglomération d'assainissement de Clermont-Ferrand :

- **"Conforme ERU"** pour l'année 2016 vis à vis de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, étant donné que le programme de travaux a été validé en conseil communautaire du 9/04/2010 et que l'ensemble de ces travaux est en cours de réalisation ;
- **"Non conforme" au regard des obligations nationales fixées par l'arrêté du 21 juillet 2015**, car la préservation des masses d'eau traversant l'agglomération ne pourra être atteinte qu'après la réalisation des bassins de stockage-restitution des eaux usées.



Destinataires | Original | Copie
Direction — Dir. X ; Dir. Adjt. ; Secrét. ; Compta.
R.U. ; C.E. ; EXPL ; E.T.N. ; E.I. ; Autres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
Courrier arrivé le :
12 MAI 2017

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau, Environnement et Forêt
Affaire suivie par : Eric MINET
Tel. : 04.73.42.16.88
eric.minet@puy-de-dome.gouv.fr

SERVICES TECHNIQUES
15 MAI 2017
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Clermont-Ferrand, le 5 mai 2017
Le directeur départemental des territoires
à
Monsieur le Président de
Clermont-Auvergne-Métropole
64-66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Objet : Arrêté du 21 juillet 2015 – Bilan annuel de fonctionnement
Réf. : EM

J'accuse réception de votre bilan annuel 2016 de fonctionnement conformément aux dispositions de l'article 20-I-2 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement de plus de 1,2 kg/j de DBO_5 (20 EH).

Après lecture et analyse des données transmises, ainsi que des résultats de l'autosurveillance 2016 de votre station de traitement, je vous informe que selon les critères de classement réglementaire européen et français (directive "ERU" et arrêté du 21 juillet 2015), l'agglomération d'assainissement de "Clermont-Ferrand" est :

- "**Conforme ERU**" pour l'année 2016 vis à vis de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, étant donné que le programme de travaux a été validé en conseil communautaire du 9/04/2010 et que l'ensemble des travaux prévus dans ce programme sont en cours de réalisation,
- "**Non conforme**" au regard des obligations nationales fixées par l'arrêté du 21 juillet 2015 sus cité et de la Directive DCE, car la préservation des masses d'eau traversant l'agglomération ne pourra être atteinte qu'après la réalisation des bassins de rétention-restitution des eaux usées.

Pour le directeur départemental des territoires,
et par délégation,
Le chef du service eau, environnement et forêt,
Béatrice MICHALLAND

PJ Bilan annuel de fonctionnement

Localisation des services
DDT 63
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
site internet :
www.puy-de-dome.equipement-agriculture.gouv.fr
Administration générale, Habitat Rénovation Urbaine
Prospective Aménagement Risques
7 rue Léo Lagrange – 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél. 04.73.43.16.00
Economie Agricole Eau, Environnement, Forêt - Expertise Technique
Site de Marmilhat – BP 43 – 63370 LEMPDES
Tél. 04.73.42.14.14
Courriel : ddt@puy-de-dome.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi 8 H 30/12 H 00 – 13 H 30/16 H 30

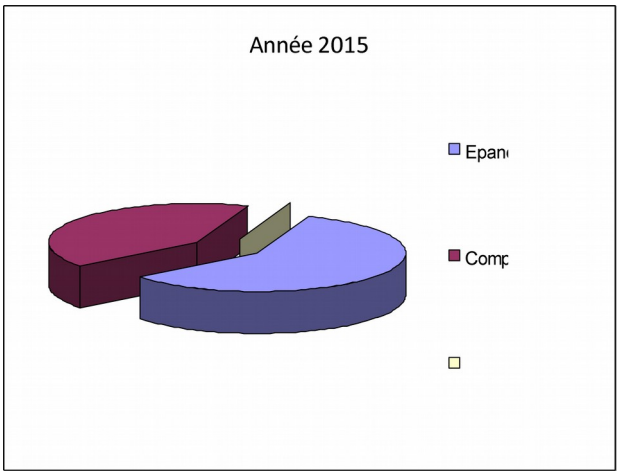
Le taux de boues évacuées de façon conforme

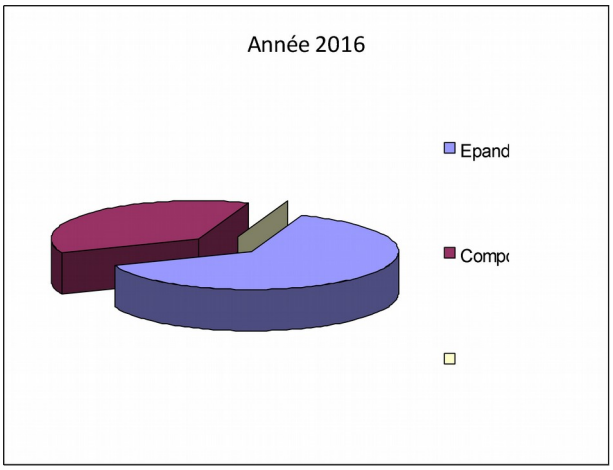
100 %

En 2016, la totalité des boues (24 601,57 tonnes de boues humides) a été valorisée en agriculture :

- 15 562 tonnes, soit 63 %, en épandage ;
- 9 039 tonnes, soit 37 %, en compostage.

La valorisation des boues en agriculture fait l'objet des autorisations nécessaires (plan d'épandage soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau).





Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Sans objet : Clermont Communauté n'a pas d'usagers directs.

Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes

Cet indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

2 points noirs principaux subsistent sur le réseau intercommunal de longueur totale 30 km, soit environ 7 points noirs pour 100 km.

Les travaux en cours ou programmés doivent permettre d'y remédier (voir paragraphe « Le financement des investissements »).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{\text{Linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau}}$$

Le programme de travaux approuvé pour la période 2011-2020 comporte d'importants travaux sur les collecteurs (voir paragraphe « Le financement des investissements »).

En 2016 :

- **Collecteur Ouest** : En fonction des travaux programmés sur la commune de Chamalières, plusieurs secteurs de renouvellement du collecteur ouest ont été menés jusqu'en début 2016.
- **Collecteur Herbet / Station d'épuration** :fin de la 1ère tranche de travaux début 2016.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,56 % en 2016 (variabilité due au calcul sur 5 années glissantes).

La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

100 %

Tous les bilans sont conformes à la réglementation.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire interne de la Station d'épuration des Trois Rivières. Ce dernier n'étant pas agréé, une analyse contradictoire est effectuée une fois par an entre ce laboratoire et un laboratoire certifié COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et accrédité par le ministère de l'environnement. L'analyse confiée au laboratoire Vétérinaire et Biologique du Puy-de-Dôme a permis de valider les résultats des analyses du laboratoire de la Station d'épuration pour l'année 2016.

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles). On peut le chiffrer actuellement à **110 points sur 120 possibles**.

Un relevé complet des rejets sur les 100 km de cours d'eau de l'agglomération a été effectué par le bureau d'étude SAFEGE dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Clermont Communauté a fait le choix, compte tenu du grand nombre de déversoirs d'orage, d'équiper les 55 principaux. 100% des ouvrages sont instrumentés fin 2016.

De plus, même si toutes les anomalies ne sont pas communiquées, un inventaire des pollutions est réalisé chaque année, ainsi que le suivi de la qualité des milieux récepteurs.

La durée d'extinction de la dette

DETTE REGIE AUTONOME D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2036

montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS AU 31/12/N
2016	1 493 283,07	791 821,34	2 285 104,41	25 550 425,91
2017	1 511 672,76	745 218,96	2 256 891,72	24 038 753,15
2018	1 531 567,74	702 891,12	2 234 458,86	22 507 185,41
2019	1 552 103,01	660 594,62	2 212 697,63	20 955 082,40
2020	1 573 622,23	618 384,53	2 192 006,76	19 381 460,17
2021	1 595 911,22	574 430,99	2 170 342,21	17 785 548,95
2022	1 586 459,29	529 297,84	2 115 757,13	16 199 089,66
2023	1 511 222,96	484 073,19	1 995 296,15	14 687 866,70
2024	1 537 173,95	442 551,61	1 979 725,56	13 150 692,75
2025	1 564 167,49	399 464,58	1 963 632,07	11 586 525,26
2026	1 592 860,31	355 090,69	1 947 951,00	9 993 664,95
2027	1 622 726,71	310 179,40	1 932 906,11	8 370 938,24
2028	1 554 605,27	264 554,99	1 819 160,26	6 816 332,97
2029	1 582 791,12	221 972,64	1 804 763,76	5 233 541,85
2030	1 412 214,08	178 221,70	1 590 435,78	3 821 327,77
2031	985 988,64	137 224,54	1 123 213,18	2 835 339,13
2032	1 008 104,19	101 954,66	1 110 058,85	1 827 234,94
2033	746 455,83	65 709,26	812 165,09	1 080 779,11
2034	770 779,11	38 098,50	808 877,61	310 000,00
2035	230 000,00	9 669,17	239 669,17	80 000,00
2036	80 000,00	3 040,00	83 040,00	0,00
TOTAL GENERAL	**27 043 708,98**	**7 634 444,33**	**34 678 153,31**	**226 211 789,32**

L'épargne brute constatée au compte administratif 2016 s'élève à 3 216 870 € (recettes réelles fonctionnement constatées de 9 108 725 € - dépenses réelles fonctionnement réalisées de 5 891 855 €).

Le financement des investissements

Le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération doit permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000) en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques » d'ici 2015 et 2021. Les études et démarches engagées dès 2008 se sont poursuivies en 2016.

En date du 8 avril 2011, le conseil de la Communauté a approuvé le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération clermontoise et la 1ère tranche du programme de travaux correspondants pour la période 2011 / 2015, d'un montant de 50 millions d'euros (l'ensemble des travaux nécessaires s'étalera jusqu'en 2021 pour une enveloppe de 100 millions d'euros). Ce programme de travaux fait l'objet d'un **contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, prévoyant l'aide financière de celle-ci.

Principalement, deux types d'opérations sont prévus dans le schéma directeur :

- La réalisation de **bassins de stockage restitution** : L'objectif est de réduire significativement les rejets d'eaux polluées au milieu naturel à l'occasion d'événements pluvieux. Les bassins de stockage-restitution ont pour vocation de stocker temporairement, par temps de pluie, les eaux de réseaux unitaires en vue d'une part d'éviter leur déversement dans le milieu naturel et d'autre part de les restituer ensuite vers le réseau pour un traitement différé au niveau de la station d'épuration intercommunale ;
- Le **renforcement de collecteurs** pour permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage restitution.

Les travaux engagés pendant l'exercice 2016 - Les projets et travaux 2017

- **Bassins de stockage-restitution**

Au total, 6 bassins seront construits d'ici 2021, soit un volume total de stockage près de 80 000 m^3 pour un montant global de 46,4 millions d'euros.

L'étude d'optimisation des bassins de rétention et du transfert des eaux usées à la station d'épuration lancée fin 2011, a permis de définir l'implantation des bassins en fonction de différentes contraintes (techniques, foncières, économiques…).

La localisation des bassins et le volume de stockage sont présentés sur la carte suivante.

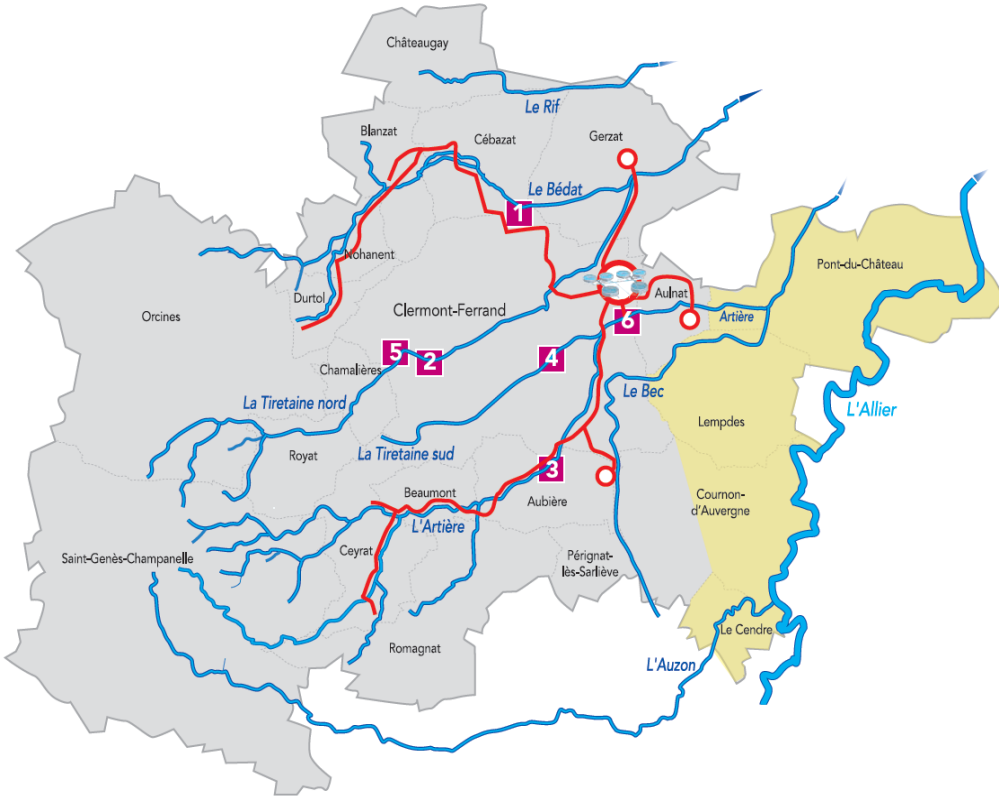


- Le **bassin de stockage restitution des Vergnes**, qui sera le premier construit, fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre séparé notifié fin 2013 (mandataire : Egis Eau – cotraitant : Intersitearchitecte). L'année 2014 a permis d'affiner le projet, l'année 2015 a été consacrée à la phase de consultation des entreprises, les travaux ont être lancés fin 2016. Ci-joint vue architecturale du bassin.
- Concernant le bassin de **Belle-Ombre** : démarrage de la maîtrise d'œuvre, étude d'avant projet réalisé et DCE en cours d'écriture. Réalisation de la chambre d'interception en 2016
- Concernant le bassin des **Sauzes** : maître d'œuvre retenu, études d'avant-projet réalisé, DCE en cours d'écriture.

- **Renforcement de collecteurs ,** pour permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage restitution :

 - **Collecteur Nord_**: Une première phase a eu lieu en 2014 du quartier des Vergnes jusqu'à la rue Robert-Lemoy, une seconde phase en 2015 sur la rue Robert Lemoy (1,6 K€ en 2015). En 2017, le renforcement se poursuivra sur la commune de Cébazat (de la rue Robert-Lemoy au centre-bourg).
 - **Collecteur Sud** : En 2017, le collecteur sud du futur Bassin des Sauzes est programmée (phase castorama) . A partir de septembre 2017 une deuxième phase dans le centre bourg d'Aubière est envisagée.
 - **Collecteur Herbet / Station d'épuration** :Une 2ère tranche de travaux a été programmée sur 2017 localisée de la Station d'épuration à Gutemberg.
 - **Travaux préparatoires du bassin de Bel Ombre** : réalisation d'une chambre d'interception sur Jean Baptiste Dumas et pose de la conduite de refoulement du futur bassin.
 - **Travaux du bassin des Vergnes** : réalisation du premier bassin de stockage restitution.

BASSIN DE STOCKAGE/RESTITUTION DES EAUX USÉES EN PROJET



- **Instrumentation des déversoirs d'orage : 100% des travaux effectués fin 2016.**

- **Station des Trois Rivières : Adoption d'un plan d'investissement conséquent pour la période 2015/2024 pour la (délibération du 03/04/2015).**

Il fait suite à un important audit technique et énergétique menée en 2014 avec pour thèmes l'obsolescence des installations, l'amélioration des process et traitements, et un audit énergétique incluant un bilan carbone

Le plan d'investissement porte sur 3 axes :
-renouvellement des équipements (Un plan pluri-annuel a été mis en place)
-amélioration et optimisation des process existants (Un plan pluri-annuel a été mis en place)
-création d'ouvrages complémentaires : décanteur primaire, digesteurs et prévision d'injecter dans le réseau GRDF (Le projet global a été lancé durant l'année 2016 en retenant un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 870 000€HT).

La dette

ETAT DE LA DETTE BUDGET REGIE AUTONOME D'ASSAINISEMENT COMMUNAUTAIRE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2016	INTÉRÊT
94	2003	CE - Caisse d'Epargne	30	F	TAUX FIXE	0,00000	4,01	A	25/01/2005	3 500 000,00	2 608 352,72	117 830,00
133	2005	CA - Crédit Agricole	30	F	TAUX FIXE	0,00000	3,80	A	05/01/2007	2 400 000,00	1 600 000,00	63 840,00
136	2006	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	28	R	FORMULE	0,00000	5,49	A	01/01/2007	3 392 005,96	2 661 485,39	122 751,31
137	2006	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	26	F	TAUX FIXE	0,00000	6,62	A	01/10/2007	7 404 075,00	4 556 353,81	164 880,68
138	2006	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	15	F	TAUX FIXE	0,00000	2,35	A	01/05/2007	500 000,00	166 666,60	6 140,66
160	2009	SG - Société Générale	25	F	TAUX FIXE	0,00000	4,13	S	29/03/2010	150 000,00	108 000,00	4 603,26
172	2012	CDC - Caisse des Dépôts & Consignati	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,51	A	01/02/2013	1 067 000,00	847 500,19	40 863,20
173	2012	CA - Crédit Agricole	10	F	TAUX FIXE	0,00000	4,02	A	21/11/2013	1 000 000,00	600 000,00	28 000,00
181	2014	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,73	A	01/02/2015	2 080 000,00	1 882 396,48	34 189,69
182	2014	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	20	F	TAUX FIXE	0,00000	2,69	A	01/11/2015	1 500 000,00	1 407 004,05	39 190,32
187	2015	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,45	A	01/10/2016	6 710 000,00	6 262 666,67	97 552,22
188	2015	CAFFIL - Caisse Frse de Financt Local	20	F	TAUX FIXE	0,00000	2,39	A	01/10/2016	3 000 000,00	2 850 000,00	71 980,00
TOTAL GENERAL										**32 703 080,96**	**25 550 425,91**	**791 821,34**

Glossaire

- **CBPO :** Charge Brute de Pollution Organique, se définit comme la pollution produite par le système d'assainissement au sens de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines).
- **DBO_5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours : C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité durant 5 jours pour assurer l'oxydation par voie biologique des matières organiques présentes dans l'eau ; c'est la pollution carbonée biodégradable.
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène : C'est la consommation globale à chaud de l'oxygène par le dichromate de potassium ; Elle représente la majeure partie des composés organiques ainsi que la plupart des sels minéraux oxydables.
- **EH** : Equivalents Habitants
- **ERU** : Eaux Résiduaires Urbaines
- **$FeCl_3$** : Chlorure ferrique : réactif utilisé pour la précipitation physico-chimique du phosphore.
- **MES** : Matières en Suspension : il s'agit de tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.
- **NTK** : Azote Kjeldahl : il s'agit de la somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal (N-NH4)
- **NGL** : Azote Global : il s'agit de la somme de l'azote Kjeldahl (NTK), des Nitrites (N-NO2) et des nitrates (N-NO3). Il regroupe l'ensemble des formes de l'azote.
- **Pt** : Phosphore total : il s'agit de l'ensemble du phosphore présent sous ses différentes formes (dont les phosphates).
- **STEP** :Station d'épuration

Rapport 2016

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



+ clermont auvergne métropole

Rapport activités2016_40p.indd 1 15/06/2017 12:49

Avant-Propos

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en son article n°1 dispose que *« le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard,* ***dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif*** *de l'établissement public. Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets. »*

Il est ensuite transmis aux communes membres ***avant le 30 septembre*** pour présentation à leur conseil municipal, puis il est mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est un outil d'information et de transparence. En ce sens, ***il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers*** permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

Sur les indicateurs techniques

Les déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire *(ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets, verre)* augmentent, légèrement, par rapport à 2015 (+ 1,85 %) avec 362,69 kg par habitant en 2016 contre 362,22 kg par habitant en 2015.

Pour les *ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables collectés en porte-à-porte* (bac jaune), les déchets collectés sont quasi-stables tant pour les ordures ménagères avec – 0,91 % que pour la collecte sélective en porte-à-porte + 0,96 % avec, pour cette dernière, un taux de refus qui continue de progresser (+8,36 %) mettant en lumière les efforts de communication et de sensibilisation à mener auprès de la population sur leur geste de tri.

La collecte des *biodéchets* est celle qui connaît la plus forte hausse, avec 10 901,68 tonnes collectées en 2016 contre 10 377,20 tonnes collectées en 2015 (+ 5,05 %).

La collecte du verre *en points d'apport volontaire* continue sa progression (+ 1,30 %), Clermont Auvergne Métropole ayant densifié assez nettement son parc de colonnes en 2016 (+55).

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la part valorisée des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire est à 36,73 % (contre 36,05 % en 2015), soit une augmentation de 1,85 %.

La quantité des déchets collectés en déchetteries est stable (+ 0,60 %). La part des déchets valorisés est de 82,89 %. Les déchets dits valorisés (valorisation matière) augmentent (+ 1,59 %), la hausse la plus importante étant pour le mobilier alors que ceux non valorisés baissent (-1,89%), notamment la part encombrants.

Le taux de détournement global sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est quasi-équivalent à l'an dernier (2015 : 49,16 %, 2016 : 49,85 %).

Sur les aspects financiers

En 2016, ***le coût de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire*** à l'habitant est de 95,28 € contre 96,34 € en 2015 (- 1,10 %).

Outre les dépenses liées au traitement, ces coûts de collecte comprennent également : la collecte des bacs et leur maintenance, la collecte des points d'apport volontaire, la désinfection des bacs, les amortissements, les intérêts des emprunts liés à la collecte, les coûts de personnel, les frais de structure ainsi que la communication.

En 2016, le budget total pour la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire s'élève en dépenses à 31 960 505,24 € et en recettes à 4 835 619,66 €.

Le coût de collecte en déchetterie à l'habitant évolue de 18,14 € (2015) à 20,32 € (2016). Ces coûts comprennent, en plus des dépenses liées au traitement : le stockage, le transport des déchets réceptionnés en déchetteries, les coûts d'entretien et de matériels, les coûts de personnel.

En 2016, le budget total pour les déchetteries s'élève en dépenses à 6 325 491,71 € et en recettes à 540 688,86 €.

En 2016, en intégrant les coûts de mutualisation des actions liées au traitement, *le coût global par habitant* (coût des collectes, coût des déchetteries, coûts divers) est de 122,72 € (120,25 € en 2015) soit une augmentation de 2,06 %

Rapport activités2016_40p.indd 2 15/06/2017 12:49



Sommaire

Le contexte04>.06

01. La collecte des déchets07>.16

02. Le traitement des déchets ménagers17>.21

03. La communication et les animations22>.25

04. La prévention des déchets26>.28

05. Le coût du service29>.34

06. Les chiffres clés35>.37

Historique38>.39

Rapport activités2016_40p.indd 3 15/06/2017 12:49

le contexte

Dans le cadre de l'harmonisation des rapports annuels sur le département, il a été convenu entre tous les EPCI de prendre, comme base de référence, la population municipale et non la population double compte.

Coopération intercommunale

Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant **21 communes.** Il s'étend sur 30 330 hectares et compte 284 672 habitants.

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.



Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (recensement INSEE au 1er janvier 2017, population municipale) :

Aubière (9 832 habitants)
Aulnat (3 988 habitants)
Beaumont (11 060 habitants)
Blanzat (3 745 habitants)
Cébazat (7 553 habitants)
Ceyrat (6 149 habitants)
Chamalières (17 623 habitants)
Châteaugay (3 187 habitants)
Clermont-Ferrand (141 365 habitants)
Cournon-d'Auvergne (19 515 habitants)
Durtol (1 987 habitants)
Gerzat (10 487 habitants)
Le Cendre (5 144 habitants)
Lempdes (8 267 habitants)
Nohanent (2 139 habitants)
Orcines (3 336 habitants)
Pérignat-lès-Sarliève (2 626 habitants)
Pont-du-Château (10 655 habitants)
Romagnat (7 876 habitants)
Royat (4 787 habitants)
Saint-Genès-Champanelle (3 351 habitants)

Les habitants de Clermont Auvergne Métropole bénéficient de 7 collectes différentes :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des déchets propres et secs en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre, huile de vidange),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

Rapport activités2016_40p.indd 4 15/06/2017 12:49

Modalités d'exploitation du service

Commune	Collecte en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plast.	
Aubière	D	D	D	D	D
Aulnat	R	R	R	R	R
Beaumont	D	D	D	D	D
Blanzat	D	D	D	R	D
Cébazat	D	D	D	D	D
Ceyrat	D	D	D	D	D
Chamalières	D	D	D	D	D
Châteaugay	D	D	D	D	D
Clermont-Ferrand	D	D	D	D	D
Cournon-d'Auvergne	R	R	R	R	R
Durtol	D	D	D	R	D
Gerzat	D	D	R	R	D
Le Cendre	R	R	R	R	R
Lempdes	R	R	R	R	R
Nohanent	D	D	R	R	D
Orcines	R	R	R	D	R
Pérignat-lès-Sarlième	D	D	D	D	D
Pont-du-Château	R	R	R	R	R
Romagnat	D	D	D	D	D
Royat	D	D	D	D	D
Saint-Genès-Champanelle	R	R	R	D	R

D = Prestation déléguée / R = Prestation en régie

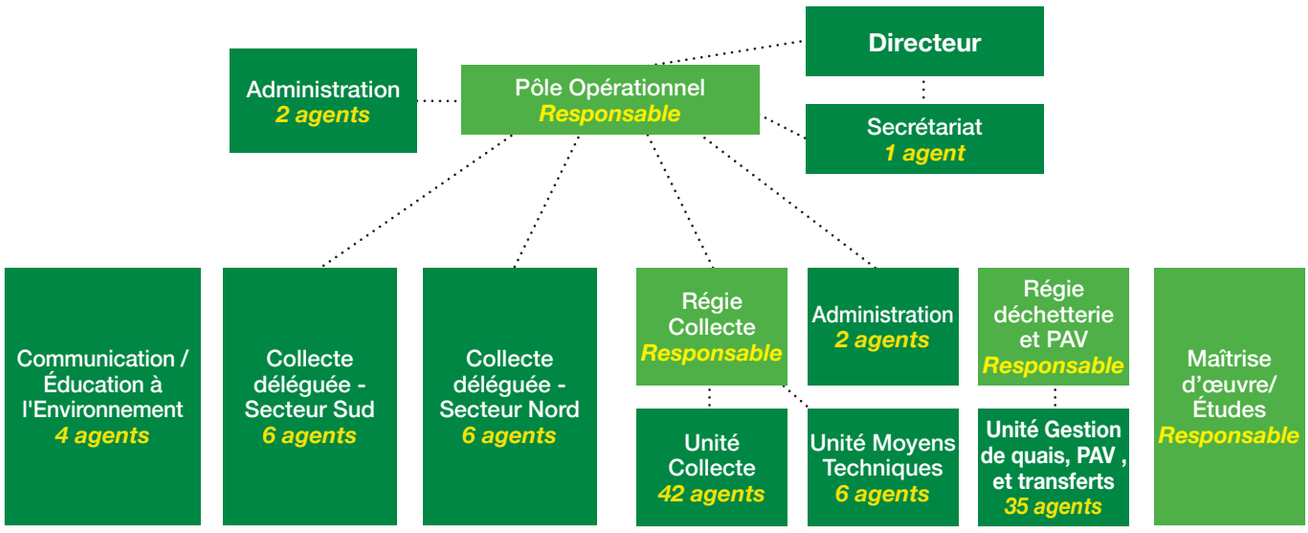
Rapport activités2016_40p.indd 5 15/06/2017 12:49

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

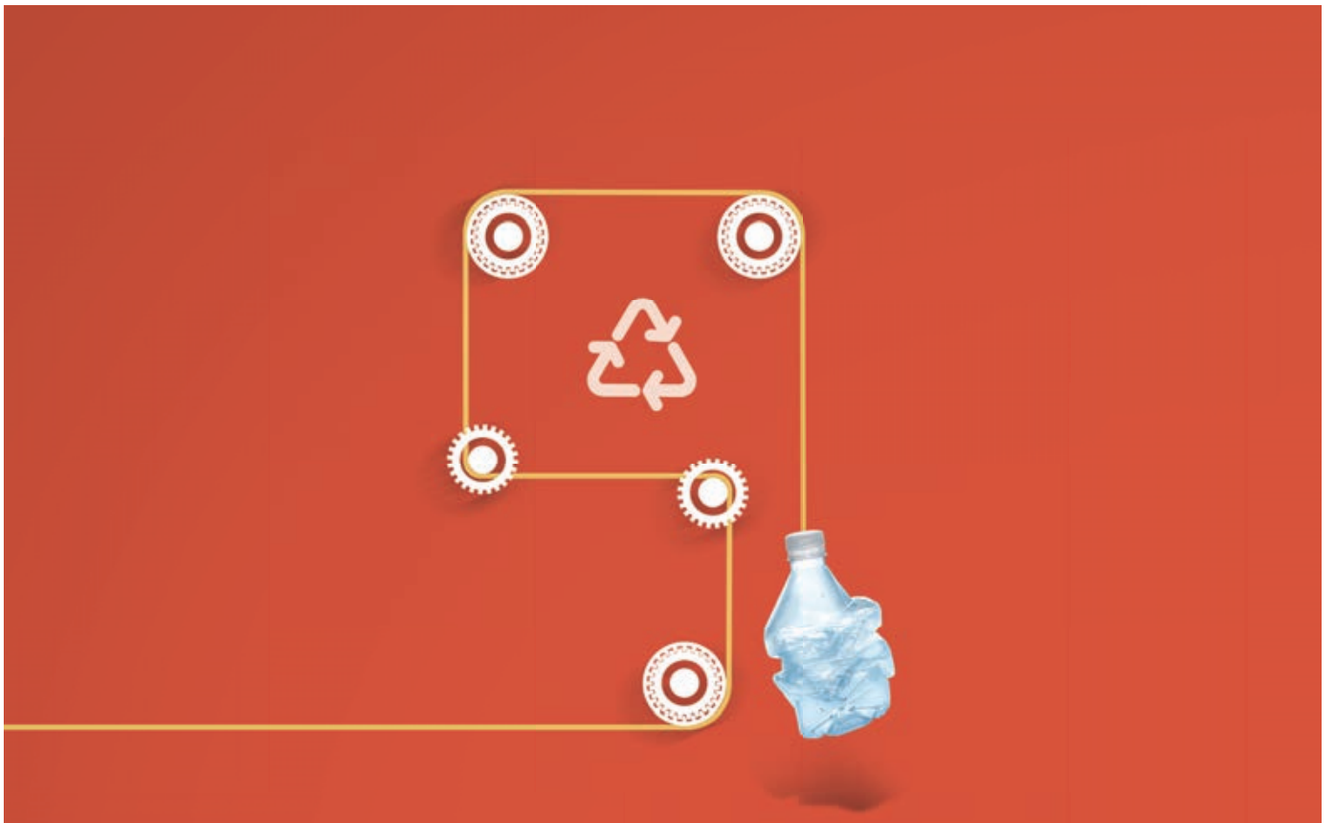
Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur Clermont-Ferrand	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2019
Collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur les autres communes	VEOLIA	01/01/2015	31/12/2018
Collecte des points d'apport volontaire	ÉCHALIER	03/08/2014	02/08/2018
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	PLASTIC OMNIUM	26/05/2016	25/05/2017
Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes	PLASTIC OMNIUM	15/01/2016	14/01/2017
Désinfection des bacs roulants	VEOLIA	01/11/2015	31/10/2016
Dépollution des bacs à huile	VALVERT	01/10/2014	30/09/2016
Maintenance des conteneurs enterrés	VALVERT	28/01/2015	27/01/2017

06.

Afin d'assurer ces prestations, **Clermont Auvergne Métropole compte 109 agents** au sein de la Direction Gestion des Déchets et 2 agents au sein de la Mission Prévention / Financement du Service Déchets.



Rapport activités2016_40p.indd 6 15/06/2017 12:49



01

La collecte des déchets

Rapport activités2016_40p.indd 7 15/06/2017 12:49

01

La collecte

EN PORTE-À-PORTE

Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des biodéchets.

Les ordures ménagères et les biodéchets sont conduits au Pôle de valorisation Vernea.

Les emballages issus de la collecte sélective et de la collecte des cartons des professionnels sont acheminés jusqu'au centre de tri Échalier.

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- **les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, chiffons, vaisselle, cendres, feuilles, etc.**
- **les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs ;**
- **les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.**

Ne sont pas compris dans cette dénomination : les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- **les journaux, magazines, revues, publicités, etc.**
- **les papiers et cartons d'emballages,**
- **les bouteilles et flacons en plastique,**
- **les briques alimentaires,**
- **les emballages métalliques en acier et en aluminium,**
- **les pots et barquettes en plastique.**

La collecte des cartons des professionnels

Certains secteurs de l'agglomération bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces).

Les biodéchets

Les biodéchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), c'est-à-dire :

- **les déchets de préparation de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé)**
- **les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés)**
- **les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout)**
- **les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux) en petite quantité.**



01

Modalités

Les habitants disposent de bacs noirs/gris pour déposer leurs ordures ménagères, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs emballages, et les résidents de maisons bénéficient de bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets. Ceux-ci sont désinfectés une fois par an et leur taille dépend du nombre d'habitants.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (ordures ménagères et collecte sélective) afin d'éviter l'encombrement de la voie publique.

Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certain cas, les habitants déposent leurs déchets dans des conteneurs enterrés (ordures ménagères, verre).

Les professionnels qui bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons disposent d'un bac à couvercle bleu.

Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des biodéchets

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des cartons des professionnels

Secteur	Saison	Fréquence
Zones Industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

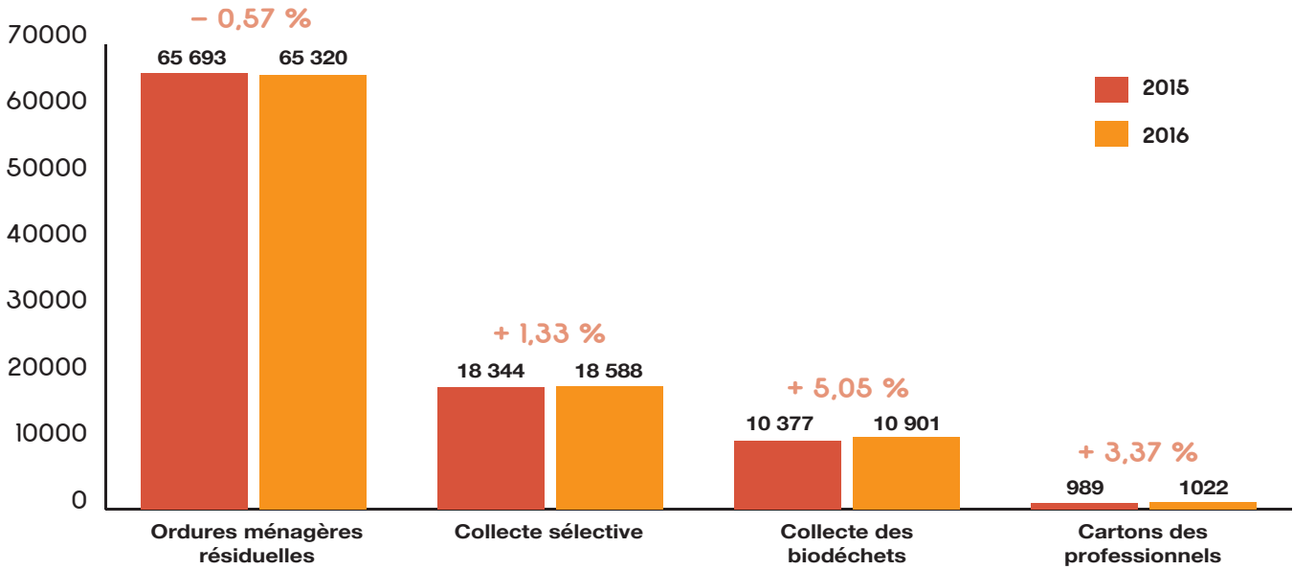
Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Rapport activités2016_40p.indd 9 15/06/2017 12:49

01

La collecte
EN PORTE-À-PORTE

Quantités collectées (en tonnes)



En 2016, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte augmente par rapport à 2015. Elle représente 95 832 tonnes, soit 336 kg par habitant en 2016.

La collecte des ordures ménagères résiduelles connaît une baisse (-0,57 %) contre (-0,35%) en 2015.

Sur 2016, la collecte sélective augmente (+1,33%) de même que la collecte des cartons des professionnels (+3,37%).

La collecte des biodéchets connaît une forte augmentation (+ 5,05%) en 2016 (contre - 8,29 % en 2015), 2016 n'ayant pas eu un été aussi caniculaire que 2015, d'où une production de biodéchets plus importante.





Rapport activités2016_40p.indd 10 15/06/2017 12:49

01

La collecte
EN APPORT VOLONTAIRE



Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri.

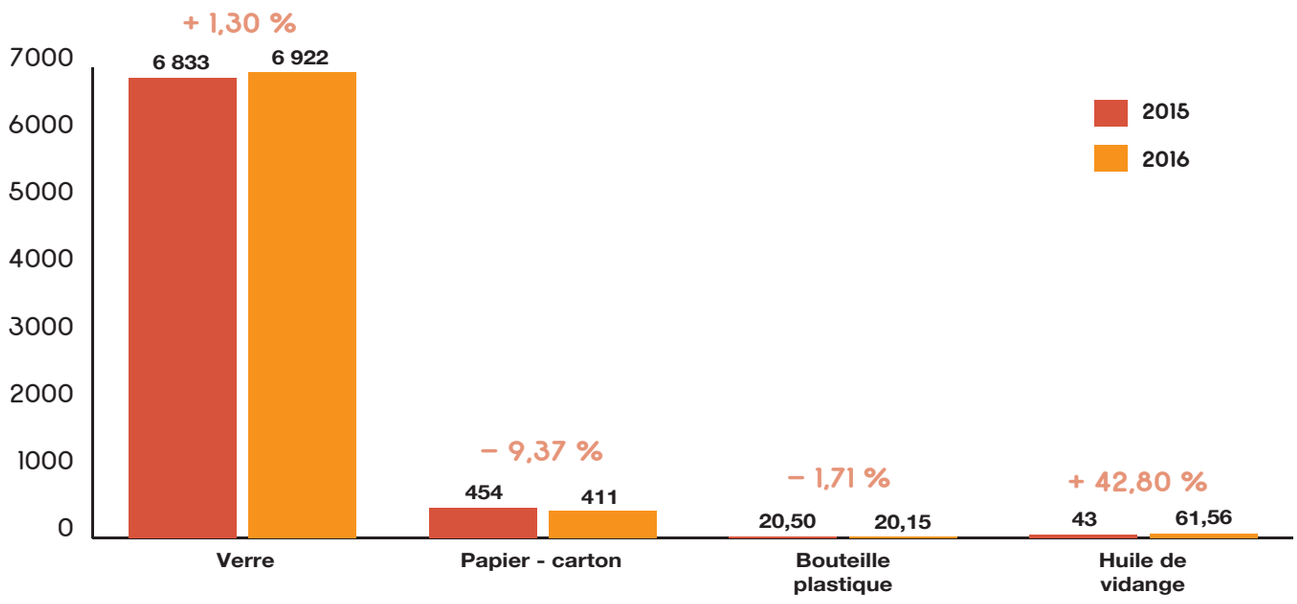
Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- **les emballages en verre,**
- **les journaux, magazines, revues, publicités etc.**
- **les papiers et cartons d'emballages,**
- **les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,**
- **l'huile de vidange et les bidons.**

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé.
Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points.
Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 6 h et 16 h.

Quantités collectées (en tonnes)



01

La collecte
EN DÉCHETTERIE

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.
Par convention, les communes de Sayat, Lussat, Malintrat, Saint-Beauzire, Saulzet-le-Froid, Mezel, Dallet, Aydat, Chanonat (pour moitié) et Saint-Saturnin (pour moitié) ont également accès aux déchetteries.

Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
Blanzat	Toute l'année	Lundi au vendredi	9h00 - 12h30 13h30 - 19h00
Clermont Ferrand			
Cournon-d'Auvergne			
Gerzat		Samedi au dimanche	9h00 - 19h00
Pont-du-Château			
Romagnat			
Saint-Genès-Champanelle			



Conditions d'accès

- **gratuit jusqu'à 50 apports/an.** Au-delà, 10 €/apport.
- **Pour les professionnels :** 48 € par dépôt.
- **Pour les associations :** gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.

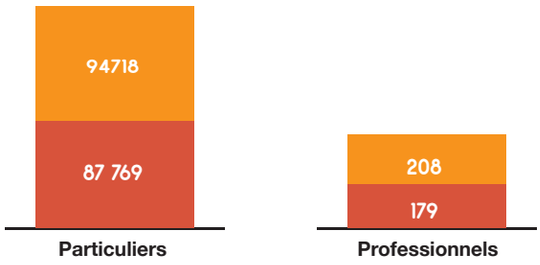
L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m³ par apport)

Fréquentation (en nombre de passages)

2015 2016

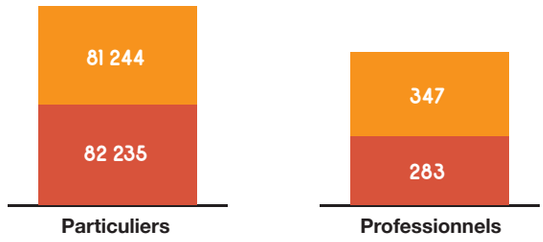
ROMAGNAT

Total : 87 948
Total : 94 926
↗ : + 7,93 %



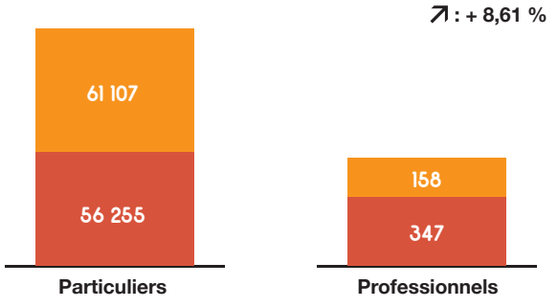
CLERMONT-FERRAND

Total : 82 518
Total : 81 591
↘ : - 1,12 %



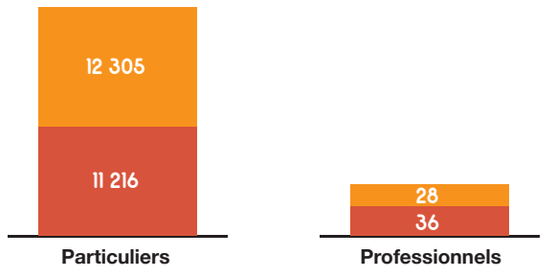
BLANZAT

Total : 56 413
Total : 61 269
↗ : + 8,61 %



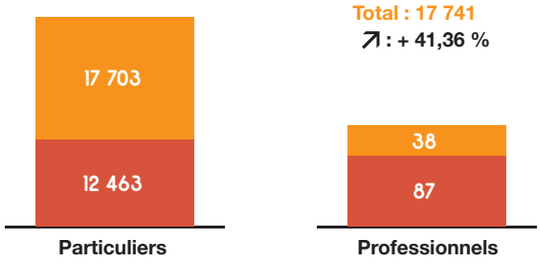
GERZAT

Total : 11 252
Total : 12 333
↗ : + 9,61 %



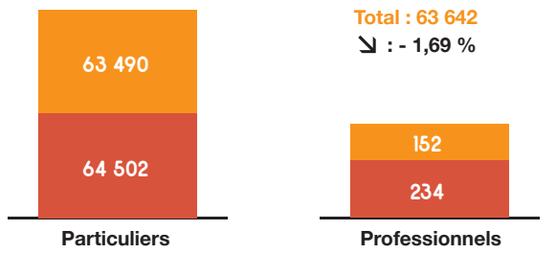
ST-GENÈS-CHAMPANELLE

Total : 12 550
Total : 17 741
↗ : + 41,36 %



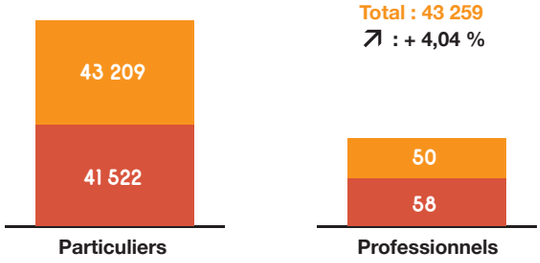
COURNON-D'AUVERGNE

Total : 64 736
Total : 63 642
↘ : - 1,69 %



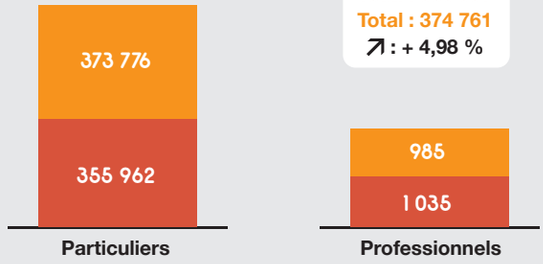
PONT-DU-CHÂTEAU

Total : 41 580
Total : 43 259
↗ : + 4,04 %



TOUTES DÉCHETTERIES

Total : 356 997
Total : 374 761
↗ : + 4,98 %



Quantités collectées (en tonnes)

		2015	2016	Évolution
DÉCHETS VALORISÉS	Déchets verts	8 988,79	9 538,38	+ 6,11 %
	Matériaux d'exploitation	14 156,67	13 584,23	- 4,04 %
	Bois	5 800,06	5 570,49	- 3,96 %
	Ferrailles	2 126,86	2 209,53	+ 3,89 %
	Gros cartons	793,89	828,98	+ 4,42 %
	Pneus	124,04	131,68	+ 6,16 %
	Batteries	16,173	5,90	- 63,55 %
	Piles	10,655	13,04	+ 22,39 %
	Huile alimentaire	5,541	6,36	+ 14,78 %
	D.E.E.E. *	1 576,04	1 508,21	- 4,30 %
	Gros électroménager hors froid	439,795	454,45	+ 3,33 %
	Gros électroménager froid	258,476	224,986	- 12,96 %
	Écran	311,45	321,603	+ 3,26 %
	Petit appareil en mélange	566,325	507,171	- 10,45 %
	Lampes et tubes fluorescents	3,34	3,36	+ 0,57 %
	Plâtre	596,90	611,26	+ 2,41 %
	Bouteilles de gaz	28,34	24,524	- 13,48 %
	Extincteurs	6,581	7,853	+ 19,33 %
	Mobilier	249,14	985,68	+ 295,63 %
	Polystyrène	28,58	24,66	- 13,72 %
	Textile	347,45	435,01	+ 25,20 %
	Déchets toxiques	86,192	95,93	-
	Papier	Inclus dans la collecte des points d'apport volontaire		
	Verre			
	Bouteille plastique			
	Huile de vidange			
	Sous total	**34 945,24**	**35 585,08**	**+ 1,83 %**
DÉCHETS NON VALORISÉS	Encombrants	7 090,69	6 918,44	- 2,43 %
	Déchets toxiques	307,82	342,79	+ 24,16 %
	Amiante cimentée		+ 2,62 %	- 2,87 %
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.**)	64,354	81,757	+ 27,04 %
	Sous total	**7 465,25**	**7 345,62**	**- 1,60 %**
TOTAL DES APPORTS		**42 410,49**	**42 930,70**	**+ 1,22 %**

** D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques*
*** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux*

La quantité de déchets apportée en déchetterie augmente très légèrement (+ 1,22 %) ; le taux de valorisation, lui, restant au niveau de l'année précédente avec plus de 82 % de déchets valorisés.

Au global, la part des déchets valorisés augmente (+ 1,83 %) du fait de l'augmentation du mobilier (+ 736 tonnes).

Les déchets non-valorisés baissent de 1,6 %, notamment sur les encombrants (- 172 tonnes soit 2,43 % de baisse).

La répartition des tonnages par déchetterie est la suivante : Blanzat (14,08 %), Romagnat (20,51 %), Gravanches (21,30 %), Cournon-d'Auvergne (23,15 %), Gerzat (3,47 %), Saint-Genès-Champanelle (5,86%) et Pont-du-Château (11,63%).

Après l'expérience en déchetterie de Cournon-d'Auvergne en 2015 et dans le cadre de la contractualisation avec l'éco-organisme Éco-mobilier, une benne dédiée au mobilier a été mise en place à la déchetterie des Gravanches. Ces déchets qui se retrouvaient, selon les cas, dans les bennes bois, ferraille ou encombrants suivent désormais la filière Éco-mobilier pour y être valorisés. Ce sont quasiment 1 000 tonnes de mobilier qui auront été valorisées sur ces deux déchetteries. Les autres sites de Clermont Auvergne Métropole seront concernés par ce nouveau flux selon un planning défini en concertation avec l'éco-organisme et au regard des possibilités techniques pour les déchetteries d'accueillir une benne supplémentaire.

La collecte des D.E.E.E.

Depuis 2007, Clermont Auvergne Métropole a mis en place la collecte des D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans ses déchetteries situées à Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne et Pont-du-Château.

Les D.E.E.E. sont classés en 3 catégories :

1) L'électroménager, ou produits blancs, comprend les appareils de lavage et de cuisson, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage ainsi que les aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser…
2) Le matériel audiovisuel, ou produits bruns, recouvre les postes de radio et de télévision, les caméscopes et magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les instruments de musique…
3) L'équipement bureautique et informatique, ou produits gris, désigne aussi bien les ordinateurs, les imprimantes, les scanners que les photocopieuses, les téléphones ou répondeurs…

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat avec l'organisme coordonnateur agréé pour les D.E.E.E. (O.C.A.D.3.E) qui fixe les conditions d'enlèvement des D.E.E.E.

Cet accord fixe les modalités de mise à disposition des D.E.E.E. collectés sélectivement par Clermont Auvergne Métropole qui est alors indemnisée des coûts de la mise en place de cette collecte.

Les produits blancs sont récupérés par Éco-systèmes et l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie).

La collecte des D.A.S.R.I.

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de résidus médicaux à risque infectieux : les déchets piquants ou tranchants, comme les aiguilles, lancettes, seringues, et les déchets mous, comme les compresses ou les poches de plasma.

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.



01

La collecte
DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non-toxiques, non-pulvérulents et non-liquides.
Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.
Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 5 m³.
Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation en fonction du volume est demandée aux usagers, à savoir :

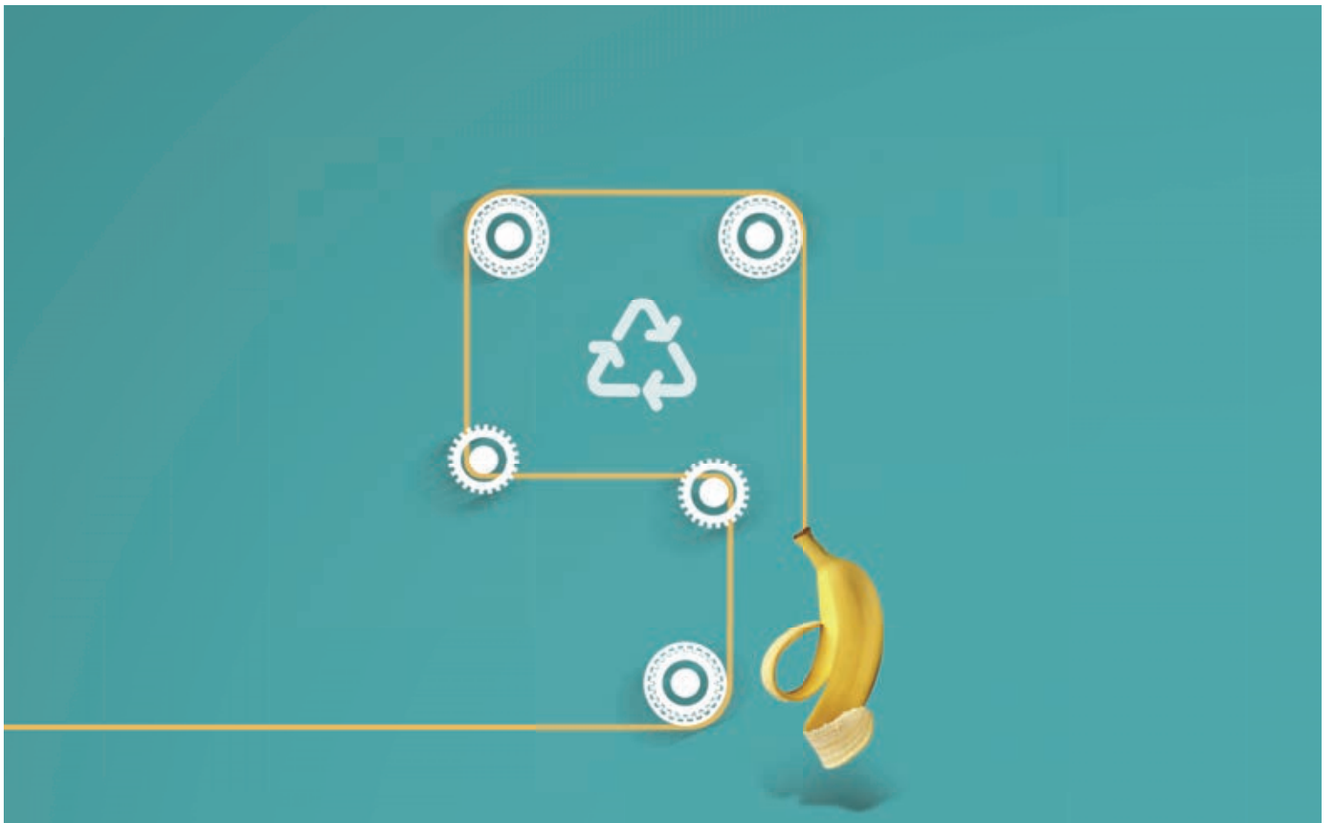
VOLUME	TARIFS
1 m³	13 €
2 m³	16 €
3 m³	21 €
4 m³	24 €
5 m³	30 €

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2015	2016	Évolution
Nombre de m³	479	485	+ 1,25 %
Nombre d'enlèvements	166	172	+ 3,61 %
Volume moyen des enlèvements (en m³)	2,89	2,99	- 0,02 %

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.

Rapport activités2016_40p.indd 16 15/06/2017 12:49



02

Le traitement des déchets ménagers

Rapport activités2016_40p.indd 17 15/06/2017 12:49

02

Le traitement
DES DÉCHETS

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme.

Par dérogation aux effets habituels d'une adhésion à un syndicat mixte, l'exercice d'une partie de la compétence « Traitement des déchets ménagers » avait été conservée par les adhérents du Valtom.

Ainsi, Clermont Auvergne Métropole a continué de gérer le Centre d'Enfouissement Technique de Puy-Long jusqu'au 31 décembre 2013.

Depuis le 1er janvier 2014, le Valtom exerce pleinement la compétence pour gérer les installations liées au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Type de collecte	Éxutoire	Prestataire	Adresse
Ordures ménagères	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu Clermont-Ferrand
Biodéchets	Méthanisation	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu Clermont-Ferrand
Collecte sélective	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

Type de collecte	Éxutoire	Prestataire	Adresse
Verre	Quai de transfert	ÉCHALIER	25 rue Newton Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton Clermont-Ferrand
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CARBURANT	17 rue du Mont Mouchet Aulnat

02

Le traitement des déchets collectés en déchetterie
Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ÉCHALIER	La Gare Saint-Ours
Déchets verts	Méthanisation	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu Clermont-Ferrand
Déchets verts	Compostage	BOILON	Domaine de la Tour Lempty
Gros cartons	Recyclage	ÉCHALIER	La Gare Saint-Ours
Pneumatiques	Incinération, cimente-rie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert Thomas Lyon cedex 03
Piles	Incinération	COREPILE	17 rue Georges Bizet Paris
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	BOILON	Domaine de la Tour Lempty
Encombrants	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu Clermont-Ferrand
D.E.E.E.	Recyclage	ÉCO-SYSTEMES	17 rue de l'Amiral Hamelin Paris cedex 16
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage	RECYLUM	17 rue de l'Amiral Hamelin 7 Paris cedex 16
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean-Mermoz Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, Incinération ou régénération	CHIMIREC	Mende
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	
Cartouches encre	Recyclage	CHIMIREC	Mende
Bois traité	Recyclage	BOILON / ECHALIER / VEOLIA	Lempty / Saint-Ours / Aubiat
Batteries	Régénération	CHIMIREC	Mende
Plâtre	Recyclage	ÉCHALIER	Enval
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Mende
Polystyrène	Recyclage	VEOLIA	216 avenue Jean-Mermoz Clermont-Ferrand
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÜS 63	Gerzat / Puy-Guillaume

02

Le Centre de tri

Préambule

Le Centre de tri de la société Échalier est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec Éco-Emballages pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème E. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – cartons	REVIPAC	6, rue Auguste-Bartholdi Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	6, rue Auguste-Bartholdi Paris
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	14, rue de la République Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13, cours de Valmy La Défense
Emballages en aluminium	RECOVCO AFFIMET	101, route de Choisy Compiègne
Journaux - magazines	ÉCHALIER	La Gare Saint-Ours
Verre	O-I MANUFACTURING France	64, boulevard du 11 novembre Villeurbanne

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- **les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte** (papier-carton, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- **les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire** (papier-carton, bouteilles en plastique),
- **les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire** (quai de transfert).

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

Rapport activités2016_40p.indd 20 15/06/2017 12:49

Quantités traitées (en tonnes)

	2015	2016	Évolution
Journaux/magazines	10 955,67	9850,99	- 11,21 %
Cartons	4 663,13	4 967,04	+ 6,12 %
Briques alimentaires	108,73	229,59	+ 52,64 %
Bouteilles plastique PET	676,62	785,70	+ 13,88 %
Bouteilles plastique PEHD	237,93	388,52	+ 38,76 %
Pots et barquettes PET	46,47	76,90	+ 39,57 %
Pots et barquettes PP-PS-PEHD	87,40	163,50	+ 46,54 %
Emballages acier	414,12	468,05	+ 11,52 %
Emballages aluminium	35,90	69,70	+ 48,49 %
Refus	3 590,81	3 918,31	+ 8,36 %
TOTAL	20 816,78	20 918,30	+ 0,49 %

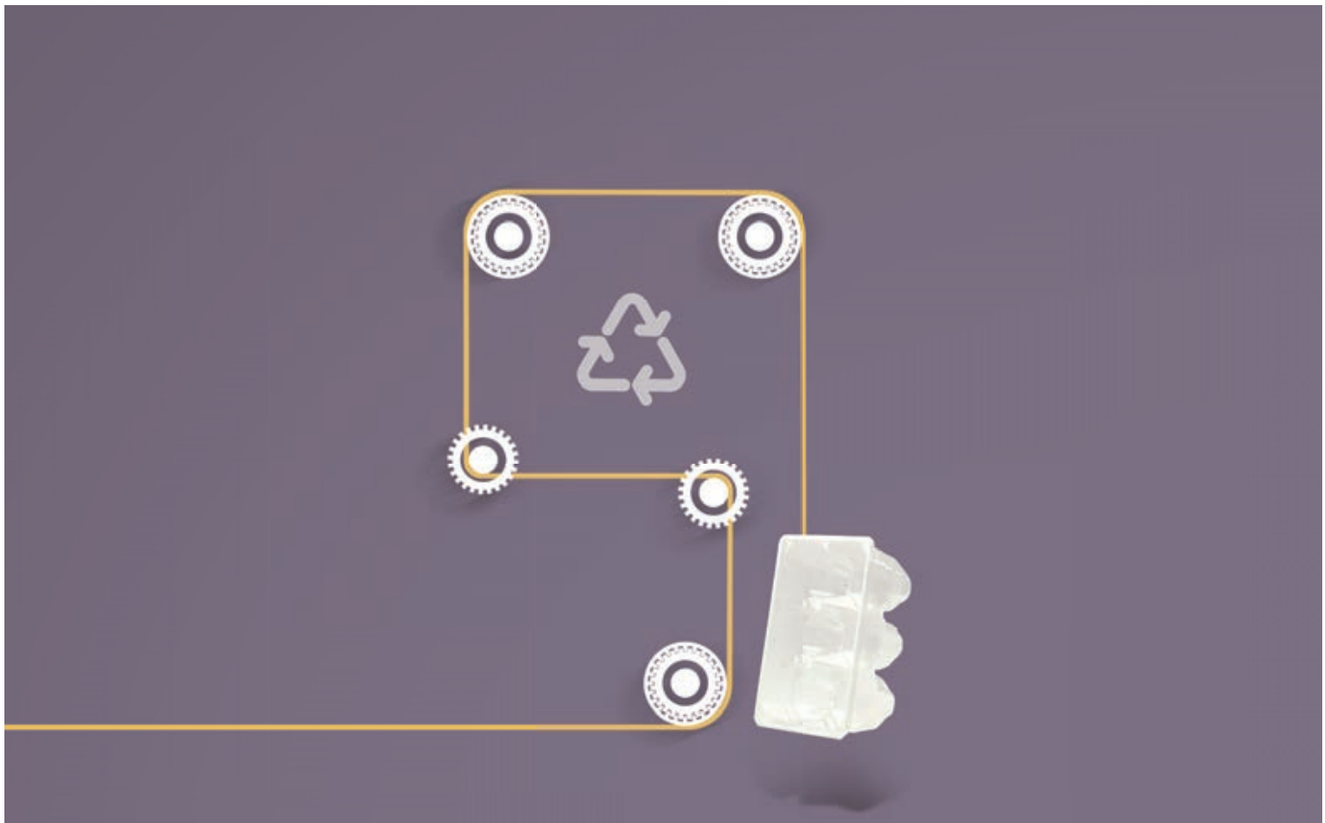
En 2016, la quantité des déchets triés connaît une très légère augmentation (20 918,30 tonnes en 2016 contre 20 816,78 tonnes en 2015).

Seuls les journaux / magazines connaissent une baisse (- 11,21 %), qui peut s'expliquer par les politiques de prévention des déchets menées sur le territoire.

À noter que le taux de refus augmente (18,73 % contre 17,25 % en 2015), mettant en exergue d'une part, les efforts à mener auprès des habitants sur leur geste de tri et d'autre part, les réflexions que Clermont Auvergne Métropole doit mener sur le choix des modes de collecte les mieux adaptés selon le type d'habitat.



Rapport activités2016_40p.indd 21 15/06/2017 12:49



03

La communication et les animations

Rapport activités2016_40p.indd 22 15/06/2017 12:49

03

La communication et les animations

Les outils de communication

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

La plaquette « Je pense, donc je trie » présente les consignes de tri ainsi que l'ensemble des services de collecte des déchets proposés par Clermont Auvergne Métropole (collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des biodéchets, déchetterie, tri du verre). Une traduction en anglais est disponible, notamment pour les touristes étrangers fréquentant le Panoramique des Dômes et le col de Ceyssat.

Des calendriers des collectes ont été distribués aux habitants des communes situées sur la zone en régie. Ils précisent notamment les jours où les ramassages ne sont pas assurés pour cause de jours fériés.

Les sacs de précollecte (pour la poubelle à couvercle jaune et pour le verre) facilitent le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac à couvercle jaune ou colonne à verre).



Les autocollants « Stop pub » sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (Mairies, Centres socio-culturels, Piscines, Médiathèques...)

Le guide pratique « Vos biodéchets nourrissent la terre » fait partie du kit compost (avec un composteur 300 litres et un brass compost) donné aux habitants de logements individuels ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets en porte-à-porte.

Le flyer « Réduire ses déchets, c'est possible ! » donne des conseils pour limiter la production de déchets.

Les consignes de tri (collecte sélective et biodéchets) sont indiquées sur les couvercles des bacs grâce à un système de surfilmage.

Les autocollants « Erreurs de tri » sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de sac en plastique dans le bac à couvercle jaune…).
En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction Gestion des Déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

Des cadeaux sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'information…). Ceux-ci sont fabriqués avec des matériaux recyclés (carnet en pneus et papier recyclés, crayon de papier en jeans, sac de course fabriqués à partir de bouteilles plastiques).

Dans le cadre du Plan de Relance Éco-Emballages, un flyer personnalisé pour chaque site a accompagné les implantations de colonnes pour la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective et éventuellement du verre.

La campagne de communication sur le verre

Pour la 2e année, une campagne de communication sur le tri du verre a été réalisée en novembre. Le message principal visait à inviter les usagers à porter leurs emballages en verre au container, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens (sur la route de l'école, du travail, en allant à la salle de sport, au supermarché…).



Plusieurs supports ont été utilisés. Des affiches ont été créées pour de des panneaux publicitaires 4x3 m, pour les mairies, les écoles et les établissements communautaires. Le message a été relayé dans les médias par encarts publicitaires (print et web). Enfin, des spots radios ont été diffusés sur NRJ.

Opération de graff sur les colonnes à verre

Dans le cadre du festival d'arts urbains *Les trans'Urbaines,* **10 colonnes à verre ont été décorées par des artistes locaux. 10 thèmes en lien avec les lieux d'implantation** avaient été sélectionnés : « Serge Gainsbourg » pour la rue du même nom, « la taille de pierre » pour les tailleries de Royat, « les avions » à proximité de l'aéroport d'Aulnat, « les fonds marins » devant la piscine Coubertin… L'objectif était d'intégrer les colonnes à verre à l'ADN du quartier.

Un jeu concours était proposé pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Il consistait à inviter les internautes à se photographier devant ces colonnes et à poster leurs selfies sur la page Facebook de Clermont Auvergne Métropole.



Rapport activités2016_40p.indd 23 15/06/2017 12:49

Les camions de collecte des déchets

53 camions parcourent chaque jour l'agglomération pour collecter les déchets recyclables, les biodéchets et les ordures ménagères ; 3 types de collecte dont la qualité implique aussi la participation active des habitants.

En 2016, une importante campagne de communication a eu pour objectif de sensibiliser les usagers qui n'avaient pas intégré le geste du tri dans leurs habitudes. Cette campagne a notamment pris place sur les camions qui ont été habillés d'un message différent sur chaque face. "Cessez d'être une ordure, les déchets ont du potentiel, triez-les" et "Le tri, une force collective ! vos déchets ont du potentiel, vous aussi" : 2 messages qui se répondent pour interpeller les usagers sur la question du tri des déchets. Cette campagne a été relayée sur panneaux 4x3, encarts publicitaires, web et facebook.

Les expositions et signalétiques ponctuelles

En 2016, **l'exposition sur les déchets a été installée aux collèges Gérard-Philipe** (Clermont-Ferrand), **La Ribeyre** (Cournon-d'Auvergne), **Saint-Exupéry** (Lempdes), **La Charme** (Clermont-Ferrand), au **foyer du Corum St-Jean** (Clermont-Ferrand).

Dans le cadre d'un championnat de squash, **des panneaux d'informations sur le tri et le recyclage** ont été installés au H-Park (Clermont-Ferrand) au mois de janvier.

À l'occasion des journées portes ouvertes, **l'exposition « les hommes et leurs déchets, un nouvel état d'esprit »** ainsi, que des totems d'information ont été installés sur le site de Crouel de l'INRA (Clermont-Ferrand).

Le stadium Jean-Pellez (Aubière) et l'Artenium (Ceyrat) disposent de **caches-bacs « easy-tri »** destinés à faciliter le tri lors de manifestations.

Les réunions d'information et les animations de stand

En mars, dans le cadre d'un projet mené par Logidôme, trois ateliers ont été proposés aux habitants du quartier de la Fontaine du Bac (Clermont-Ferrand). Une quarantaine de personnes y ont participé.

En juin, un stand a été installé l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand à l'occasion de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants. Des plaquettes sur les consignes de tri, des autocollants stop pub et des documents sur le fonctionnement des déchetteries ont été distribués aux visiteurs.

Des temps d'information sur le tri des déchets ont été organisés aux collèges La Ribeyre (Cournon-d'Auvergne) et Saint-Exupéry (Lempdes), aux Lycées Marmilhat (Lempdes) et Marie-Curie (Clermont-Ferrand), aux foyers Clair Matin (Chamalières) et Corum St-Jean (Clermont-Ferrand), aux associations Espérance 63 (Clermont-Ferrand) et Trisomie 21 (Clermont-Ferrand, Cébazat).

La fabrication d'hôtels à insectes

Dans le cadre de l'aménagement d'une parcelle de Clermont Auvergne Métropole, un projet de fabrication d'hôtels à insectes avec des objets de récupérations a été proposé à l'accueil de Loisirs de Beaumont. Après une phase de sensibilisation sur le thème des déchets (ramassage de déchets dans la cour, visite de la déchetterie, jeux sur le compost, découverte des différents habitats des insectes…), des objets ont été récupérés en déchetterie (palettes, barres en fer, grillage, bambou, caisses en bois…). Les enfants ont ensuite construit les abris.

Exposciences

Membre du collectif, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole participe activement à cet événement où les enfants animent la science. Lors de l'édition 2016, un effort particulier a été mené concernant la gestion des déchets. Des kits comprenant un gobelet réutilisable, des sacs de tri (pour les recyclables, les ordures ménagères et les biodéchets) et des guides de tri ont été remis à chaque participant.

Les animateurs de la Direction Gestion des Déchets ont accompagné plusieurs groupes qui menaient des projets autour des déchets. Ils ont aidé deux classes du collège Theillard de Chardin (Chamalières) pour un projet autour du jardinage et du



compostage, ainsi qu'un groupe d'étudiants de l'école Vetagro Sup (Lempdes) pour un projet autour du lombricompostage et de la fabrication de produits à partir d'épluchures.

De plus, la scénographie du festival étant confiée à une classe BTS Design d'Espace du lycée Descartes (Cournon-d'Auvergne), la Direction Gestion des Déchets a permis sa fabrication avec des matériaux de récupération provenant de l'entreprise de recyclage Echalier. L'installation représentait un cabinet de curiosités et était complétée par du mobiliser provenant de la ressourcerie Jerecycleparc.

La manifestation a enregistré 6 000 exposants et visiteurs.

Le concours « Mon Environnement et Moi »

Lancé en janvier, ce concours s'adressait aux classes de CE2 à CM2. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et Moi ». 8 classes ont participé et ont bénéficié d'une journée d'activités sur le thème de l'environnement pendant la Semaine du Développement Durable à la zone humide de Saint-Genès-Champanelle. Cet événement permettait aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).

Le film « Paper girl »

Un projet autour du recyclage du papier a été mis en place avec la classe de 6e « Apprendre Autrement » du collège La Charme (Clermont-Ferrand). Après une phase de sensibilisation sur les déchets, les enfants ont imaginé une histoire sur le recyclage du papier et l'ont mise en image sous la forme d'un court métrage utilisant la technique du stop motion.



La mallette pour les Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

La Direction Gestion des Déchets a conçu une mallette pédagogique « Le tri Porteur » destinée aux agents municipaux. Celle-ci leur permet de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets pendant les TAP. Cette mallette s'accompagne d'une journée de formation et est mise à disposition gratuitement pour le cycle d'animations (7 semaines en moyenne).

Les communes de Nohanent, Romagnat, Cournon-d'Auvergne, Aubière, Orcines, Royat et Gerzat ont bénéficié de ce dispositif en 2016.



Les animations scolaires

Afin d'expliquer la problématique des déchets aux enfants, trois agents de Clermont Auvergne Métropole proposent des animations dans les écoles de l'agglomération. Ce dispositif est mis en place en début d'année scolaire en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme.

En 2016, Clermont Auvergne Métropole est intervenue dans des écoles maternelles et élémentaires de Châteaugay, Aubière, Cournon-d'Auvergne, Clermont-Ferrand, Royat, Nohanent, Orcines, Romagnat, Aulnat, Gerzat, Pont-du-Château, Ceyrat, Lempdes, Cébazat et Chamalières. Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en lien avec les enseignants (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage…).

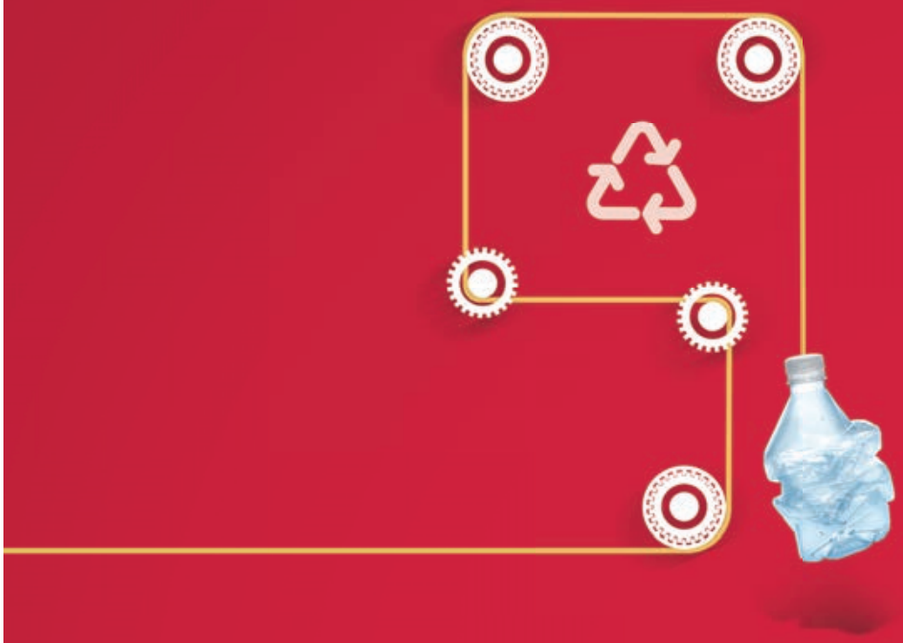
D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) ont bénéficié de réunions d'information ou d'animations ponctuelles (voir au-dessus).

En 2016, 300 animations ont ainsi été réalisées (contre 278 en 2015), sensibilisant à la problématique des déchets plus de 100 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit plus de 2 700 jeunes.

Les spectacles

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficiés des interventions.

Ainsi, le Petit Théâtre Vert a assuré 5 représentations de « Julie et la poubelle enchantée », et 7 représentations de « La guerre du tri n'aura pas lieu ». Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche de la problématique des déchets et servent de bilan aux interventions.



04

La prévention des déchets

Rapport activités2016_40p.indd 26 15/06/2017 12:49

04

Le Programme Local de Prévention des Déchets

Depuis 2013, Clermont Auvergne Métropole s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets qui se décline en 18 fiches actions

Action 1

Développer le compostage individuel

Les biodéchets sont collectés en porte-à-porte dans des bacs à couvercle vert d'eau. Toutefois, pour des raisons techniques, il arrive que certains logements ne puissent en bénéficier. Aussi, quand ces logements disposent d'un jardin, il leur est proposé de les équiper gratuitement d'un kit compost comprenant un composteur individuel, un bio seau, un brass compost et un guide du compostage. 658 composteurs ont ainsi été distribués sur le territoire.

Action 2

Développer le compostage en pied d'immeuble

La collecte des biodéchets en porte-à-porte concerne essentiellement les logements individuels.
Les immeubles (moyens, grands) peuvent solliciter le Valtom pour être équipés en composteurs de grande capacité.
Les petits immeubles peuvent être équipés de composteurs par Clermont Auvergne Métropole.
Ainsi, 45 résidences ont été équipées de composteurs 300 litres.

Action 3

Développer le Stop pub

Près de 15 000 autocollants stop pub ont été distribués depuis 2013. Ils sont mis à disposition dans les mairies et établissements publics de Clermont Auvergne Métropole, sur les stands de manifestations, ou envoyés par courrier avec le guide de tri.

Action 4

Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective

Dans le cadre des animations scolaires, des affiches sur ce thème sont réalisées par les enfants. Celles-ci sont installées dans les cantines.
Le Conseil départemental et le Valtom mettent en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (collèges, programme organicité).

Action 5

Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire domestique

Des goûters ou repas zéro-déchet sont proposés régulièrement (animation jardins familiaux, concours « Mon Environnement et Moi », dans les écoles avec la CLCV…). Ils permettent d'inviter les participants à réfléchir à leur production de déchets.

Action 6

Éviter les emballages

Des « Bars à eaux » ont été organisés pour différents publics (agents municipaux de Pont-du-Château et de Clermont Auvergne Métropole, usagers du Centre aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières, étudiants de la résidence Lebon, usagers de la médiathèque Hugo-Prat, habitants du Corum St-Jean, membres de l'association Ccler, participants du dispositif « Familles à Énergie Positive »…).
Cette animation a permis de montrer que l'eau du robinet est de bonne qualité et ne genère pas de déchets.



Rapport activités2016_40p.indd 27 15/06/2017 12:49

Action 7
Développer le réemploi des textiles

Des bornes de récupération du textile ont été installées dans les déchetteries.
Une convention a été signée entre Emmaüs, les Mains Ouvertes et Clermont Auvergne Métropole pour déterminer le rôle de chacun. Ainsi, Les Mains Ouvertes assurent la collecte de ces bornes. 21 % des textiles sont valorisés dans leur magasin, les 78 % restants sont récupérés par Emmaüs. Ils seront revendus en friperies ou conduits vers leurs antennes situées en Europe de l'Est et en Amérique du Sud pour du réemploi ou destinés à l'essuyage industriel et la fabrication de matériaux isolants.
Seul 1 % des textiles est inutilisable pour du réemploi (textiles souillés) et partent ensuite vers les filières adaptées.

Action 8
Développer le réemploi des meubles et DEEE

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sont collectés en déchetterie. La collecte progresse de près de 15% chaque année.

Des collectes ponctuelles de Petits Appareils Ménagers sont mises en œuvres (marché de Chamalières, Maison des Associations de Beaumont, à l'occasion de la Semaine de Réduction des Déchets pour les agents de Clermont Auvergne Métropole).

Des détournements d'objets sont également organisés avec des groupes de jeunes.

Une convention a été passée avec la ressourcerie Jerecycleparc afin de proposer une destination différente de la déchetterie pour les objets et meubles pouvant encore servir.

Action 9
Favoriser les manifestations publiques éco-responsables

Des dispositifs « Easy-tri » ont été mis en place pour faciliter le tri des déchets sur les manifestations (Stadium Jean Pellez, Championnat de France de Tennis Sport Adapté, Artenium). Des portes sacs à déchets avec totem d'information ont également été acquis en 2016.

Les participants au festival Exposciences 2016 ont bénéficié de gobelets réutilisables. Des jerricans d'eau étaient installés sur le site.

Action 10
Promouvoir les couches lavables

Action non mise en œuvre.

Action 11
Sensibiliser à la réduction des déchets dangereux et communiquer sur les solutions alternatives

6 agents de la Direction Gestion des Déchets ont suivi la formation « jardinage au naturel » abordant le compostage et les techniques alternatives aux produits phytosanitaires. Des actions seront menées dans les années à venir.

Action 12
Sensibiliser les scolaires

Entre 250 et 300 animations sont menées chaque année auprès des enfants. Outre les consignes de tri et les différents traitements (recyclage, compostage, incinération…), la notion de réduction des déchets est abordée à travers des jeux sur la consommation ou le don.
Les pièces de théâtre proposées aux classes permettent également d'éveiller les consciences sur ce thème.

Action 13
Sensibiliser les ménages à la prévention et à l'éco-consommation

L'exposition « Consommons autrement » de l'ADEME a été installée dans les médiathèques à Romagnat et Cournon-d'Auvergne. Elle invite les lecteurs à changer leurs manières de consommer en privilégiant les gros volumes aux portions individuelles, en choisissant des produits durables plutôt que jetables...

Action 14
Réduire et gérer in situ les déchets verts des services de Clermont Auvergne Métropole et des Communes

Non mis en œuvre

Action 15
Réduire la consommation de papier de Clermont Auvergne Métropole

L'ensemble des imprimantes et photocopieurs de Clermont Auvergne Métropole ont été paramétrés pour imprimer recto-verso. Une sensibilisation par affichage en interne a été réalisée.
Une partie du papier de la Direction Gestion des Déchets est broyée et sert aux animations scolaires pour la fabrication de papier recyclé.

Action 16
Développer les techniques alternatives à l'utilisation de produits dangereux dans la collectivité et dans les communes

Non mis en œuvre

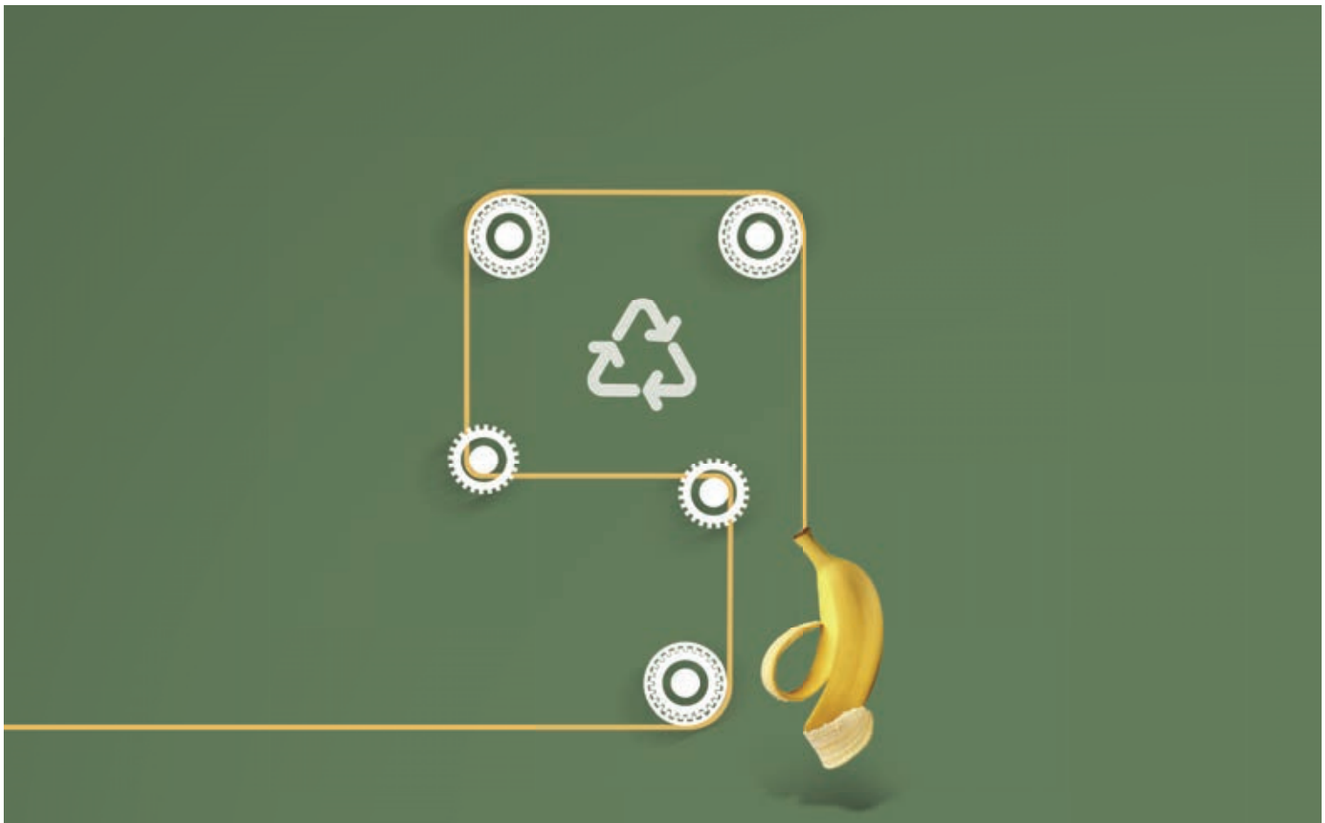
Action 17
Soutenir les actions mises en œuvre par les Chambres Consulaires (CMA, CCI)

Non mis en œuvre

Action 18
Créer des réseaux et sensibiliser aux actions à développer en interne

Des mallettes pédagogiques sur le tri et la réduction des déchets ont été réalisées par la Direction Gestion des Déchets à destination des communes. Elles permettent aux animateurs municipaux de mettre en œuvre des programmes pédagogiques sur le thème des déchets pendant les Temps d'Activités Périscolaires. 9 communes en ont déjà bénéficié.

Rapport activités2016_40p.indd 28 15/06/2017 12:49



05

Le coût du service

Rapport activités2016_40p.indd 29 15/06/2017 12:49

05

Le coût du service

Les recettes

Les recettes perçues par le service

	2015	2016	Évolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	33 509 626 €	34 265 577 €	+ 2,26 %

Les autres recettes

		2015	2016	Évolution
Collecte	**Éco-Emballages**	2 307 273,04 €	2 717 283,55 €	+ 17,77 %
	Écofolio	385 666,64 €	367 172,23 €	- 4,80 %
	Ventes de matériaux	1 014 074,01 €	1 729 194,47€	+ 70,52 %
	ISDND Puy Long – Revente d'électricité	0,00 €	0,00 €	-
	ISDND Puy Long – facturation des apports	0,00 €	0,00 €	-
	ISDND Puy Long – travaux – remboursement Valtom	1 250 00,00 €	1 250 00,00 €	-
	ISDND Puy Long – D.A.E.* – remboursement Valtom	384 073,34 €	244 498,89 €	- 36,34 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	3 353,00 €	3 475,00 €	+ 3,64 %
Déchetteries	**Dépôts en déchetterie**	49 344,00 €	46 752,00 €	- 5,25 %
	D.E.E.E.	150 011,59 €	150 085,20 €	+ 0,05 %
	Ventes de matériaux	95 736,45 €	206 225,77 €	+ 115,41 %
	Accès communes extérieures	134 953,17 €	137 625,89 €	+ 1,98 %
Total		**5 774 485,24 €**	**6 870 807,41 €**	**+ 18,99 %**

Les recettes D.A.E sur Puy-Long diminue du fait des statuts du VALTOM qui prévoient un reversement dégressif de ces recettes à l'attention de ses adhérents
A contrario, les recettes liées à la vente des matériaux sont plus importantes que l'an passé, du fait des changements de statuts du Valtom qui, depuis le 1er janvier 2016, reverse à ses adhérents l'intégralité des recettes liées à la collecte et aux déchetteries.

** D.A.E. : Déchets d'Activités Economiques - ** ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*

Rapport activités2016_40p.indd 30 15/06/2017 12:49

Les dépenses

		2015	2016	Évolution
Dépenses des collectes (collecte et traitement)	Collecte et tri	13 651 160,98 €	13 541 607,19 €	- 0,80 %
	Frais de personnel	3 206 054,59 €	3 129 427,25 €	- 2,39 %
	Traitement des ordures ménagères, des biodéchets, divers – Clermont Auvergne Métropole	0,00 €	0,00 €	/
	Traitement des ordures ménagères - Autres	0,00 €	0,00 €	/
	Amortissements et frais financiers	1 255 831,80 €	1 266 183,88 €	+ 0,82 %
	Cotisation VALTOM (hors déchets verts des déchetteries)	0,00 €	0,00 €	/
	Droits de sortie du SBA	66 325,85 €	61 799,65 €	- 6,82 %
	Communication	92 188,72 €	94 571,86 €	+ 2,59 %
	Frais de structures	700 000,00 €	576 570,00 €	- 17,63%
	Traitement des ordures ménagères résiduelles – VALTOM	8 888 287,25 €	9 305 582,00 €	+ 4,69%
	Traitement des déchets valorisables issues des collectes en PAP* et en PAV** – VALTOM	2 544 863,20 €	3 279 495,55 €	+ 28,87%
	Traitement des biodéchets collectes en PAP – VALTOM	636 215,80 €	705 267,86 €	+ 10,85 %
	Sous-total	**31 040 928,19 €**	**31 960 505,24 €**	**+ 2,96 %**
Dépenses des déchetteries (collecte et traitement)	Stockage et évacuation	878 936,20 €	866 964,32 €	- 1,36 %
	Frais de fonctionnement	404 606,92 €	362 671,77 €	- 10,36%
	Frais de personnel	1 563 989,08 €	1 581 026,87 €	+ 1,09 %
	Traitement des encombrants non valorisables - VALTOM	780 421,40 €	1 108 590,89 €	+ 42,05%
	Traitement des gravats non valorisables - VALTOM	38 483,50 €	8 327,13 €	- 78,36 %
	Traitement des déchets valorisables - VALTOM	795 269,75 €	1 163 691,97 €	+ 46,33 %
	Traitement des déchets verts - VALTOM	1 113 377,65 €	1 234 218,76 €	+ 10,85 %
	Sous-total	**5 575 084,39 €**	**6 325 491,71 €**	**+ 13,46 %**

		2015	2016	Évolution
Dépenses diverses	Administration Générale, prévention, communication	1 727 325,90 €	839 268,75 €	- 51,41 %
	Investissements, études, remboursement capital d'emprunt		899 216,52 €	
	Frais financiers	270 391,72 €	324 423,22 €	+ 19,98 %
	Mutualisation du traitement des encombrants et des DAE	636 215,80 €	0,00 €	- 100,00 %
	Mutualisation du traitement des encombrants et des DAE		811 058,04 €	
	Traitement des déchets stabilisés issus de Vernéa	0,00 €	0,00 €	/
	Remboursement des travaux ISDND*** de Puy Long	636 215,80 €	645 320,09 €	+ 1,43 %
	Sous-total	**3 270 149,22 €**	**3 519 286,62 €**	**+ 7,62 %**
	TOTAL	**39 886 161,81 €**	**41 805 283,57 €**	**+ 4,81 %**

Pour rappel, les modalités de règlement des dépenses liées au traitement sont les suivantes :

- Paiement à la tonne des dépenses liées à la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des encombrants issus des déchetteries ainsi que des gravats non valorisables ;
- Cotisation à l'habitant pour les déchets dits valorisables issus des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que ceux issus des déchetteries,
- Cotisation à l'habitant pour les dépenses diverses liées aux missions du Valtom (investissements, frais financiers, mutualisation du traitement des encombrants des D.A.E.).

Au regard de ces éléments, les dépenses liées à la collecte sont en légère hausse (+ 2,96 %), l'augmentation la plus importante concernant les dépenses liées au tri du fait du changement des statuts du Valtom sur les aspects financiers. Avec le reversement par le Valtom à ses adhérents des recettes liées aux ventes de matériaux, celles-ci ne viennent plus amoindrir les dépenses liées au tri facturées par le Valtom mais elles viennent gonfler les recettes.

Pour les déchetteries, les dépenses augmentent de plus de 13 % du fait notamment du réajustement des tarifs liés aux encombrants issus des déchetteries (a contrario les coûts liés à la mutualisation du traitement des encombrants sont, quant à eux, nuls) et des dépenses globales s'élèvent à 41 805 283,57 €, soit une augmentation de 4,81 %.

** PAP = Porte-à-porte*
*** PAV = Point d'apport volontaire*
**** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*

Rapport activités2016_40p.indd 32 15/06/2017 12:49

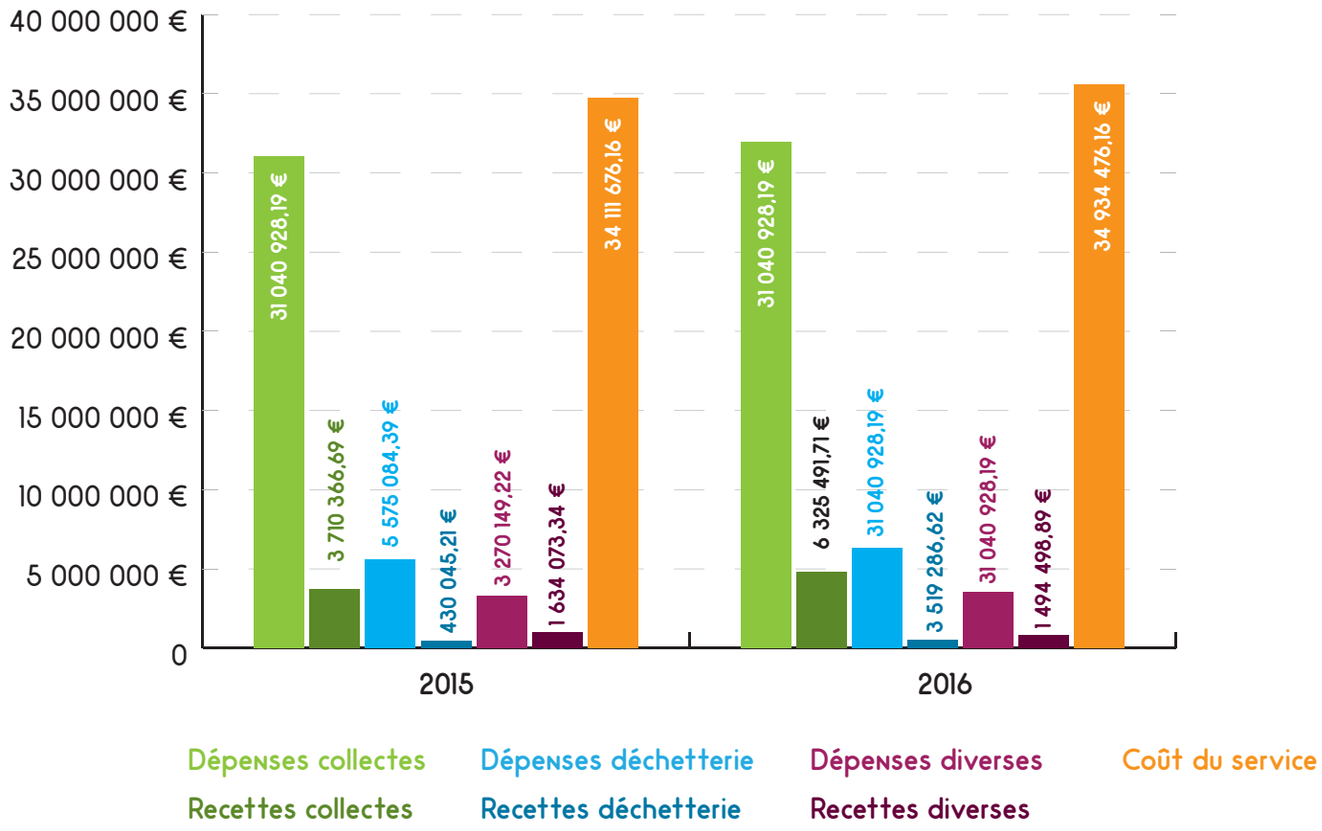
Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Montant versé en 2015	Montant versé en 2016
VEOLIA	Communes périphériques - Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des produits recyclables et des produits valorisables	4 771 598,19 €	4 745 332,46 €
VEOLIA	Clermont Ferrand - Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des produits recyclables et des produits valorisables	5 695 944,55 €	5 421 466,09 €
ÉCHALIER	Tri des déchets issus des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire	-	-
ÉCHALIER	Collecte des points d'apport volontaire	279 099,64 €	284 931,82 €
VEOLIA	Désinfection des bacs roulants	659 450,19 €	664 560,76 €
VALVERT	Collecte en porte-à-porte des encombrants	20 852,20 €	19 001,40 €
VALVERT	Dépollution des bacs à huile	79 873,32 €	92 381,39 €
PLASTIC OMNIUM	Clermont Ferrand - Maintenance et gestion des bacs roulants	550 415,90 €	571 831,66 €
PLASTIC OMNIUM	Communes périphériques - Maintenance et gestion des bacs roulants	403 691,68 €	445 787,94 €
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	30 192,34 €	32 135,50 €
VEOLIA	Extension et exploitation du centre de stockage des déchets ultimes de Puy Long – marchés	-	-
VEOLIA	Traitement des biodéchets	-	-
VEOLIA	Gestion des déchetteries déléguées – stockage et évacuation	721 047,95 €	-
CHIMIREC	Gestion des déchetteries déléguées – stockage et évacuation des déchets dangereux des ménages	115 369,51 €	113 111,46 €
Total		**13 327 535,47 €**	**12 390 540,48 €**

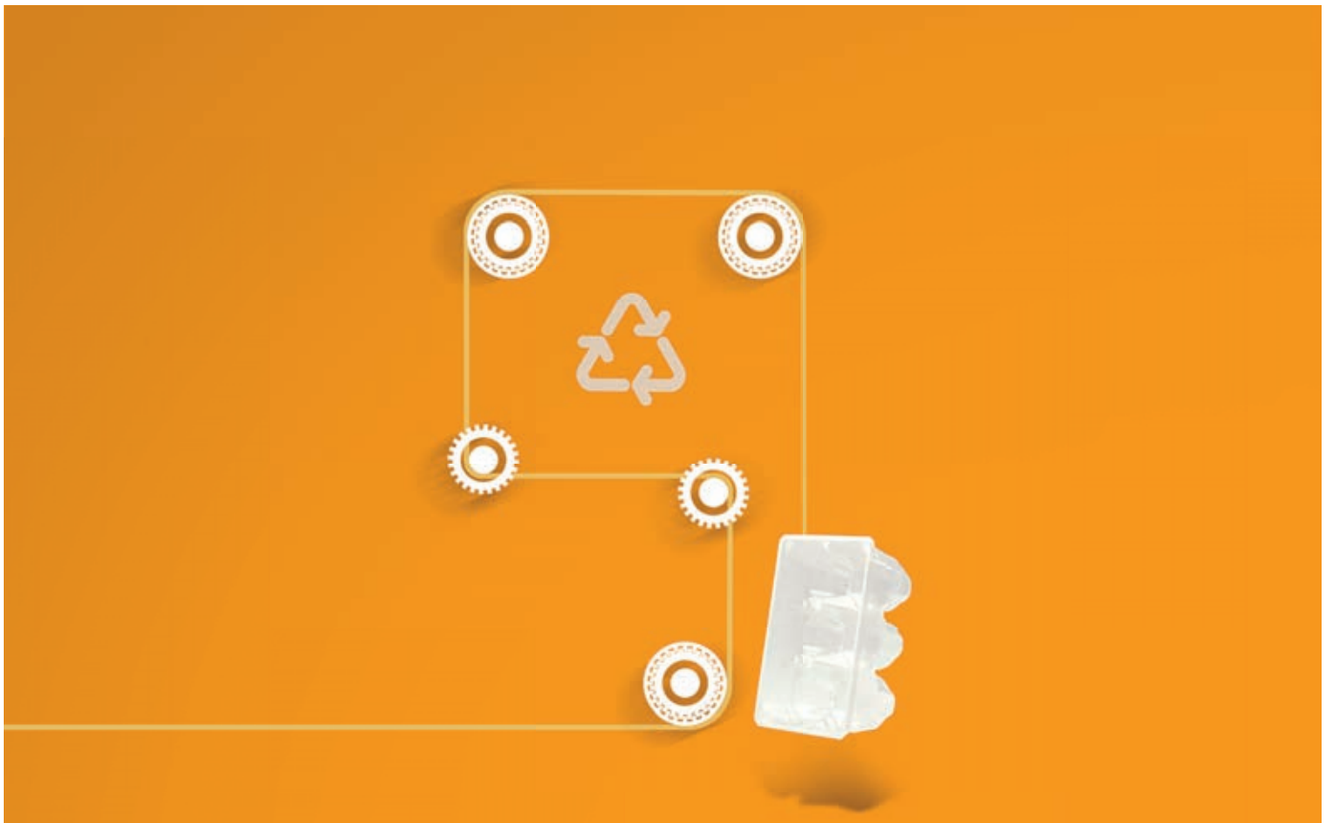
Le coût du service

		2015	2016	Évolution
Collectes	Dépenses	31 040 928.19 €	31 960 505,24 €	+ 2,96 %
	Recettes	3 710 366,69 €	4 835 619,66 €	+ 30,33 %
	Coût	**27 330 561,10 €**	**27 124 885,58 €**	**- 0,75 %**
Déchetteries	Dépenses	5 575 084,39 €	6 325 491,71 €	+ 13,46 %
	Recettes	430 045,21 €	540 688,86 €	+ 25,73 %
	Coût	**5 145 039,18 €**	**5 784 802,85 €**	**+ 12,43 %**
Dépenses diverses	Dépenses	3 270 149,22 €	3 519 286,62 €	+ 7,62 %
	Recettes	1 634 073,34 €	1 494 498,89 €	+ 23,76 %
	Coût	**1 636 075,88 €**	**2 024 787,73 €**	**+ 17,00 %**
Coût du service		**34 111 676,16 €**	**34 934 476,16 €**	**+ 2,41 %**

34.



Rapport activités2016_40p.indd 34 15/06/2017 12:49



06

Les chiffres clés

Rapport activités2016_40p.indd 35 15/06/2017 12:50

05

Les chiffres clés

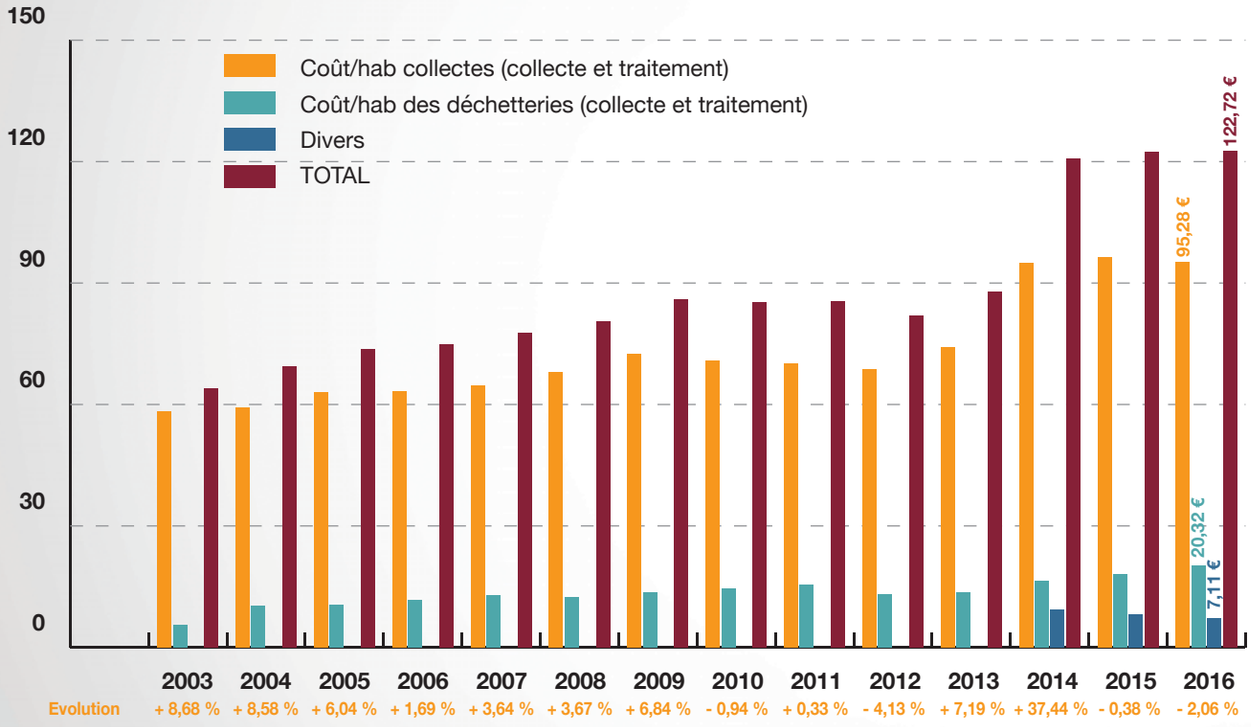
Les quantités collectées (en kg/hab)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte à domicile et en apport volontaire	Ordures ménagères	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54	243,65	239,60	235,36	233,19	231,57	229,46
	Biodéchets				0,08	1,02	1,08	19,12	31,15	35,30	35,88	36,56	40,03	36,58	38,3
	Collecte sélective	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16	68,63	66,91	65,93	65,93	64,66	65,3
	Cartons			1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68	3,68	3,50	3,51	3,41	3,49	3,59
	PAV* verre	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73	23,10	22,97	22,87	24,07	24,09	24,32
	PAV* papier	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16	3,19	2,54	2,07	1,62	1,60	1,44
	PAV* plastique	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,07
	PAV* huile		0,1 4	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30	0,30	0,25	0,18	0,21	0,15	0,22
	Sous total	**369,05**	**372,92**	**370,24**	**374,23**	**368,86**	**369,01**	**366,11**	**373,84**	**377,96**	**371,75**	**366,56**	**368,54**	**362,22**	**362,69**
	Taux de valoristion matière	**18,90 %**	**19,80 %**	**21,47 %**	**23,27 %**	**25,14 %**	**26,79 %**	**31,43 %**	**34,59 %**	**35,54 %**	**35,55 %**	**35,79 %**	**36,73 %**	**36,07 %**	**36,73 %**
Collecte en déchetterie	Valorisé	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,31	106,97	100,74	103,18	117,40	116,70	119,35
	Non valorisé	**35,80**	**36,76**	**37,26**	**33,85**	**32,62**	**33,90**	**32,49**	**36,17**	**38,40**	**37,14**	**34,13**	**24,37**	**25,12**	**24,64**
	Sous total	**109,24**	**11 0,85**	**119,75**	**132,05**	**128,84**	**139,63**	**138,43**	**132,48**	**145,38**	**137,87**	**137,31**	**141,76**	**141,82**	**143,99**
TOTAL		**478,29**	**483,77**	**489,98**	**506,27**	**497,70**	**508,64**	**504,54**	**506,32**	**523,33**	**509,62**	**503,88**	**510,30**	**504,04**	**506,59**
Taux de valorisation matière		**29,94 %**	**30,58 %**	**33,06 %**	**36,60 %**	**37,97 %**	**40,22 %**	**43,80 %**	**44,56 %**	**46,10 %**	**45,70 %**	**46,52 %**	**49,53 %**	**49,16 %**	**49,85 %**

Le taux de valorisation matière : 49,85 %

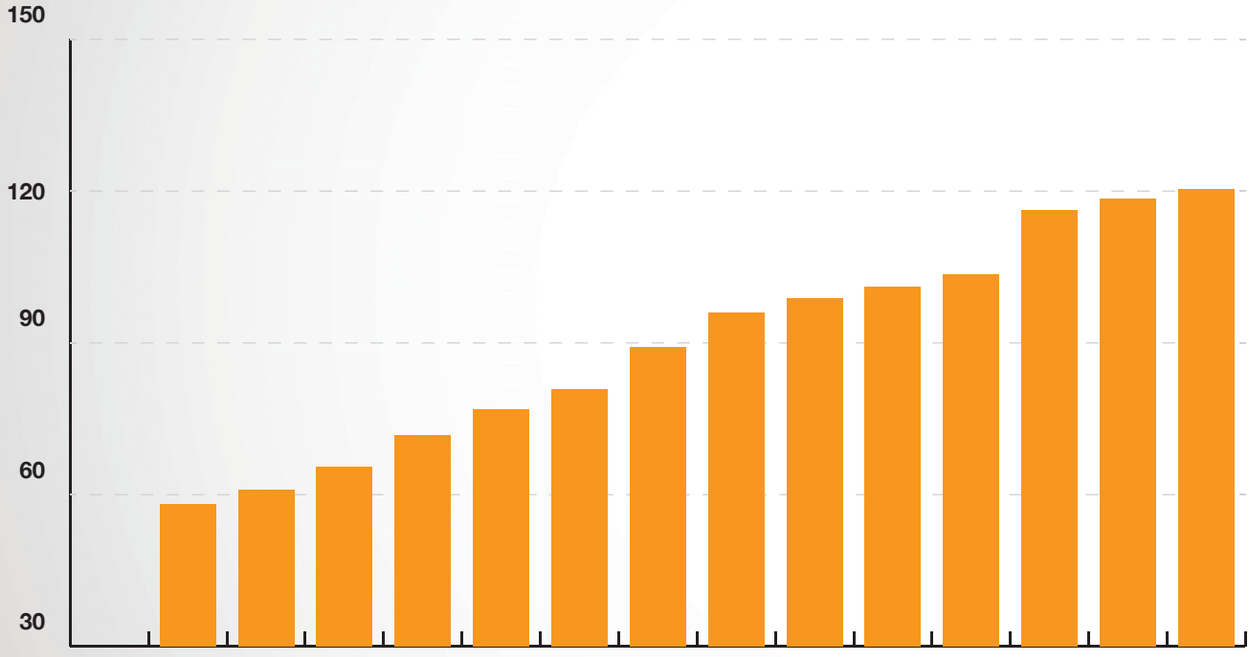
** Point d'apport volontaire*

Le coût moyen du service par habitant (en euros)



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Evolution	+ 8,68 %	+ 8,58 %	+ 6,04 %	+ 1,69 %	+ 3,64 %	+ 3,67 %	+ 6,84 %	- 0,94 %	+ 0,33 %	- 4,13 %	+ 7,19 %	+ 37,44 %	- 0,38 %	- 2,06 %

La contribution moyenne par habitant (en euros)



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Evolution	+ 3,26 %	+ 5,01 %	+ 7,37 %	+ 9,65 %	+ 7,04 %	+ 5,33 %	+ 10,26 %	+ 7,54 %	+ 3,12 %	+ 2,22 %	+ 2,33 %	+ 12,33 %	+ 2,07 %	+ 2,26 %

Rapport activités2016_40p.indd 37 15/06/2017 12:50



2000

- Clermont Communauté devenue Clermont Auvergne Métropole exerce la compétence «Traitement des déchets ménagers et assimilés».

2001

- Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002

- Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ».
- Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.
- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.
- Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004

- Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.
- Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Internationale de Clermont-Cournon.

2005

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand.
- Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon-d'Auvergne.
- Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
- Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon-d'Auvergne.
- Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006

- Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.
- Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.
- Simplification des jours et horaires de collecte.

2007

- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarlième.
- Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne.
- Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008

- Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château.
- Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.

2009

- Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.
- Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010

- Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.
- Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011

- Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.
- Signature d'un programme de réduction des déchets.
- Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

2012

- Passage des «hauts-de-quai» des déchetteries en régie.
- Réouverture de la déchetterie de Blanzat.
- Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013

- Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.
- Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.

2014

- Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM.
- Mise en place du Pass Déchetterie.
- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

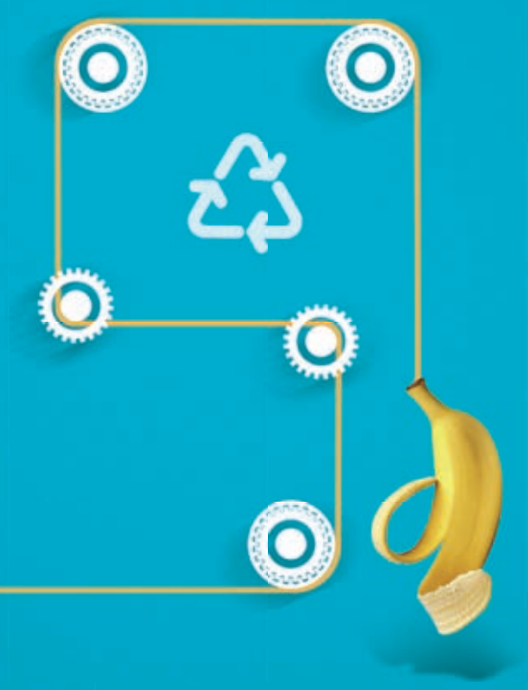
2015

- Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Éco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaire pour le verre).
- Déchetterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens.
- Déchetterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016

- Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical
- Densification des points d'apport volontaire pour le verre.
- Mise en place du marquage des camions de collecte en cohérence avec la nouvelle campagne de communication.

Rapport activités2016_40p.indd 39 15/06/2017 12:50



clermont
auvergne
métropole

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
64/66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex
dechets@clermontmetropole.eu - 04 63 669 669

ATELIER VINGT-QUATRE - Crédit photos : Ludovic Combe, Adeline Girard, Jodie Way, Valentin Uta, Clermont Auvergne Métropole Illustrations de couverture : Agreestudio. Impression : Print conseil.